



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept du mois de mai :

Les groupements sportifs membres de l'association FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire, qui se déroule en visio-conférence.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Discours du Président de la Fédération Française de Hockey

Henri-Claude Lambert Président de la Fédération Française de Hockey, s'adresse aux participants de l'Assemblée Générale et présente le rapport Moral (Annexe 1).

2. Présentation du P.V.de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2024

Mathilde Petriaux, Secrétaire Général de la Fédération Française de Hockey, présente aux participants le PV de P.V.de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2024. (Annexe 2).

3. Présentation des rapports d'activité et projets des pôles suivants :

- a. CSN, Alain RENAUD – CNJA , Gregory MAYA-PEREZ
- b. Pôle Communication Marketing – Nathalie SANTONI
- c. Pôle Partenariats – Mathilde PETRIAUX
- d. Pôle développement – Sophie RAFFY
- e. Pôle Sportif – Jean-Christophe PLAISANT
- f. Directeur Technique National - Benoît GALLET

Présentations du support de l'Assemblée Générale (Annexe 3).

4. Présentation du rapport Financier par le Trésorier (clôture des comptes de l'exercice 2024)

Louis-Emmanuel LAGRANGE, trésorier de la Fédération Française de Hockey présente le bilan de l'exercice 2024 (Annexe 4)

5. Rapport du Commissaire aux Comptes

Benoit NOWACZYK ; assure la présentation (Annexe 5)

6. Présentation des tarifs et droits d'engagement

Mathilde Petriaux, Secrétaire Général de la Fédération Française de Hockey assure la présentation (Annexe 6)

7. Présentation du budget prévisionnel 2025

Louis-Emmanuel LAGRANGE, trésorier de la Fédération Française de Hockey assure la présentation (Annexe 7)

8. Présentation des modalités de vote

Mathilde Petriaux, Secrétaire Général de la Fédération Française de Hockey assure la présentation (Annexe 3)

9. Ouverture du scrutin de vote, présentation des résultats

PV du Vote des résolutions, validé par la Commission de Surveillance des Opérations électorales (Annexe 8)

Résolution 1

Approbation du rapport moral 2024

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 157 voix - 23%

Oui : 157

Non : 0

Abstention : 0



Résolution adoptée

Résolution 2

Approbation du Procès-verbal des Assemblées Générales extraordinaires du 04 mai 2024

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 157 voix - 23%

Oui : 157

Non : 0

Abstention : 0

Résolution adoptée

Résolution 3

Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 168 voix - 25%

Oui : 165

Non : 0

Abstention : 3

Résolution adoptée

Résolution 4

Approbation des tarifs des cotisations et des droits d'engagement pour la saison 2025-2026

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 157 voix - 23%

Oui : 115

Non : 42

Abstention : 0

Résolution adoptée

Résolution 5

Approbation du budget 2025

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 170 voix - 23%

Oui : 147

Non : 0

Abstention : 23

Résolution adoptée

Fait à Colombes, le 18 mai 2025

Henri-Claude LAMBERT
Président de la FFH

Mathilde PETRIAUX
Secrétaire Générale de la FFH



RAPPORT MORAL 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 17 mai 2025

L'année 2024 aura été une année charnière, où le projet fédéral s'est structuré et adapté dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris. Une approche résolument tournée vers l'avenir, qui s'est traduite dans tous les domaines : financier, sportif, événementiel, partenarial et institutionnel.

Une gestion financière, ancrée dans le temps long

La **trajectoire financière lancée en 2021** s'est poursuivie avec sérieux et constance. Pour la **troisième année consécutive**, la fédération affichait un **résultat net positif**, conformément au **budget validé en Assemblée Générale**. Ce maintien est essentiel à la **reconstitution de nos fonds propres**, et témoignait de la solidité de notre pilotage.

Néanmoins, **des difficultés ont émergé**, notamment liées à la **défaillance de certains partenaires** : certains ont été **placés en contentieux**, d'autres sont **en fin de contrat**. Cette situation impacte nos équilibres financiers et a également conduit à la **non-obtention de certaines subventions**. **D'autres dépenses exceptionnelles ayant du également être engagées en vue des JOP**, le résultat net affiche donc une perte **de 92K€**. De surcroît l'ensemble des **contrats partenaires majeurs arrivant à échéance fin 2024**, une restructuration est en cours et des négociations sont en cours afin de sécuriser les quelques partenaires restants.

Un projet fédéral renforcé par l'envergure des Jeux Olympiques

L'approche des **JO de Paris 2024** a eu un **effet structurant sur la fédération**. Il ne s'est pas agi seulement de préparer nos équipes nationales, mais aussi d'**adapter nos organisations internes, nos outils, et notre capacité d'action**, en phase avec les exigences d'un événement planétaire.

La **préparation des Équipes de France**, hommes et femmes, a été menée dans un souci d'**équité parfaite** : **120 à 150 jours de préparation**, avec des moyens identiques. Cette mobilisation historique s'est faite en **partenariat avec les CREPS**, qui ont accueilli nos équipes dans des conditions optimales.

La **participation de l'Équipe de France féminine aux JO pour la première fois** est un tournant historique. La préparation a été sans précédent (3 jours/semaine), et l'attitude déterminée des joueuses a marqué les esprits. Si les hommes n'ont pas atteint l'objectif du quart de finale, **les progrès sont significatifs** et augurent d'un avenir prometteur.

Une mobilisation humaine et collective exceptionnelle autour des JO

La dynamique olympique a également généré un élan collectif inédit :



- **240 volontaires mobilisés sur YDM**, un immense bravo à l'équipe portée les responsables de la fédération ;
- **41 000 € de billetterie financée directement par la fédération**, pour permettre à nos clubs, comités, ligues et partenaires de vivre cette aventure
- **Organisation du Relais de la Flamme** à Bordeaux et Amiens (via les CD33, CD80 et Libourne), qui fut un franc succès grâce à la mobilisation des territoires, des clubs, et des équipes locales.
- **Test Event JO** avec PARIS 2024, encadré par notre Sports Manager, avec une implication de nombreux volontaires.
- **Initiations à Colombes** : plus de **23 000 personnes** ont participé à l'opération « sport pour tous », avec le soutien précieux des salariés, bénévoles, et de la FIH.
- **Club France à La Villette** : deux jours d'animations sur terrain avec un accueil remarquable.

L'Héritage : construire pour demain, ensemble

Le **post-JO** est d'ores et déjà en marche avec une **politique d'héritage structurée** :

- Des **terrains de proximité** installés dans toute la France : **5 à La Réunion, 3 dans les Hauts-de-France, et 1 par ligue, soit 18 au total.**
- Les **équipements issus des JO** sont redistribués **aux clubs**, selon les **conventions d'affectation** validées par les commissions et les CD.
- **Yves du Manoir** devient un **site d'héritage majeur**, avec deux terrains rénovés, grâce au **financement du Département des Hauts-de-Seine**, où la fédération est désormais **locataire**. Ce site est appelé à devenir un **lieu de compétitions internationales dans la mesure où les terrains seront validés en catégorie 1 ou 2 FIH, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui**. Le Département s'est particulièrement investi, avec des visites de terrain notamment **en Inde et à Barcelone**.
- Le **Racing Club de France** bénéficie aussi d'un terrain en tant que club résident.
- Le **siège social** de la fédération est installé depuis fin dec 2024 sur ce site.
- La dynamique post-JO porte quelques fruits, avec une **croissance estimée entre 2 et 4 % des licenciés** à la rentrée, selon les projections. À ce titre, **l'AG 2024 tenue à YDM** a permis la **co-construction du plan d'accueil post-JO**, demandé par le ministère des Sports.

Rayonnement international et reconnaissance

Lors du **Congrès FIH**, la **FFH a été mise en avant** pour son rôle central dans l'organisation des JO, avec une communication articulée autour de **DREAM – DELIVERY – LEGACY**. Une reconnaissance internationale du professionnalisme de notre fédération.



Transmission de la présidence : une collaboration efficace ;

La **passation de présidence** de la FFH, qui s'est déroulée de manière structurée et concertée entre les deux équipes. C'est un signal fort de maturité institutionnelle, et un élément dont nous pouvons être collectivement fiers.

L'année 2024 restera comme un tournant, un moment d'intense mobilisation et de transformation. Elle nous a préparés aux défis futurs, et nous a rapprochés de notre ambition commune : faire rayonner le hockey français, partout, pour tous, et à tous les niveaux.

2025 : Une nouvelle dynamique

L'année 2025 s'ouvre sur une nouvelle dynamique impulsée par l'équipe récemment élue en décembre 2024, portée par **le projet CAP Développement**. Cette nouvelle gouvernance, animée par un souci de cohérence et d'efficacité, a réorganisé l'ensemble des commissions fédérales avec une approche transversale, clarifiant les rôles et responsabilités de chacun. Le déménagement du **siège fédéral sur le site d'Yves du Manoir** symbolise ce tournant, affirmant l'ambition de s'inscrire pleinement dans l'héritage des Jeux Olympiques.

Dans un contexte de **rigueur budgétaire**, la fédération a su **sécuriser les principales subventions**, notamment le PSF, les contrats de développement et de performance, au **niveau de 2024**. Un plan d'économies structuré a permis d'anticiper **un résultat excédentaire de 80 000 €** à la fin de l'année. En parallèle, des négociations ont été menées avec succès pour étaler la **dette des CREPS jusqu'en 2027-2028**, assurant ainsi une meilleure gestion de trésorerie.

Le secteur sportif a également connu une profonde réorganisation, avec la **restructuration de la filière haut niveau** et le recrutement d'un staff renforcé pour le collectif A Hommes. Cette évolution s'accompagne d'une **prise en charge plus globale des sportifs**, incluant la préparation mentale, le suivi socio-professionnel, et **le renforcement des pôles nationaux**. La confirmation de nos équipes dans l'élite européenne, notamment en Coupe d'Europe, témoigne de la montée en puissance de **notre filière de performance**. L'organisation de la **Coupe d'Europe U18 à Lille** en juillet 2025 et la préparation de l'accueil de **la Coupe d'Europe U21 féminine en 2026** illustrent cette dynamique.

La politique de **partenariats** a connu un renouvellement significatif avec la signature de deux **partenaires majeurs, Crédit Agricole et Mayer Brown**, qui renforcent la crédibilité financière et institutionnelle de la fédération. Le nouveau **partenariat avec Osaka**, notre équipementier, a été conclu dans des conditions avantageuses, apportant un soutien précieux aux licenciés.

Une **modernisation de nos outils** et de notre communication a également été engagée. La stratégie nationale a été repensée, **les équipes projet** et communication confirmées, et des outils numériques en cours de redéfinition. L'intégration de l'intelligence artificielle, la refonte du site internet et le lancement d'une application dédiée marquent une volonté claire d'innovation.



Le **développement de la pratique** passe par une redéfinition des catégories jeunes calées sur le rythme scolaires (avec l'introduction de la catégorie U17 en 2025-26), **un renforcement des liens avec les fédérations scolaires sportives**, et la mise en place de formations destinées aux professionnels et bénévoles. La redistribution des **rôles au sein des pôles CSN et CNJA** vise également à renforcer la cohérence avec les ligues et clubs et l'amélioration de la qualité de nos championnats.

Enfin, une attention particulière est portée **aux infrastructures**, avec une recherche active de certification FIH (catégorie 1 ou 2) pour les terrains de Yves du Manoir, afin de permettre l'accueil **de compétitions nationales et internationales** majeures et la confirmation de partenariats avec des acteurs de proximité pour développer toutes les formes de Hockey.

Cette année 2025 marque ainsi un nouvel élan collectif, guidé par l'exigence, l'innovation et la volonté partagée de faire rayonner le hockey français à tous les niveaux.

Plus que jamais votre confiance nous est précieuse, et votre soutien indispensable pour développer notre formidable sport en France.

Henri-Claude Lambert

Président de la FFH



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 mai:

Les groupements sportifs membres de l'association FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire, qui se déroule au Kopster Hotel, 65 rue Germaine Tillion 92700 Colombes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Discours de la Présidente de la Fédération Française de Hockey

Isabelle Jouin, Présidente de la Fédération Française de Hockey, s'adresse aux participants de l'Assemblée Générale et présente le rapport Moral.
(Voir Annexe AG).

2. Actions et résultats 2023

2.1. Présentation des P.V. des Assemblées Générales extraordinaires du 25 novembre et du 13 décembre 2023.

Ces documents sont annexés au présent PV

2.2. Rapports d'activité : Pôle sportif, Pôle communication, Pôle performance sociétale, Médecin Fédéral.

Ces documents sont annexés au présent PV

2.3. Rapport par le Directeur Technique National

Ce document est annexé au présent PV.

2.4. Rapport Financier par le Trésorier (comptes de l'exercice 2023)

Ce document est annexé au présent PV

2.5. Rapports du Commissaire aux Comptes

Ces documents sont annexés au présent PV

2.6. Présentation des tarifs et droits d'engagement

Ce document est annexé au présent PV

2.7. Présentation du budget prévisionnel 2024

Ce document est annexé au présent PV

2.8. Présentation des modalités de vote, ouverture du scrutin de vote, présentation des résultats
Le PV de dépouillement est joint en annexe.

Résolution 1

Approbation du Procès-verbal des Assemblées Générales extraordinaires du 25 novembre et du 13 décembre 2023.

Clubs représentés :60

Nombre de voix :410

Oui : 410

Non :0

Abstention :0

Résolution adoptée

Résolution 2

Approbation du rapport moral 2023.

Clubs représentés :60

Nombre de voix :410

Oui : 410

Non :0

Abstention :0

Résolution adoptée

Résolution 3

Approbation du rapport financier et des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Clubs représentés :60

Nombre de voix :410

Oui : 410

Non :0

Abstention :0

Résolution adoptée

Résolution 4

Approbation des tarifs des cotisations et droits d'engagement pour la saison 2024/2025.

Clubs représentés :60

Nombre de voix :410

Oui : 410

Non :0

Abstention :0

Résolution adoptée

Résolution 5

Approbation du budget prévisionnel 2024.

Clubs représentés :60

Nombre de voix :410

Oui : 410

Non :0

Abstention : 0

Résolution adoptée

Résolution 6

Validation du changement de siège social sur le site du Stade Yves du Manoir
(date et conditions seront validées par le Comité Directeur)

Clubs représentés :60

Nombre de voix :410

Oui : 410

Non :0

Abstention : 0

Résolution adoptée

Fait à Paris le 4 mai 2024

Isabelle Jouin

Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle', written over a light blue rectangular stamp.

Jean Michel Dutrieux

Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.M. Dutrieux', written over a light blue rectangular stamp.



**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY**

Les représentants des groupements affiliés à la Fédération Française de Hockey sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

SAMEDI 4 mai 2024

Au Kopster Hotel, 65 rue Germaine Tillion 92700 Colombes

L'accueil et l'enregistrement des pouvoirs auront lieu à partir de **9h30**.

Sont joints à la présente convocation:

- les PV des AGE du 25 novembre et du 13 décembre 2023
- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- un formulaire de pouvoir
- les tarifs des cotisations et droits d'engagement pour la saison 2024-2025
- le tarif des licences pour la saison 2024-2025
- le bilan et le compte de résultat de la FFH arrêtés au 31 12 2023
- le budget prévisionnel FFH 2024

Les supports complémentaires nécessaires à la préparation de cette assemblée vous seront transmis au plus tard le 12 avril 2024

Nous vous remercions de nous faire part de votre présence ou non avant le 29 avril en complétant le formulaire en ligne dédié.

Si le représentant légal de votre club (président) ne peut assister à cette Assemblée, il peut remettre un pouvoir à un autre membre du club ou au représentant d'un autre club.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux

Jean Michel Dutrieux
Secrétaire Général de la FFH



**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY**

SAMEDI 4 mai 2024

Kopster Hotel, 65 rue Germaine Tillion 92700 Colombes

9h30 : Ouverture / Emargement

1.10h00 : Discours de la Présidente de la FF Hockey et Rapport moral -I.JOUIN

2. Assemblée Générale Ordinaire

2.1. 10h30: P.V.des Assemblées Générales Extraordinaire du novembre 2023 et décembre 2023

2.2. 10h35: Rapports d'activité

- Pôle Sportif, CSN, CNJA - JC Plaisant, Benjamin Quedeville et Louis Gillet

-Pôle Communication Marketing -Cathelijne Rockall

-Pôle performance sociétale -Yves Régniez et Sophie Raffy

-Médecin fédéral -Frédéric Depiesse

2.3. 11h15 : Intervention du Directeur Technique National -Benoît Gallet

2.4. 11h30 : Rapport Financier par le Trésorier Grégoire Favre Véran (comptes de l'exercice 2023)

2.5. 12h00 : Rapport du Commissaire aux Comptes

2.6. 12h10 : Présentation des tarifs et droits d'engagement- Secrétaire Général -JM Dutrieux

2.7. 12h20 : Présentation du budget prévisionnel 2024-Grégoire Favre Véran

2.8 12h 35 : Validation changement de siège social -site YDM

2.9 12h40 : Présentation des modalités de vote

12h45 : Ouverture du scrutin de vote

13h : Présentation des résultats

2. 9. 13h 10 : Questions diverses

13h 15 - APERITIF, DEJEUNER

3. 14H 16H30 TABLES RONDES

5.1. 14H : Thème 1

14H45 : Pause

5.2 15H : Thèmes 2

16H30 Clôture

17H00 Tests Events Stade Yves du Manoir



Projet de résolutions soumises au vote:

Assemblée Générale Ordinaire

- 1-Approbation du P.V des Assemblées Générales extraordinaires du 25 novembre et du 13 décembre 2023
- 2-Approbation du rapport Moral 2023
- 3-Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023
- 4-Approbation des tarifs des cotisations et droits d'engagement pour la saison 2024-2025
- 5-Approbation du budget prévisionnel 2024
- 6-Validation changement de siège social -Site YDM



RAPPORT MORAL 2023

Une fédération olympique en effervescence

Au nom de la Fédération française de Hockey, je suis heureuse de présenter lors de cette assemblée générale 2024 notre rapport moral pour l'année 2023.

Ce rapport met en lumière nos efforts, notre travail collectif et nos réalisations sur la démocratisation du sport et du Hockey, la préparation de toutes nos Equipes de France aux compétitions internationales, notre engagement pour une gouvernance ouverte avec les nouveaux statuts et le RI sur base de la LOI SPORT de 2022, notre gestion financière saine et responsable pour pérenniser la fédération et la rendre robuste et résiliente.

Conformément à nos statuts, la FFHOCKEY organise la pratique du hockey sur gazon et du Hockey en salle sur le territoire national afin de déployer le projet fédéral avec l'ensemble des clubs, comités départementaux et Ligues, les joueuses, joueurs, élus, bénévoles, collectivités et institutions et engage toutes ses forces vives, énergies positives pour transformer notre fédération afin de « Réussir, Moderniser, Performer ».

La confiance accordée au projet fédéral par le Ministère des Sports au travers du soutien à la réalisation d'un audit organisationnel et financier mis en œuvre depuis 2021, la signature du Contrat de Délégation en 2022 et du contrat d'engagement républicain et l'évaluation début 2024 de la mise en place de ce contrat au sein de nos clubs, permet de bâtir dans la durée la pérennisation de la transformation sociale et sociétale du hockey français.

Ce contrat affecte des objectifs à suivre dans le cadre de ses missions déléguées de puissance publique afin de garantir à nos licenciés, membres, le respect des valeurs de la République, la prévention des violences, la protection de leur intégrité morale et physique, l'équité des compétitions, la démocratie et la probité des organisations.

Cet outil est un fil conducteur qui nous permet depuis 3 ans de faire progresser et moderniser notre fédération, de respecter nos agréments ministériels. Cette dynamique se poursuit en 2023 avec la mise en place de La LOI SPORT de Mars 2022 qui porte une nouvelle

dynamique nationale de transformation des fédérations et la rénovation des statuts et règlement intérieur du Hockey depuis le 1/01/2024.

Cette loi est majeure pour pouvoir encore rénover la gouvernance de notre fédération (dès 2024) /ligues/Cd (dès 2028) et Clubs et intégrer de nouvelles personnes, bénévoles, de différentes générations, issues du monde du sport et pas forcément du monde du Hockey mais apportant de nouveaux points de vue, visions différentes mais riches. La différence est une force et une richesse pour le monde de l'Economie sociale et solidaire dont les fédérations sportives font partie alors ouvrons nous et favorisons des instances de gouvernance renouvelées, diversifiées, et que leur composition soit plurielle et inclusive à tous les niveaux. Donnons envie à nos licenciés ou à des personnes qui pratiquent ou pas ou ne connaissent pas le hockey de s'impliquer dans la vie associative et ouvrons les portes de la gouvernance dans toutes nos structures.

Notre rôle est de faciliter le renouvellement des dépositaires des mandats électifs et de capitaliser sur l'expérience passée entre anciens et nouveaux dirigeants fédéraux/régionaux : départementaux et clubs grâce à la transmission des informations et des expériences.

Le Contrat d'engagement Républicain nous confère à tous des droits mais aussi des obligations de respect des principes de liberté, laïcité, égalité, fraternité, de dignité humaine et de respect des symboles de la République.

Gouvernance- Responsabilité sociétale des organisations

La Transparence et l'intégrité sont au cœur de notre gouvernance de même que notre responsabilité en matière environnementale, sociétale et sociale.

Au cours de l'année écoulée nous avons renforcé nos structures de gouvernance, en veillant à ce que les décisions importantes soient prises de manière démocratique, équitable et soutenable financièrement pour la fédération et notamment le projet LOI SPORT Mars 2022 sur lequel un travail de 6 mois a été réalisé avec concertation des clubs.

Nous avons également investi dans la formation et le développement de nos dirigeants/dirigeantes pour garantir une prise de décision mixte, éclairée et responsable à tous les niveaux dans nos clubs.

Les changements s'accroissent, les impacts du réchauffement climatique aussi et les évolutions sociétales et environnementales notamment liées à l'usage de l'eau également.

Ces impacts sur nos pratiques de compétitions nous obligent à avancer rapidement pour garantir la survie de notre sport dans le futur au niveau national et aussi international mais aussi son évolution et son attractivité futurs vers de nouveaux publics.

La Fédération Française de Hockey fait partie de groupes de travail Ministériels avec les autres sports collectifs sur la sobriété Hydrique et la sobriété énergétique et des plans d'actions sont attendus de notre part.

L'organisation de nos compétitions a aussi de multiples impacts et la mise en place de consignes et bonnes pratiques fait maintenant partie intégrante des cahiers des charges des organisations de compétitions nationales ou d'organisations de stages de nos EDF en région.

Cela oblige à innover, à bousculer notre histoire, nos pratiques sportives, nos habitudes de championnats, nos formats de compétitions, à être en mouvement plutôt que de rester statique et figé. Tous les sports se transforment aujourd'hui et notre sport doit être à l'avant-garde plutôt qu'à la traîne notamment vis-à-vis des collectivités qui accueillent nos clubs. Les moyens des communes diminuent, les investissements également, et la concurrence des activités sportives est féroce. Prenons exemple de la nature qui sait mutualiser et coopérer pour survivre et se développer fortement. Le hockey est un sport extraordinaire tant par ses valeurs que son potentiel ludique et compétitif, alors soyons ambitieux et ne craignons pas le changement des formats de pratique.

Nous sommes déterminés à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance et à assurer la confiance de nos membres, de nos partenaires institutionnels, administration et du public.

Nous restons engagés à rendre compte de nos actions de manière transparente à nos parties prenantes internes, aux institutions et à continuer de maintenir la confiance gagnée politiquement.

Nous restons engagés à promouvoir une culture de responsabilité et de reddition de comptes au sein de notre fédération.

Démocratiser le Sport en France

La démocratisation du Sport et du Hockey reste au cœur de notre mission au niveau fédéral, régional, départemental et dans nos clubs. En 2023, nous avons mis en place divers programmes visant à rendre le sport accessible à tous les niveaux de la société. Terrains de proximité, guides Hockey marché, Hockey scolaire, Hockey adapté, Printemps du Hockey féminin, webinaires développement et sportif avec des thématiques variées, le projet Impact 2024 de PARIS 2024 en sont les meilleurs exemples,

Cela inclut également l'organisation d'événements sportifs et extra sportifs dans toutes les régions, tous les clubs de Besançon à Chateaubourg, Montrouge, Barentin, Montélimar ou Salon de Provence.

Le déploiement du plan des 5000 équipements mis en place grâce au soutien de ANS et de sa déclinaison hockey au sein des 13 ligues a permis de pouvoir implanter le hockey dans des territoires avec des besoins différents, d'avoir un outil d'initiation et de promotion du hockey fun, ludique, mobile et adaptable.

Certains terrains ont été installés de façon durable comme à BEZONS face à une école primaire, ou en Bretagne ou à Chateaubourg ou sur l'ILE DE LA REUNION qui va disposer de 3 terrains de proximité dans les clubs et communes.

Le terrain TARKET offert par notre partenaire a été lui installé à Montélimar, dont la candidature a été retenue car il portait un projet coconstruit avec la commune et un établissement scolaire.

Les terrains HERITAGE JO 2024 ont eux aussi été affectés sur LYON (FCL), Le TOUQUET et LUC RONCHIN.

De nouveaux terrains ont été inaugurés également comme Beauvais et le site olympique de Yves du MANOIR.

Yves du Manoir accueillera la Fédération Française de Hockey et un club résident le RACING 92 Colombes chacun avec un terrain dédié. Nous aurons la chance d'avoir un site HOCKEY éco-conçu que ce soit sur sa partie ossature bois, sa gestion des ressources en eau et en énergie, son absence de climatisation également et des terrains aux normes de Paris 2024.

C'est aussi le soutien au programme de développement des jeunes athlètes via les CRE (Centre régionaux de performance) et la promotion de la diversité et de l'inclusion dans toutes nos activités.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires locaux et nationaux pour créer des opportunités équitables pour les athlètes, quel que soit leur origine, le club ou ils ont été formés ou leur statut socio-économique afin qu'ils puissent se projeter vers un parcours sportif d'excellence.

Notre objectif est de permettre à chacun et chacune de réaliser son potentiel dans le sport, grâce au sport et avec le sport, tout en favorisant les valeurs olympiques de respect, d'entraide et d'excellence et de lutter contre toutes les formes de violences, de discrimination et d'inégalité.

Une gestion financière responsable

Depuis 2021, dans un contexte historique critique, la gestion financière responsable est essentielle à notre viabilité à long-terme et nous avons maintenu le cap en 2023 de pratiques budgétaires et de contrôle interne renforcé. Nous avons suivi encore le plan d'apurement de la dette sur 7 ans, engagement pris auprès du Ministère en 2021. Les résultats en témoignent en 2023 et sont dans la trajectoire de 2020, 2021 et 2022 permettant de reconstituer les fonds propres et la performance globale de la fédération.

Sur 2023 nous avons maintenu une gestion rigoureuse de nos finances, maintenu nos efforts sur l'optimisation dans tous les pôles, activités, en veillant à ce que chaque euro dépensé soit justifié et contribue à la réalisation de nos objectifs stratégiques défini dans le business plan.

La finalisation de la mise en place de la sectorisation fiscale sur la partie PARTENARIATS a été finalisée début 2023 et la fédération est en conformité légale sur ce point.

Nous avons également continué de diversifier nos sources de revenus privés avec une progression importante de dons de produits et services, au service de nos équipes de France. Également l'arrivée de nouveaux partenaires responsables, qui partagent nos valeurs, et avons obtenu des réussites sur de nouveaux appels à projets publics ou privés.

La priorité stratégique de la fédération reste encore pour 3 ans jusqu'en 2028 la reconstitution des fonds propres, et l'amélioration de la Trésorerie, encore fragile aujourd'hui, indispensable pour permettre de se projeter dans le futur.

Payer les salaires, les impôts, les factures sont la base de toute gestion responsable pour permettre à une organisation associative d'être viable et c'est un engagement collectif dans la durée.

Les résultats financiers obtenus sur l'exercice 2023 montrent que le travail fait par toutes et tous, permet de continuer de reconstituer nos fonds propres, assainir la situation.

Les choix fait et voté par le Comité Directeur sur le Budget 2024, année importante pour le hockey avec les JO et l'Héritage, sont dans la continuité du plan d'action de 2021, du Business Plan et de l'apurement de la dette tout en soutenant les équipes de France.

Les JO de Paris et l'Héritage pour nos clubs

La dynamique portée par PARIS 2024 s'est encore accélérée en 2023 avec de nombreux projets sportifs et extra sportifs en lien avec l'Héritage. La nomination et la formation des volontaires, l'organisation de la billetterie, l'avancée des travaux sur le stade de Yves Du manoir, l'organisation du test event en Mai 2024, la méthodologie d'attribution des 3 terrains HERITAGE post JO.

Des conventions ont été signées avec des acteurs majeurs comme avec la Région des Hauts de France, le CREPS DE WATTIGNIES avec la création du POLE ELITE Femmes et Hommes, soutenu par l'Agence Nationale du Sport, ou nos équipes se préparent.

Partenariats renforcés avec les CREPS de Chateaufort IDF et Cambrai notamment centre de préparation aux Jeux de notre EDF Féminine pour accompagner nos équipes dans un parcours d'excellence sportive en respectant la santé des athlètes et leur intégrité physique. La relève U18 et U21 filles et garçons est là aussi pour capitaliser sur les expériences acquises des seniors, la transmission et le partage entre les générations.

Sur 2023 des compétitions internationales ont pu montrer la montée en puissance de nos équipes, malgré une coupe du monde hommes difficile, les équipes ont montré leur détermination, leur envie de gagner que ce soit en U18 garçons avec un titre européen, titre européen également pour notre Equipe de France Féminine à Prague, une place de 5^{ème} pour les hommes à la Coupe d'Europe en Allemagne, meilleur classement depuis 18 ans. Enfin la Coupe du Monde U21 garçons a montré une équipe qui joue avec courage, créativité, dans une ambiance joueurs/staff positive propice à la performance globale de tous et à l'obtention de résultats.

Cette envie de gagner et ce titre de vice-champion du monde concrétise le travail important réalisé depuis plusieurs années au sein des pôles et l'engagement de toute une génération et c'est aussi le deuxième podium mondial en 3 ans et le troisième depuis 10 ans.

Les JO à PARIS 2024 sont une aventure incroyable pour nos tous, l'aventure d'une vie pour nos joueuses, joueurs, staff et pour toute la communauté hockey qui les soutiens.

C'est un formidable enjeux pour nos équipes de France Femmes et Hommes, qui ont beaucoup progressé sur ces dernières années, dans le classement international et dans l'état d'esprit, le travail aussi et nous avons mis toutes les chances de notre côté avec des moyens et des ressources supplémentaires avec l'aide de ANS et de partenaires privés (Préparateur mental, amélioration du suivi médical réglementaire notamment et suivi socio professionnel).

Le soutien de nos partenaires

La reconnaissance de nos partenaires institutionnels historiques vis-à-vis de notre équipe et de notre projet s'est renforcée par une écoute importante de nos différentes difficultés organisationnelles ou financières et de nos nombreux projets sportifs et sociétaux. Que ce soit le Ministère des Sports, l'Agence Nationale du Sport ou le CNOSF, les CREPS Hauts de France et Ile de France en région, le COJO Paris 2024, les communes ou les régions, nous avons toujours été identifié comme une fédération responsable qui anticipe les difficultés et qui propose des solutions, teste de nouveaux formats de collaborations.

Nous sommes aussi très challengés par nos partenaires majeurs dont l'ANS sur notre capacité à faire bouger les lignes, à décroiser nos pratiques Hockey et transformer durablement notre fédération sur la performance sportive et le développement du Hockey.

Le partenariat de confiance initié avec le Conseil Départemental des Hauts de seine, financeur du site Olympique de Yves du manoir et du futur siège social de la fédération après les JO en décembre 2024 nous a permis de travailler sur des projets d'organisation de compétitions post JO. De même, les conventions de partenariats avec le département des Bouches du Rhône pour favoriser l'ancrage du hockey ou avec la région des Hauts de France sur la mise en place du Pôle ELITE illustre la capacité de la fédération à se mobiliser.

La FEH nous accordé aussi sa confiance en nous confiant l'organisation de l' EUROHOCKEY à DOUAI post JO en 2024 ou nous espérons voir notre EDF Féminine briller et monter en groupe A.

Nous remercions également toutes les entreprises partenaires privées qui nous ont accordées leur confiance, qui se projettent avec nous dans leurs projets RSE d'entreprises, projets Sportifs, extra sportifs et fédéraux jusqu'en 2024 et au-delà.

Une ambition collective pour le hockey français

Dans notre contexte organisationnel et financier contraint nous avons su depuis 3 ans gérer les frustrations de tout un chacun en gardant le fil conducteur de la restauration de l'indépendance et de la viabilité de la fédération dans un objectif d'intérêt général et au service des prochaines mandatures.

L'héritage sera le développement du Hockey au travers de l'augmentation du nombre de pratiquants et de licenciés/licenciées grâce à l'ensemble des actions menées depuis 3 ans collectivement. La transmission sera aussi au cœur de notre engagement aussi pour faciliter

et aider à la prise de fonction des nouvelles équipes de bénévoles dans toutes nos structures.

Nous avançons et cette année 2024 sera formidable, passionnante, positive, intense et riche pendant les Jeux Olympiques et après pour voir nos Equipes de France faire battre le cœur de tout le Hockey et accueillir les nouveaux pratiquants hockey dans nos clubs.

Pour continuer de Réussir, Moderniser et Performer nous devons travailler encore plus, avec plus de détermination collective pour réussir ensemble l'Héritage des JO dans nos clubs.

2024 sera l'année des JO mais aussi en fin d'année une élection de la prochaine équipe qui portera un projet post JO avec une gouvernance nouvelle en nombre d'élus/élues, une parité obligatoire dans les instances, une représentation améliorée, puisque les athlètes, les entraîneurs et les arbitres seront présents dans le bureau et le Comité directeur.

Un nouveau Challenge s'ouvrira pour cette équipe avec l'héritage de cette nouvelle dynamique sur le développement essentielle pour le futur du hockey, le maintien des performances sportives et la qualification aux Jeux de Los Angeles en 2028 et de maintenir encore pendant 3 ans la rigueur budgétaire.

Un grand merci à vous tous, élus, élues, bénévoles, cadres d'états, salariés et salariées, dirigeants et dirigeantes, prestataires de services, fournisseurs, banquiers, assureurs pour votre implication au quotidien, votre soutien, votre engagement sans faille pour faire réussir le hockey français sur 2023 et en cette année 2024 et lui permettre de rayonner dans toutes les régions françaises et dans tous nos clubs.

J'espère que vous mesurez la détermination qui est la nôtre de restaurer et conforter le développement de notre fédération. Nous traversons, comme l'ensemble de notre pays comme l'ensemble du monde, une période difficile. Nous en sommes parfaitement conscients, mais nous nous donnons les moyens pour continuer d'exister, d'avancer, de nous développer et de rayonner encore plus avec pour objectif d'offrir à toute personne la possibilité de pratiquer un sport ludique et inclusif, le hockey.

Isabelle JOUIN

Présidente FFHOCKEY



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉMATÉRIALISÉE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

VOTE 1

Approbation des nouveaux Statuts version du 25 novembre 2023. Validez-vous le projet de modification des statuts ?

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Exprimés	Voix Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes	Voix Adoption
1	RESOLUTION N° 1	74	450	76	459	307
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention	Décision
428	0	22	93,25%	0,00%	4,79%	Adopté

Bulletins pour: 66 sur 76

VOTE 2

Approbation du nouveau Règlement Intérieur version du 25 novembre 2023. Validez-vous le projet de modification du règlement intérieur ?

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes	Voix Adoption
2	RESOLUTION N° 2	69	437	76	459	219
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention	Décision
437	0	16	100,00%	0,00%	N/A	Adopté

OK DOCUMENT CONFORME
ET VALIDE

Le 14 Décembre 2023

ERIC DELENAZURE
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DE SURVEILLANCE DES
OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Synthèse des résultats	FEDERATION FRANÇAISE DE HOCKEY
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 25112023 du 25 nov. 2023 à 9:00	

1. Résolution : Validez-vous le procès verbal de l'AG du 15 avril 2023?

Validez-vous le procès verbal de l'AG du 15 avril 2023?

Réponse	Somme des votes	Somme des voix
Favorable	51	360,00
Défavorable	0	0,00
Abstention	0	0,00

2. Résolution : Validez-vous le projet de modification des statuts ?

Validez-vous le projet de modification des statuts ?

Réponse	Somme des votes	Somme des voix
Favorable	51	380,00
Défavorable	0	0,00
Abstention	2	7,00

3. Résolution : Validez-vous le projet de modification du règlement intérieur ?

Validez-vous le projet de modification du règlement intérieur ?

Réponse	Somme des votes	Somme des voix
Favorable	49	352,00
Défavorable	1	10,00
Abstention	1	3,00

1) A l'unanimité des votes exprimés, le P.V. de l'AG du 15 avril 2023 est validé.

2 et 3) le quorum de 64 clubs n'ayant pas atteint les deux résolutions (2 et 3) ne peuvent être validées.

Pour la commission électorale Alain RENARD
Fait à Colombes le 25/11/2023

Alain Renard

**FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR
GAZON**

Siège social : 102/102 BIS avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
RCS 784 406 100

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la Fédération Française de hockey sur gazon,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

Le commissaire aux comptes

ORFIS



Benoît NOWACZYK



**FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR
GAZON**

Siège social : 102/102 BIS avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
RCS 784 406 100

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Fédération Française de hockey sur gazon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de hockey sur gazon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant les événements significatifs postérieurs à la clôture relatifs à la situation de trésorerie de la Fédération.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

Le commissaire aux comptes

ORFIS



Benoît NOWACZYK

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	105 363	105 363		250
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 060	16 060		250
Autres immobilisations corporelles	118 380	86 861	31 519	15 662
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 044		11 044	11 044
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	250 862	208 284	42 578	27 221
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 218		13 218	8 907
Avances et acomptes versés sur commandes	22 288		22 288	119 382
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	526 098	85 284	440 814	445 313
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	148 406		148 406	402 646
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	230 683		230 683	551 993
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	107 706		107 706	138 177
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 048 398	85 284	963 114	1 666 417
TOTAL ACTIF	1 299 260	293 568	1 005 692	1 693 638
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-377 710	-474 878
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	97 141	97 168
Situation Nette (sous-total)	-280 570	-377 711
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL FONDS PROPRES	-280 570	-377 711
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	37 000	699 175
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	37 000	699 175
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	80 296	110 224
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 566	455 015
Dettes fiscales et sociales	97 591	97 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 815	163 378
Produits constatés d'avance	681 995	546 000
TOTAL DETTES	1 249 262	1 372 173
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 005 692	1 693 638

- BILAN PASSIF -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	1 249 262,00	1 372 173,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 672 348	1 364 015
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 081 499	1 896 240
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	28 780	675
Utilisations des fonds dédiés	699 175	
Autres produits	23 440	5 980
Total des produits d'exploitation I (1)	3 505 242	3 266 909
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 209	965
Variation de stock (marchandises)	-4 311	-1 758
Autres achats et charges externes (3)	2 483 487	1 582 809
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 224	4 979
Salaires et traitements	307 781	316 057
Charges sociales	70 713	82 978
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	20 633	17 719
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions	85 284	28 780
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	37 000	670 000
Autres charges	379 752	456 458
Total des charges d'exploitations II (2)	3 383 773	3 158 987
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	121 469	107 923
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	5	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	5	

- COMPTE DE RESULTAT -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	950	899
Différences négatives de change		392
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	950	1 291
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-945	-1 291
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	120 525	106 632
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (VI)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 800	368
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VII)	1 800	368
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-1 800	-368
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	21 584	9 096
TOTAL DES PRODUITS	3 505 247	3 266 909
TOTAL DES CHARGES	3 408 106	3 169 741
EXCEDENT OU DEFICIT	97 141	97 168
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	193 935	
Bénévolat	791 351	
TOTAL	985 286	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	193 935	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	791 351	
TOTAL	985 286	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fédération Française de Hockey (FFH).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 005 692 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 97 141 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 15 mars 2023 par le Comité Directeur de la Fédération.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : 3 ans

- * Site internet : 2 à 3 ans
- * Matériel : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport et de manutention.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est prise en compte lors que la valeur brute est supérieur à la valeur de réalisation. Compte tenu de la faible valeur des stocks, la dépréciation est intégrée dans la valeur brute comptabilisée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entité.

Faits caractéristiques

- Au cours de l'exercice :
Néant

- Postérieur à la clôture :

Sans remettre en cause la continuité d'exploitation, les événements de 2024 relatifs aux Jeux Olympiques vont provoquer d'importants décalages dans les encaissements et les décaissements auxquels la Fédération doit faire face. Cette situation est de nature à générer un risque de solde négatif de trésorerie au cours de la période de juin à septembre 2024.

Afin de faire face à cette situation temporaire identifiée, un suivi renforcé de la trésorerie mensuelle a été mis en œuvre et des solutions de financement court terme sont à l'étude.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 363			105 363
Immobilisations incorporelles	105 363			105 363
Matériel	16 060			16 060
Installations et agencements	15 953			15 953
Matériel de bureau et informatique	62 601	35 981		98 583
Mobilier	3 834			3 834
Immobilisations corporelles	98 449	35 981		134 430
Autres titres immobilisés	15			15
Près et autres immobilisations financières	11 044			11 044
Immobilisations financières	11 059			11 059
Actif immobilisé	214 871	35 981		250 852

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 113	250		105 363
Site internet	-			-
Immobilisations incorporelles	105 113	250		105 363
Matériel	15 811	250		16 060
Installations et agencements	11 736	3 988		15 724
Matériel de bureau et informatique	51 399	15 903		67 303
Mobilier	3 592	242		3 834
Immobilisations corporelles	82 538	20 383		102 921
Actif immobilisé	187 650	20 633		208 284

Actif circulant**Etat des créances**

	Montant	Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant	694 543	694 543	
Créances clients et Comptes rattachés	440 814	440 814	
Autres	146 023	146 023	
Charges constatées d'avance	107 706	107 706	
Total	694 543	694 543	

Stocks

	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Stocks DTN	-			-
Stocks communication	4 941	3 334	4 941	3 334
Stocks développement	3 966	9 884	3 966	9 884
Total	8 906	13 218	8 906	13 218

<u>Provisions</u>

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Sur Clients	28 780	85 284	28 780	85 284

Les provisions portées sur les soldes clients concernent principalement les amendes des saisons précédentes et des risques sur des partenaires.

Fonds propres

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Fonds propres	- 474 878	97 168		- 377 710
Résultat	97 168	97 141	97 168	97 141
Total capitaux propres	- 377 710	194 309	97 168	- 280 570

Fonds dédiés

	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Subvention Transformation numérique	29 175	12 000	29 175	12 000
Subvention Terrains de proximité	400 000		400 000	-
Subvention développement	120 000		120 000	-
Subvention Hockey DATA	75 000	25 000	75 000	25 000
Subvention Coupe du monde INDE	75 000		75 000	-
Total fonds dédiés	699 175	37 000	699 175	37 000

Etat des dettes

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum		-		
- à plus de 1 an à l'origine	80 296	29 995	50 301	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 695	310 695		
Dettes fiscales et sociales	97 591	97 591		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	76 815	76 815		
Produits constatés d'avance	681 995	681 995		
Total	1 247 392	1 197 091	50 301	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 927			

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	107 706		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Avance sur stage / Subvention	147 000		
Licences	221 364		
Droits d'adhésion	107 030		
Engagements	34 305		
Pensions	91 631		
Cotisations arbitrage	25 665		
Partenariat	55 000		

Notes sur le compte de résultat

Produits d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations	66 980	83 335
- Dont fédérale	34 200	33 820
- Dont arbitrage	32 780	49 515
Ventes de biens et services	347 153	219 427
- Boutiques	1 023	440
- Formations	14 799	150
- Partenariat	331 331	218 837

Commentaires

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement définitif.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Produits de tiers financeurs

	Etat	Collectivité territoriales	Autres
Concours publics			
Subvention d'exploitation	1 081 499		
Subvention d'investissement			

Commentaire

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Les principales subventions sont accordées par l'Agence Nationale des Sports (ANS) pour :

- Le développement à hauteur de 160 000 €
- La performance à hauteur de 760 500 €
- Le fonds de dotation pour les JO 2024 à hauteur de 75 000 €

Autres produits

	31/12/2023	31/12/2022
Dons	131 601	72 174
- Abandon de frais	42 251	48 469
- Dons financiers	41 000	20 000
- Dons en nature	48 350	3 704
Autres produits	1 150 055	1 001 899
- Droit adhésion	251 142	209 168
- Licences	536 084	437 179
- Surclassement	6 460	6 840
- Droits d'engagements	85 845	86 858
- Amendes	25 390	46 260
- Cotisations logiciens	20 704	20 012
- Participation stagiaire	128 749	134 173
- Divers	95 682	61 409

Commentaires

Le poste « dons » comprend notamment :

- Les dons manuels dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte
- Les abandons de frais par les bénévoles
- Les abandons en nature par les prestataires, principalement prestataires médicaux (médecins, kinés).

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels	-	
- Sur opération de gestion (771)	-	
- Sur exercice antérieur (772)	-	-
- Cession d'immobilisations (775)	-	-
Charges exceptionnelles	1 800	368
- Sur opération de gestion (671)		368
- Pénalités de retard (6711)	1 800	-
- Amendes routières (6712)		-
- Sur exercice antérieur (672)	0	-
Résultat exceptionnel	- 1 800	- 368

AG FFH du 4 mai 2024

Rapport moral 2023 de la Commission Sportive Nationale

Organisation de la Commission Sportive Nationale

En 2023, afin de toujours être plus ouverte au terrain et à l'ensemble des parties prenantes des championnats, la CSN a intégré dans ses réunions hebdomadaires la présence permanente du représentant de la CNJA (Gregory Maya-Perez) ainsi qu'un membre de la DTN (Fabien Tornabene). Les représentants des zones sont également très impliqués et participent encore plus aux choix et aux orientations de l'organisation des championnats, notamment pour le choix des formules et l'organisation des phases finales.

Benjamin Quédeville, Président de la CSN, est membre de la commission numérique, assurant ainsi le pont entre les besoins de gestion sportive et les développements et évolutions de l'intranet fédéral. Il participe également aux travaux de la commission licences.

Au 31/12/23, les membres de la CSN sont :

- Benjamin Quédeville en tant que Président de la Commission (HC Barentin)
- Jean-Christophe Plaisant, Vice-Président Sportif (Cambrai HC)
- Lucien Levier (MSD Chartres et ex Président de la CSN)
- Marcel Gomez (SA Mérignac, club 100% féminin)
- Sylvie Petitjean (PHC Marcq-en-Barœul)
- Gregory Maya-Perez (CNJA)
- Fabien Tornabene (DTN)

Gérald Rogiez, salarié FFH et chargé de mission CSN / CNJA, gère au quotidien toutes missions liées du périmètre de la CNS et participe activement aux travaux de fond.

En 2023, Gérald Rogiez, consacre 70% de son temps à la CSN, et 30% à la CNJA.

Sont invités aux réunions selon les sujets abordés

- Le Directeur Technique National
- Les membres de la Commission Nationale des Juges et Arbitres
- La Commission Féminisation
- Les représentants des zones
- Tout membre selon la nécessité d'un apport d'expertise (Commission Terrains, Commission Médicale etc..)

La CSN étant une commission statutaire, sa mission est restée identique : assurer l'administration générale de toutes les compétitions sportives nationales féminines et masculines de Hockey sur Gazon et de Hockey en Salle (Elite Hommes, Elite Dames, Nationale 1 Hommes, Nationale 1 Dames, Nationale 2 Dames Gazon, Phases Finales : TQ + TF)

L'objectif fixé reste d'assurer ces missions en se rapprochant du terrain, en favorisant les échanges et la concertation avec les clubs. Le but étant de prendre des orientations en cohérence avec les attentes du réseau fédéral.

Activités de la CSN sur l'année 2023.

La CSN en chiffres :

La commission se réunit au minimum une fois par semaine, le mercredi midi, en visioconférence pour la gestion des questions sportives, le mardi midi pour traiter des sujets de fond telles que les évolutions réglementaires, tous les premiers lundis du mois avec les représentants des zones.

Du 4 janvier 2023, au 20 décembre 2023, la CSN s'est réunie 82 fois, dont :

- 46 réunions de gestion des championnats
- 10 réunions exceptionnelles de sujets spéciaux
- 9 réunions dédiées aux évolutions réglementaires
- 10 réunions mensuelles avec les zones
- 7 réunions spéciales avec les zones dédiées à l'organisation et la programmation des phases finales

La CSN a également participé à 15 réunions de la commission numérique.

A titre d'information, se sont en moyenne 1 000 e-mails reçus et lus par mois par le chargé de mission et près de 700 réponses faites (hors traitement des licences : surclassements supérieurs / transferts et mutations / licences de joueurs étrangers / questions diverses)

Gestion sportive 2023

Pour la première fois depuis 2020, la période 2023 s'est déroulée sans gestion de crise spécifique (pas de pandémie, pas de sécheresse, pas de mouvements de grève...).

La CSN a pu ainsi se concentrer normalement sur ses missions principales.

La CSN remercie tous les acteurs du réseau (clubs, ligues, zones) pour leur implication dans le bon déroulé des championnats.

1) Période janvier à juin 2023

Saison de salle 2022/2023.

Pour la saison salle 2022/2023, les championnats jeunes, les phases finales se sont déroulées normalement.

La CSN remercie les zones et les clubs pour leur implication dans l'organisation des tournois et leur volonté de recevoir des compétitions sur tout le territoire.

Deuxième phase des championnats gazon 2022/2023.

Après une première phase fin 2022 placée sous les contraintes de sécheresse, la saison deuxième phase gazon 2022/2023 a pu se dérouler normalement jusqu'aux phases finales. La fin de saison 2022/2023 fut donc la première phase sportive sans difficulté particulière depuis 2020.

2) Période septembre à décembre 2023

Les championnats 2023/2024 ont repris dès le 10 septembre 2023 pour la N1 hommes, et le 17 septembre l'élite hommes et dames et la N1 dames.

La CSN se félicite du succès de la formule du championnat N2 dames, avec 12 équipes inscrites pour la saison 2023/2024.

Évolutions réglementaires

Comme chaque saison, la CSN fait évoluer les règlements sportifs, en tenant compte des besoins notés au cours de la saison.

En 2023, 9 réunions ont été dédiées à ces évolutions et améliorations.

En 2023, les modifications ont porté sur 35 points (vs 80 modifications en 2022), concernant des précisions notamment sur la séparation la portée des cartons jaunes jeunes/séniors, les dates d'engagement des équipes avancées au 15 juin afin de mieux anticiper l'organisation de la prochaine saison, des précisions diverses les cas de forces majeurs, l'encadrement, les obligations, le coaching performance, la qualification de joueurs mutés etc...

Ce règlement a été validé par le vote du comité directeur en juin 2023 et appliqué pour la saison 2023/2024.

Toutes ces évolutions ainsi que les formules 2023/2024 ont été présentées aux clubs lors d'une visioconférence fin août, avant le début de saison.

Évolutions des formules de championnats 2023/2024.

En juin 2023, la CSN a également proposé au vote du comité directeur les formules de championnats salle et gazon.

Formules Championnats gazon 2023/2024

Elite H&D

- Pas de modification, 10 équipes avec 90 matchs, phase demi-finales et matchs de classement (places 3-4 et finale) maintenues
- Le dernier au classement descend en N1
- Le 9^{ème} joue 2 matchs de barrage contre le 2^{ème} de N1

N1H

- Pas de modification : une poule unique de 12 équipes avec 22 journées de championnat
- Le 1^{er} au classement monte,
- Le 2^{ème} joue 2 matchs de barrage,
- Le 12^{ème} et le 11^{ème} descendent

N1D

- Championnat régulier à 10 équipes
- Le 1^{er} au classement en capacité réglementaire d'accéder à la division supérieure monte,
- Le 2^{ème} au classement en capacité réglementaire d'accéder à la division supérieure joue 2 matchs de barrage,
- 2 descentes rester à 10 en 2024/2025.

N2D

Les inscriptions à cette compétition sont faites sur engagement ; tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à ce championnat.

- 12 équipes engagées en septembre 2023
- La 1^{ère} équipe en droit de monter accèdera au championnat de Nationale 1 Dames Gazon pour la saison 2024-2025.
- La 2^{ème} équipe en droit de monter disputera un barrage en matchs aller-retour contre la 9^{ème} équipe de Nationale 1

TF N2/N3 hommes

- TF N2 Titre : accession directe du Champion de France N2H en N1H si en capacité réglementaire de montée
- TF Accession : 1 ou 2 montées en N1H en fonction du Champion de France

JEUNES TQ TF gazon

- Clarification du nombre de qualifiés par zone en fonction de la taille des championnats (zone 1 = 3 / zone 2 = 3 / zone 3 = 2 / zone 4 = 2 / zone 5 = 2)
- Organisation tournante dans les zones (exemple U16G : TQ1 en zone 4, TQ2 en zone 2)
- L'organisateur des TQ **n'est plus qualifié d'office** (candidatures après la salle)

TQ/TF FILLES :

- Afin de favoriser et développer la féminisation de nos championnats, les phases finales filles sont ouvertes sur inscription libre.

Formules Championnats salle 2023/2024

Elite H&D

- Pas de modification
- 10 équipes, phase demi-finales et matchs de classement (places 3-4 et finales) maintenues

N1 H&D

- Championnat régulier à 10 équipes

N2 H&D

- Suppression des TQ
- Tournoi du titre avant l'accession (si le champion est en capacité de monter, il accède à la N1)
- Tournoi d'accession

JEUNES

- Clarification du nombre de qualifiés par zone en fonction de la taille des championnats (zone 1 = 3 / zone 2 = 3 / zone 3 = 2 / zone 4 = 2 / zone 5 = 2)
- L'organisateur des TQ **reste** qualifié d'office

Les chiffres de la première phase des championnats 2023/2024 :

Sur une saison pleine, ce sont plus de 450 matchs qui sont gérés par la CSN.

Phase aller gazon septembre à décembre 2023 :

Elite Hommes

- 10 équipes
- 9 journées
- 45 matchs

Elite Dames

- 10 équipes
- 9 journées
- 45 matchs

N1 Hommes

- 12 équipes
- 11 journées
- 66 matchs

N1 Dames

- 10 équipes
- 9 journées
- 45 matchs

N2 Dames

- 12 équipes
- 1^{er} tournoi le 7/8 octobre 2023 (TQ1 sur 4)

Au total, de septembre à novembre, la CSN a géré plus de 220 matchs.

Championnats Salle en décembre 2023.

Bilan de la première partie 2023 du championnat de salle :

Elite Hommes

- 10 équipes
- 1^{ère} journée le 10 et 11 décembre 2023

Elite Dames

- 10 équipes (7 équipes en 2021, 9 équipes en 2022)
- 1^{ère} journée le 10 et 11 décembre 2023

N1 Hommes

- 10 équipes

- 1^{ère} journée le 17 et 18 décembre
- Rappel : championnat sec sans phase finale

N1 Dames

- 10 équipes (8 équipes en 2022)
- 1^{ère} journée le 17 et 18 décembre

Bilan et commentaires.

En 2023, avec la reprise pleine et entière des championnats et les objectifs de concertation avec le réseau fédéral, la CSN a encore augmenté son activité.

L'implication et le rôle des zones s'est encore renforcé afin de mieux tenir compte des besoins et de l'hétérogénéité de chaque territoire. La CSN remercie vivement les responsables de zones pour leur participation riche et active à l'organisation de tous les championnats.

L'apport de la présence des représentants de la CNJA et de la DTN est un réel plus pour fluidifier le suivi des championnats et adapter les décisions en cohérence avec le terrain.

Les travaux en collaboration avec la commission numérique ont permis le développement de nouvelles fonctionnalités, comme la dématérialisation des demandes de report de match et des surclassements.

Pour la prochaine saison 2024/2025, la CSN souhaite lancer deux groupes de travail sur des sujets majeurs : la refonte des classes d'âge jeunes, et la place des joueurs étrangers dans les championnats nationaux.

Les membres de la CSN remercient toutes les parties prenantes, commissions fédérales, DTN, clubs, comités, ligues, zones et bénévoles qui œuvrent chaque jour pour la bonne organisation des compétitions.

RAPPORT ACTIVITE 2023 **CHAMBRE FEDERALE D'APPEL**

La Chambre Fédérale d'Appel a traité cinq dossiers

Seul un dossier a fait l'objet d'une contestation devant le CNOSF qui a déclaré le recours irrecevable.

La Chambre Fédérale d'Appel est à la recherche de membres et aujourd'hui elle est composée uniquement d'hommes.

La Chambre souhaite que le secrétariat de la Chambre soit assuré par la FFH.



RAPPORT ACTIVITE 2023 **COMMISSION ETHIQUE ET DEONTOLOGIE**

Taux de Féminisation commission : 50%

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

Rapport adopté par le Comité d'éthique le 26 mars 2024
Présenté lors de l'Assemblée générale du 4 mai 2024

Sommaire :

1. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ETHIQUE	2
2. SAISINES DU COMITE D'ETHIQUE	3
3. TRAVAUX SUR LES DECLARATIONS D'INTERETS	6
4. AUTRES TRAVAUX DU COMITE D'ETHIQUE	7
ANNEXE 1 : RESUME DES AVIS RENDUS EN 2023 PAR LE COMITE D'ETHIQUE	8

1. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ETHIQUE

Composition

La composition du Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts (ci-après « le Comité d'éthique » ou « le Comité ») n'a pas évolué depuis le précédent rapport annuel. La composition du Comité demeure la suivante :

Dominique Hannyer, Saint Germain HC
Janine Jacob, SCOSM Marseille
Muriel Lazennec, Racing CF
Pamela Michaelis, Racing CF
Patrick Chini, ASF Antibes
Francis Cusnieux, Wattignies HC
Eric Delemazure, Lille MHC
Alain Tétard, HC Nantes

Notons le respect de la parité Hommes/Femmes instituée en 2022

Réunions du Comité

Au cours de l'année 2023, le Comité s'est réuni à plusieurs reprises par visioconférence pour traiter des dossiers en cours. Un compte-rendu à usage interne est établi à l'issue de chaque réunion. Un contact quasi constant est maintenu entre les réunions par le biais d'échanges électroniques entre les membres du Comité.

2. SAISINES DU COMITE D'ETHIQUE

En 2023, le Comité d'éthique a été saisi à une dizaine de reprises, par courrier électronique dans la quasi-totalité des cas. Ce décompte ne prend pas en considération les messages dont le Comité est destinataire en copie, à titre informatif ou pour intervenir sur des dossiers gérés par d'autres commissions. Le nombre de saisines est stable par rapport à 2022.

Si une part importante de ces saisines consistent en des réclamations dirigées à l'encontre d'une personne, le Comité constate par ailleurs, dans la continuité de l'année précédente, que les demandes de consultation, ayant pour objet d'apporter un éclairage éthique sur une question donnée représente une part non négligeable de son activité. Le Comité salue cette pratique qui consolide son rôle d'accompagnement des acteurs du hockey en matière éthique. Il incite les dirigeants du hockey français à le consulter lorsqu'ils envisagent de prendre des décisions ayant une dimension éthique importante.

L'expérience montre qu'un avis du Comité d'éthique rendu en amont apporte une forme de protection et permet de prévenir certains comportements non souhaitables, alors qu'une saisine après coup du Comité, si elle débouche sur le constat d'une incompatibilité avec la Charte d'éthique de la FFH, peut s'avérer plus dommageable pour les personnes concernées ou les actions entreprises.

Avis rendus par le Comité d'éthique rendus au cours de l'année 2023

(Résumés reproduits en Annexe 1 du présent rapport)

Avis du 29 octobre 2022, rediffusé en mars 2023 *Respect de l'arbitrage*

Avis du 29 janvier 2023, *RCF/CSN*

Avis du 4 mars 2023, *CNJA/CSN*

Avis du 15 mai 2023, *Fumigènes*

Avis du 2 juin 2023, *Frais déplacement Masters*

Avis du 20 octobre 2023, *Public TAC*

Avis 22 octobre 2023, *VP/TAC/Egyptiens*

Des questions variées ont été abordées à l'occasion des dix avis rendus par le Comité d'éthique en 2023. Certaines concernent des accusations de manquement à la Charte d'éthique de la FFH dirigées contre des personnes identifiées. Dans ces hypothèses, le Comité examine les comportements en cause au regard de la Charte d'éthique de la FFH et formule ses recommandations. Certaines réclamations sont formulées dans un contexte de tension ou de rivalités politiques, voire de querelles de personnes. Dans ces cas, si le comportement en cause n'est pas constitutif d'un manquement éthique suffisamment caractérisé, le Comité s'efforce de jouer un rôle d'apaisement à travers de ses recommandations.

Rejets (incompétence, irrecevabilité)

Le Comité d'éthique rejette au stade préliminaire les saisines qui le conduiraient à s'écarter de sa mission consistant à « *veiller à l'application des principes et du respect des engagements définis dans la charte de l'éthique et de la déontologie du hockey, figurant en annexe 3 du présent règlement* » (article 56 des Règlements administratifs de la FFH). A ce titre, il ne lui revient pas

de statuer sur la légalité des situations qui lui sont présentées, ni de se substituer aux organes disciplinaires de la FFH.

Par ailleurs, même si une question relève à première vue de son champ de compétence, le Comité d'éthique déclare irrecevables les réclamations qui ne remplissent pas les conditions permettant l'examen des demandes, notamment lorsqu'elles sont insuffisamment étayées, et celles qui ne permettent pas d'établir la plausibilité d'un manquement suffisamment caractérisé à la Charte d'éthique de la FFH.

1. Saisine du 28 novembre 2023, SA Mérignac/Villa Primrose *concernant le comportement de certains joueurs quelques heures après le match avec utilisation des réseaux sociaux* : Les agissements décrits dans la demande de saisine ont attiré l'attention du Comité. Le Comité d'éthique et de déontologie est pleinement mobilisé pour éviter toutes sortes de dérive et, en particulier, celles concernant les respects, en toutes circonstances, des « adversaires et des partenaires », du « vivre ensemble » et de la « loyauté dans le sport ». Il est apparu cependant que les démarches engagées par les dirigeants du club de Villa Primrose n'ont pas suffi à convaincre les joueuses, les encadrants et les parents du SA Mérignac. Ce qui s'est traduit par une sollicitation de la commission en charge de la réception des témoignages de personnes (signal-hockey) ayant subi des violences de toute nature dans un contexte sportif hockey. Cette commission ayant décidé de transmettre le dossier à la chambre de discipline de première instance en date du 26 décembre 2023, le Comité d'éthique et de déontologie s'est retiré de l'affaire tout en se proposant de rester attentif aux travaux engagés et se réservant la possibilité de mener toute action future qu'il jugerait utile.

2. Saisine du 6 octobre 2023, Non sélection d'un jeune U12 et échanges de mails

A la suite de la non-sélection d'un jeune U12 par le Comité du Nord de Hockey, un licencié de la FFH, encadrant l'équipe du club dans lequel jouait ce jeune U12 a adressé un message au comité du Nord. La réponse du comité d'éthique a été la suivante : Il n'appartient pas au comité d'éthique de prendre position sur la non-qualification d'un jeune joueur d'un club du Nord. Un sélectionneur, surtout d'une équipe de jeunes, doit tenir compte non seulement des qualités sportives, mais aussi des facilités à s'intégrer au sein d'un groupe et il doit aussi essayer de trouver des talents dans des clubs qui sont moins en vue que d'autres. Toute sélection consiste à choisir, donc à éliminer, ce qui peut être perçu comme injuste.

Le comité d'éthique note cependant que l'encadrant met en doute les compétences du sélectionneur, sans qualifier cette remarque d'insulte, ni d'injure, il est à constater qu'elle n'est pas particulièrement amicale. Dans sa réponse, le Comité du Nord de Hockey (CNH) se dit très satisfait des actions de son sélectionneur, dont la détection et la sélection des équipes de jeunes U12 ont permis de conquérir plusieurs titres nationaux filles et/ou garçons. Son action de sélectionneur semble donc validée par des résultats obtenus sur le terrain. On pourrait probablement discuter de l'intérêt de diffuser la réponse du président du CNH à l'ensemble des présidents de club et aux membres du comité. Néanmoins, président du CNH pourrait répondre qu'il ne fait que rendre compte de ses actions à ses mandants. Le message est certes un peu ironique, mais nullement insultant.

Enfin, l'encadrant affirme, sans preuve, que le sélectionneur a dévoilé son message à la demande de son employeur.

Le Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Hockey ne peut se saisir d'une demande qui repose essentiellement sur des affirmations qui ne sont étayées par aucune preuve. Il n'apparaît pas dans votre message que vous ayez demandé au sélectionneur la stricte confidentialité de vos échanges. Il nous apparaît donc que le viol du secret d'une correspondance personnelle n'est formellement pas constitué. Aucune de vos données personnelles n'a été diffusée.

3. DECLARATIONS D'INTERETS 2023

Dispositif réglementaire

Le Comité d'éthique a été consulté dans le cadre de la modification des statuts et du règlement intérieur adoptée en décembre 2023 par une Assemblée Générale Extraordinaire de la FFH. Cette modification a permis d'ajouter la notion de « prévention et de traitement des conflits d'intérêt » qui font donc partie intégrante des travaux du comité d'éthique à compter du 1^{er} janvier 2024.

4. AUTRES TRAVAUX DU COMITE D'ETHIQUE

Campagne de l'Agence nationale du sport (ANS) « Projets sportifs fédéraux » 2023

En 2023, Eric Delemazure a représenté le Comité d'éthique de la FFH au sein de la commission en charge de valider les montants des subventions allouées aux clubs, sur proposition des comités et ligues au regard des objectifs de l'ANS, et ceux alloués aux comités et ligues, le tout en respectant le budget national et les orientations de l'ANS.

Groupe de travail sur la sensibilisation et la lutte contre les violences sexuelles et les discriminations

En 2023, Patrick Chini, membre du comité d'éthique a participé aux travaux de la commission en 2023.

ANNEXE 1 :

RÉSUMÉ DES AVIS RENDUS EN 2023 PAR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

1. Avis du 29 octobre 2022, rediffusé en mars 2023 *Respect de l'arbitrage*
2. Avis du 29 janvier 2023, *RCF/CSN*
3. Avis du 4 mars 2023, *CNJA/CSN*
4. Avis du 15 mai 2023, *Fumigènes*
5. Avis du 2 juin 2023, *Frais déplacement Masters*
6. Avis du 20 octobre 2023, *Public Touquet AC*
7. Avis 22 octobre 2023, *Villa Primerose/Touquet AC/Internationaux égyptiens*

1. Avis du 29 octobre 2022, rediffusé en mars 2023 : Lettre à l'ensemble des présidents de club sur le Respect de l'arbitrage

Le Comité d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a pris connaissance de nombreuses observations rédigées sur les feuilles de match et **mettant en cause directement l'intégrité et l'impartialité du corps arbitral**. Quelques exemples anonymisés :

« Encouragements d'un arbitre pour le club recevant pendant le match ».

« Je fais remarquer que les 2 arbitres n'ont pas été capables d'identifier le joueur concerné par la faute au moment de lui adresser un carton jaune ».

« J'émet des réserves sur des décisions arbitrales, à notre sens, contestables en particulier : carton

jaune sur un joueur de mon équipe avec initialement une charge dangereuse du gardien adverse et

à la suite d'un acte d'anti-jeu de ce gardien. Acte d'anti-jeu dans la zone des 22m non sanctionné d'un PC ».

« Tel arbitre est licencié dans le club recevant ».

Ce type de remarques est totalement déplacé sur une feuille de match. En effet, rappelons que le

chef d'équipe est « responsable au premier chef de la tenue de tous les membres de l'équipe figurant sur la feuille de match » (Titre V – Article 3.1 du règlement des compétitions CSN au 1/07/2022). A ce titre, il se doit de *respecter les décisions de l'arbitre et le protéger contre d'éventuelles menaces et agressions* (Charte d'éthique et de déontologie - article 2) et de *rester maître de soi en toutes circonstances* (article 5 de cette même charte).

Ce « **devoir de réserve** » d'un chef d'équipe **n'exclut pas les possibilités de dialogue** entre les clubs, le corps arbitral et les officiels. En effet, rien n'empêche qu'un chef d'équipe prenne contact

avec le délégué fédéral du match, s'il y en a un, ou avec la CNJA pour évoquer ce type de questions. Il est également toujours possible (et parfois utile) de discuter calmement à la fin d'un

match avec un arbitre pour essayer de comprendre les raisons de sa décision.

L'erreur est humaine, à l'image d'un joueur de votre club qui peut rater un blocage... un arbitre peut interpréter une situation à l'avantage de l'équipe adverse... Dans les 2 cas, joueur comme arbitre reprennent leur concentration et le jeu continue !

2. Avis du 29 janvier 2023, Saisine du Racing CF/Commission Sportive Nationale

La Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a été saisie le 7 décembre 2022 par Laurent Fermat, Président du Racing CF, à la suite d'une sanction infligée par la Commission Sportive Nationale au RCF le 24 novembre 2022, puis annulée le 30 novembre suivant. La sanction faisait suite à l'identification par la CSN de la présence d'un joueur du RCF non qualifié inscrit sur la feuille de match RCF/DHC du 2 octobre 2022).

Plus précisément, la demande du RCF faisait référence aux points suivants :

- « *Il nous apparaît inconcevable qu'un simple coup de téléphone (dont l'origine nous est inconnue) puisse suffire à une instance fédérale pour prendre une décision aussi sérieuse* ».
- « *Nous constatons l'existence d'un délai de plus d'un mois entre le jour du match et celui de la sanction* ».
- « *Au-delà de la précipitation incompréhensible de la CSN à punir quand même, se pose la question de l'éthique sur cette façon de voir notre beau sport évoluer. L'irréparable a été commis, celui d'intégrer dans la tête du hockey français que nous sommes des tricheurs* ».
- « *La commission d'éthique et de déontologie pourrait également se prononcer sur la méthode qui consiste à donner foi à une délation. Si le cas est avéré, ce type de procédure ne devrait jamais avoir cours dans notre fédération, dont l'un des principes de base est le fair-play* ».

A la suite d'une instruction menée conjointement par Messieurs Alain Tétard et Eric Delemazure, tous deux membres de la Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey, la dite commission s'est réunie le 16 janvier 2023 pour délibérer et prendre les décisions suivantes :

Décision 1 La Commission sportive nationale

Elle a commis une erreur et s'en est expliquée et excusée lors de l'instruction. Même si l'information du doublon lui est parvenue par le club de Douai, lui-même averti par des joueurs du CREPS, on ne peut pas lui reprocher d'avoir appliqué le règlement – *c'est son job* – on peut simplement regretter sa réaction un peu trop précipitée – *après tout, une quarantaine de jours s'était déjà écoulée...* Elle a pleinement pris conscience de ce dysfonctionnement ce qui ne manquera pas de lui servir de repère pour les prochaines situations qu'elle aura à évaluer.

Décision 2 Le Racing Club de France

Son attitude est compréhensible, il est tout-à-fait normal qu'un président défende les intérêts de son club. Comme évoqué au point 1, nous n'avons pas identifié d'intention malhonnête ou de volonté de nuire au RCF de la part de la CSN. La saisine du CED de la part du RCF doit permettre de faire évoluer dans l'avenir les mentalités, les procédures et les règlements.

Décision 3 La provenance de l'information

Un des points-clés de la demande du Racing CF. Il apparaît clairement que l'information, relayée par le club de Douai, provient de discussions entre joueurs du CREPS. Il semble inévitable que la « communauté » des licenciés du hockey discute ensemble à l'issue des week-ends de compétition. Si des anomalies sont identifiées lors de ces échanges, il semble assez logique qu'elles puissent être communiquées à la CSN, dont l'une des missions est d'assurer la bonne application du règlement. Nous pensons cependant que cette communication devrait être « encadrée » par une procédure simple (*du style de la procédure de réclamation sur la feuille de match*). Ce qui aurait l'avantage de formaliser la demande auprès de la CSN et de rompre l'anonymat. Nous pourrions nommer cette procédure « *demande d'information complémentaire* », adressée par mail à la CSN, sous un format rédigé et signé obligatoirement par un licencié de la FFH.

Décision 4 L'importance de la Feuille de match électronique

Rappeler à l'ensemble du hockey français l'importance de la Feuille de match et l'implication de chacune des parties sur sa signature. Une fois signée et clôturée, la feuille de match est définitive et son contenu ne peut pas être remis en cause.

Décision 5 La Feuille de match électronique

Pour hausser le niveau d'exigence sur la rédaction de la Fdm, celle-ci doit être « *techniquement* » et « *matériellement* » irréprochable. Il convient donc d'envisager quelques améliorations, telles que la refonte (ou l'amélioration) de l'intranet qui doit évoluer et être une véritable aide aux différents contrôles.

3. Avis du 4 mars 2023, Commission Nationale des Juges et Arbitres/ Commission Sportive Nationale

La commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a été saisie le 31 janvier 2023 par les 2 co-présidents de la CNJA, Messieurs Gilet et Renaud, suite à la décision en date du 27 janvier 2023 de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance de « prononcer à l'encontre de Monsieur XX, du club de Grasse, la sanction de *deux cartons jaunes* en remplacement de la sanction de *deux cartons jaunes égale carton rouge*, notifiée le 15 janvier 2023 ». L'autorisant ainsi à participer à compter du 27 janvier 2023 à toutes les compétitions de hockey en salle organisées par la FFH et ses organes régionaux et départementaux déconcentrés.

Plus précisément, la demande de la CNJA souhaite connaître l'avis du Comité d'éthique et de déontologie sur la façon, y compris en examinant les délais, dont cette affaire a été traitée par la CSN et la chambre de 1^{ère} instance. Et pose les questions suivantes :

1. La décision de la chambre de 1^{ère} instance s'oppose à l'article 4.2.2. du règlement des compétitions de hockey en salle selon lequel, les sanctions liées à un carton rouge ne sont pas susceptibles d'appel. Quel est l'avis de la commission d'Éthique et de Déontologie sur ce point ?
2. Pourquoi la chambre n'a-t-elle pas pris soin d'entendre l'arbitre, et de lui poser la question des raisons ayant entraîné sa décision ? Alors qu'elle a été en contact avec le joueur et le club de Grasse.
3. « *L'arbitre ayant notifié le second carton jaune a considéré que le seul cumul de deux cartons jaunes justifiait un carton rouge* » La chambre aurait dû savoir que la feuille de match, y compris la remarque à laquelle elle se réfère a été remplie par le directeur de compétition, Monsieur Pierre Roudil, et non par l'arbitre. « *L'arbitre ayant notifié un carton rouge exclusivement au motif que deux cartons jaunes, pourtant notifiés pour des motifs différents, justifiaient automatiquement un carton rouge, ce qui constitue selon eux une erreur d'interprétation des règlements.* » Le club de Grasse, le joueur et la commission devraient avoir quelque difficulté pour indiquer à quels règlements ils se réfèrent. La décision de la chambre de 1^{ère} instance pourrait donner l'idée aux clubs de contester devant cette juridiction toutes les décisions disciplinaires prises sur les terrains par les arbitres.

A la suite d'une instruction menée par Monsieur Eric Delemazure, membre de la Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey, la dite commission s'est réunie pour délibérer et prendre les décisions suivantes :

Décision 1

Le CED se déclare incompétent pour répondre aux 3 questions explicitement posées ci-dessus. En effet, il ne nous apparaît pas que les principes en général de la charte de l'éthique et de la déontologie du hockey français et ceux en particulier concernant les articles 1/ *Se conformer aux règles du jeu* et 2/ *Respecter les décisions de l'arbitre* aient été bafoués en cette situation.

Décision 2

Le CED prend acte des observations formulées le 10 février 2023 par JF Fenaert, Président de la chambre fédérale de 1^{ère} instance. Le CED remarque cependant que si ces observations apportent des réponses précises et documentées sur les différents points soulevés, il n'en reste pas moins qu'un travail en amont, réalisé conjointement par la CNJA et la CSN aurait sans doute permis d'apporter une

réponse collective et commune à la question initialement posée par le Président du HC Grasse. Dans cet esprit, nous proposons d'envisager la possibilité de mettre en place une *commission mixte CSN/CNJA* pour résoudre efficacement et rapidement ce type de contestation. En définissant par exemple que les contestations liées à l'organisation et au déroulement du match sont de la responsabilité de la CSN ; que les contestations liées à une décision d'arbitrage sont de la responsabilité de la CNJA ; et que celles qui impliquent les 2 commissions sont de la responsabilité de cette *commission mixte CSN/CNJA*. Un benchmark des organisations et des procédures d'autres fédérations est-il envisageable ?

Décision 3

Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement de l'ensemble des licenciés du hockey français, le CED recommande à la CSN et à la CNJA d'enrichir les règles du jeu FIH applicables à la pratique Gazon et Salle en ajoutant une mention sur la gestion par les arbitres d'un éventuel deuxième carton jaune. A l'image de ce qui a été mis en œuvre dans le hockey belge (en vert dans l'extrait ci-après).

4. Avis du 15 mai 2023, Recrudescence des Fumigènes dans les tribunes et au bord des terrains

La Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a constaté la recrudescence de l'utilisation de fumigènes et de « pétards » lors des matchs de hockey sur gazon joués sur le territoire français et, à ce titre, placés sous la responsabilité de notre fédération.

Nous sommes évidemment favorables à la mise en œuvre d'une ambiance festive et dynamique de la part des supporters présents autour de nos terrains de hockey. Cependant, nous pensons que les fumigènes et les pétards n'aident pas du tout à atténuer les tensions et peuvent potentiellement être dangereux pour les joueurs et les spectateurs (notre public est majoritairement familial et constitué de nombreux enfants). De même, la fumée d'un fumigène peut diminuer la performance des joueurs (gênes dans la visibilité et la respiration). Ajoutons enfin, dans le cas précis de la pratique de notre sport, que fumigène et pétard constituent un véritable danger pour nos terrains en fibres synthétiques...

Même si le ministère des Sports en a récemment assoupli leurs conditions d'utilisation dans le sport professionnel (à condition que les artifices soient manipulés par du personnel qualifié et certifié), nous tenons à rappeler que leur utilisation reste déconseillée au sein du sport amateur français, dans les stades de plein-air recevant du public. Les récentes positions de l'EHL⁽¹⁾ et de la fédération Belge de hockey sont plus drastiques et évoquent une interdiction pure et simple.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît opportun de prendre une position claire sur l'utilisation de ces engins dans l'enceinte des lieux de pratique de hockey sur gazon. Celle-ci pourrait prendre la forme, dans un premier temps, d'une recommandation de prudence pour les prochaines phases finales des championnats de France toutes catégories ou de matchs de barrages à venir. Et, si vous le jugiez nécessaire, d'une précision qui pourrait être apportée au prochain règlement des compétitions que vous organisez pour la saison 2023/2024.

5. Avis du 2 juin 2023, Interrogation sur les frais déplacement des groupes France Masters

Le Comité a été saisi par Monsieur Patrick Chini, membre de notre commission et joueur d'un des collectifs Masters France 2023 (France+70), concernant les frais engendrés par les déplacements des joueuses et joueurs de ces collectifs, sélectionnés ou à la recherche d'une sélection nationale.

Si Patrick Chini comprend que les regroupements France soient organisés en Région Parisienne ou dans le Nord de la France - *une majorité des sélectionnables est issue de ces 2 régions phare du hockey français* - « *il constate une inégalité face aux frais engagés par les joueuses et joueurs des autres ligues de hockey. Par souci d'égalité et de justice, il propose que les frais déplacement de l'ensemble des participant(e)s aux différents rassemblements soient pris en compte et partagés équitablement* ».

Sur ces bases, Monsieur Patrick Chini nous demande d'appuyer cette demande auprès de votre association en considérant que « *les joueuses ou joueurs vétérans (et également jeunes) des ligues les plus éloignées n'ont pas toutes et tous la possibilité d'engager personnellement les frais nécessaires qui peuvent ainsi constituer un frein à leur participation. Par ailleurs, la participation du plus grand nombre aux entraînements collectifs leur permettrait de viser des résultats sportifs plus élevés* ».

Même si Patrick Chini confirme que l'engagement auprès des Masters France implique un effort financier individuel - *ne serait-ce que pour les frais engendrés par les déplacements à l'étranger* - il insiste, au nom de l'article 7 de la charte d'éthique et de déontologie du hockey français « *Être exemplaire, généreux et tolérant* », sur son souhait de voir s'organiser une sorte de *pool financier* « alimenté » par les joueuses et joueurs faiblement impactés par les frais de déplacement et « consommé » par celles et ceux en provenance des régions les plus éloignées.

Le Comité souhaite que ce projet ambitieux puisse avancer prochainement et nous nous tenons à votre disposition pour toute question qui concernerait notre commission.

Réponse du Président des Masters France, François Giraud : Le Conseil d'administration de France Master dans sa réunion du 13 septembre 2023 a statué sur la question relative aux frais de déplacement pour certains joueurs lors de rassemblement des collectifs. Il constate que le nombre de cas reste marginal et que certains collectifs ont déjà mis en place des solutions. Il en ressort que le Conseil d'administration considère que la réponse pragmatique à cette question relève de chacun des collectifs afin d'apporter une réponse la plus appropriée aux rares situations individuelles concernées. Il appartient à chaque collectif de décider de la mise en place ou non d'un système de mutualisation et d'en définir les modalités et critères permettant le bénéfice de la mutualisation. Le Conseil d'administration préconise que la décision d'attribution soit prise au cas par cas, par le manager et le responsable d'équipe, en veillant au respect de la confidentialité des situations individuelles.

6. Avis du 20 octobre 2023, Comportement du Public du club du Touquet AC

La Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a été saisie le 20 octobre 2023 par le Bureau de la Fédération Française de Hockey, au vu du rapport et de la feuille de match concernant la rencontre Le Touquet / Stade Français jouée le 15 octobre 2023 sur le terrain du TAC, en catégorie National 1 Hommes.

Plus précisément, la demande du Bureau, représenté par sa Présidente, fait référence aux points suivants :

- *« Le Bureau de la Fédération Française de Hockey demande à la Présidente de la FFH de saisir la Commission Nationale d'Éthique et de Déontologie, au vu des rapports et de la feuille de match de Nationale 1 Hommes , le Touquet AC / Stade Français du 15 octobre 2023 , pour établir un rapport et des propositions qui seront transmises au Bureau Fédéral pour mesures à prendre envers le Club du Touquet AC ».*

Le rapport des arbitres fait état :

- *« de contestations systématiques des décisions arbitrales de la part des spectateurs malgré une intervention auprès des capitaines et du représentant du club »,*
- *« le quel représentant ne fait rien pour gérer les spectateurs, étant lui-même un des acteurs du chahut organisé »,*
- *« d'une fin de match houleuse, après avoir distribué 2 cartons rouges à des joueurs du TAC, les arbitres sont hués par les spectateurs présents lors de la rédaction de la feuille de match dans le club-house et lors de leur départ du club ».*

L'instruction menée par Monsieur Patrick Chini a confirmé la réalité des faits. Les membres du comité d'éthique ont pris les décisions suivantes :

Concernant l'attitude du public : ce dossier est transféré en chambre de discipline de première instance.

Concernant le comportement des responsables du club: Le comité d'éthique et de déontologie adressera un courrier à Madame la Présidente de la FFH concernant les responsabilités des présidents de club (ou de leurs représentants) dans la bonne tenue des spectateurs autour des terrains. Et recommande que ce courrier soit largement diffusé auprès de l'ensemble des clubs du hockey français.

7. Avis 22 octobre 2023, Saisine du club de Villa Primrose concernant la non présence de joueurs internationaux du club du Touquet en équipe nationale égyptienne

Rappelons les éléments de la demande du club de Villa Primrose : selon le règlement des compétitions (Titre II, article 2.3.2), un match peut être reporté si au minimum 3 joueurs d'une même équipe sont convoqués dans une sélection nationale. Dans son instruction, le comité d'éthique a constaté :

Point 1 : Les 3 joueurs égyptiens ont été convoqués le 14 octobre par la Fédération Egyptienne de Hockey pour un stage organisé du 16 au 22 octobre 2023 à Ismailia (Egypte).

Point 2 : La demande de report des matchs adressée par mail le 15 octobre à 10h51 par Monsieur Jonathan Laidez fait référence à l'absence de ces 3 joueurs mis à disposition de la Fédération Egyptienne.

Point 3 : Cette demande a été acceptée par la Commission Sportive Nationale qui a programmé le report des matchs des 22/10 (Villa Primrose), 29/10 (Cambrai) et 5/11 (Valenciennes).

Point 4 : A partir du moment où la sélection égyptienne pour la Coupe d'Afrique des nations (seuls 2 joueurs retenus), qui se déroulait du 23 octobre au 6 novembre, a été connue, la Commission Sportive Nationale a réintégré les matchs des 29/10 et 5/11 au calendrier.

Point 5 : Le club de Villa Primrose saisit la Commission d'éthique et de Déontologie le 22 novembre au motif d'un « doute » sur l'authenticité du document de convocation et d'un manquement à l'équité sportive.

Point 6 : La Fédération Egyptienne nous affirme le 20 janvier 2024 que le joueur Mahmoud Ahmed Seleem n'était pas présent au stage de sélection préalable à la Coupe d'Afrique des nations, organisé du 16 au 22 octobre 2023 en Egypte.

Point 7 : La Fédération Egyptienne nous confirme cependant le 20 janvier 2024 l'authenticité de la convocation adressée le 14 octobre, sans nous donner d'explications sur l'absence du joueur Mahmoud Ahmed Seleem au stage.

Interrogé sur le non respect de la convocation par le joueur Mahmoud Ahmed Seleem, le club du Touquet affirme, par l'intermédiaire de Jonathan Laidez, ne pas avoir été averti de cette absence et regretter le comportement du joueur qui n'aurait, selon ses dires, prévenu ni sa fédération, ni son club de cette situation.

A ce stade de l'instruction, le comité a constaté que :

1/ Le club du Touquet était dans son droit, en l'état du règlement des compétitions gazon pour la saison 2023/2024, de demander le report des 3 matchs.

2/ La Commission Sportive Nationale a agi en conformité avec le règlement, et, en particulier le Titre II, article 2.3.2 à réception de la triple convocation, puis est revenu sur cette décision une fois connue la sélection finale (2 joueurs).

3/ En ne se rendant pas à la convocation de sa fédération, le joueur Mahmoud Ahmed Seleem s'expose à des sanctions de la Fédération Egyptienne de Hockey et/ou de son club, le Touquet Hockey Club. Par contre, en l'état actuel du règlement des championnats gérés par la Commission Sportive Nationale, le fait qu'un joueur étranger ne réponde pas à une convocation de sa fédération n'est pas sanctionnable.

4/ La demande de report des matchs ayant été signifiée les 15 octobre à 10h41, elle est antérieure aux regrettables incidents qui ont émaillé le match entre le TAC et le SF, entraînant la suspension de 2 joueurs du Touquet.

Le comité a déploré cependant le délai de plus de 3 mois de la réponse de la Fédération Egyptienne de Hockey : interrogée dès le 18 octobre, elle nous a adressé une réponse le 20 janvier 2024. Ce délai est probablement à l'origine des « doutes » soulevés par le club de Villa Primrose qui s'est senti lésé par

17

la remise du match du 22 octobre. Nous déplorons également le manque de réaction du club du Touquet, qui, tout en étant au centre de la polémique, n'a pas été en mesure d'apporter des réponses claires et précises dans cette affaire.

Nos préconisations :

1/ **Revoir le règlement des compétitions** gérées par la Commission Sportive Nationale au niveau du Titre II, article 2.3.2 qui devrait apporter plus de précisions et de clarté au niveau de son application.

2/ Demander à la Commission Sportive Nationale de **programmer** le match Villa Primrose/Le Touquet **à une date ultérieure** à celle initialement prévue dans un souci de **respect de l'équité sportive**. En effet, la date du 25 février correspond à une période de vacances scolaires : en plein milieu des vacances de la Zone A (Bordeaux) et au départ de la Zone B (Le Touquet).

RAPPORT ACTIVITE 2023 **COMMISSION MEDICALE**

Membres de la commission médicale nationale de la FFH

Frédéric DEPIESSE (Med federal National),
Sébastien LEBRIS (Kiné fédéral National) ,
François GIRAULT (médecin élu au CD)
Jean Baptiste POPPE (Médecin filière jeune garçons),
Hélène DESMETTRE (Med France A fille),
Sarah MATHIS (Kiné Fr A fille),
Christian PALIERNE (Médecin eq de F garçon A)
Gregory WIECZORECK (Kiné Fr A garçon),
Benjamin BOONE (Kiné Fr A garçon),
Henri LECLAIR (Médecin)
Sébastien VAN ACHTER (Podologue)

Invités permanents : Benoit GALLET DTN et Jena Christophe PLAISANT Vice président

Taux de Féminisation de la commission : 2/11 soit 18%

1/ Rapport de la réunion de la commission médicale nationale du 07/10/2023 rédigé par F Depiesse

Etaient présents : Sebastien LEBRIS (Kiné fédéral National) , Frédéric DEPIESSE (Med federal National), Hélène DESMETTRE (Med France A fille), Sarah MATHIS (Kiné Fr A fille), Mr VAN ACHTER (podologue)

Excusés : Benoit GALLET DTN, JC PLAISANT (VP HN), Jean Baptiste POPPE (Médecin filière jeune garçons), benjamin BOONE ((Kiné France A garçons) , Frédéric SOYEZ, Flora HULMEL, Dr François GIRAULT

FD confirme le départ du Dr PACTEAU Chloe (Médecin filière féminine jeune) qui habitant en province vers Saint Etienne ne peut plus participer avec nous, on lui souhaite une bonne carrière professionnelle

Rémi DIETRICH après plus de dix ans avec la fédération a choisi de ne pas continuer pour des raisons de travail difficile avec le staff des garçons, la commission est déçue mais respecte le choix de Remi et nous le remercions de son investissement et lui souhaitons bonne continuation.

Ce matin du 07 10 2023 a eu lieu au CREPS de Wattignies le premier congrès médical FFH qui c'est très bien déroulé avec 42 participants et des intervenants

de qualité (Programme ci-après) . Très bon accueil du CREPS avec la présence du Directeur Patrice Gerges que nous remercions et présence de notre DTN B.Gallet et du vice Président JC Plaisant représentant Isabelle JOUIN notre présidente très attentive aux questions de santé des licenciés. Au-delà des présents fédéraux, des professionnels de santé participants belges et des clubs des Hauts de France étaient présents.

Lors de la réunion de la commission entre 14h et 17h ont été distribué les compléments d'équipements pour les médecins des équipes de France (Dr Palierne, Desmettre, Poppe et Depiesse) . Merci au DTN et à Christine Baroche pour avoir fait le lien avec le Coq Sportif. Malheureusement la commande pour les kinésithérapeutes ne semble pas avoir été passée. A revoir entre S Le Bris et Flora HUMel.

Discussion sur les compléments alimentaires et l'usage de la Créatine, Hélène Desmettre alerte sur les poussées d'acnée chez plusieurs des jeunes femmes et de l'augmentation des blessures en cette période intense de musculation qu'elle constate . Elle a alerté le staff.

Frédéric Depiesse rappelle que Le suivi de la composition corporelle par la balance Tanita arrivée au CREPS doit avoir lieu tous les 15 jours pour pouvoir suivre entre autre le taux d'hydratation qui risque de monter avec la Créatine et ses conséquences traumatologiques notamment.

Un nouveau membre de la commission médicale est présenté , il s'agit de Mr Van Achter podologue à Bordeaux , il présente son travail de mémoire de DU de podologie du sport que la fédération a soutenu en permettant un interrogatoire des licenciés.

Il est acté de faire dans le futur des capsule video de prévention sur l'intérêt de la podologie pour les hockeyeurs et de conseiller aux compétiteurs et compétitrices d'avoir toujours deux paires de chaussures en bon état pour les compétiteurs intensifs dont les EDF

Présentation des sociétés Cryanthal pour les chambres de cryothérapie et Loxamed pour la teleconsultation en déplacement sportif lointain sans médecin et Gymna pour le Tecare prévu à l'achat fin d'année ou en 2024.

2/ Programme du premier congrès de médecine de la FFH, le 07 10 2023

Lieu : Creps de Wattignies HDF

8H30 Accueil- 8h 55 Ouverture Vice-Président de la FFH : JC PLAISANT + DTN de la FFH :Benoit GALLET + Directeur du CREPS des Hauts de France : Patrice GERGES

Session « La Santé et la performance de haut niveau dans tous ses états à moins de 350 jours des JO de Paris 2024 » - Modérateur Frédéric DEPIESSE médecin fédéral national FFH

9h-9h15 : Microbiote et sport : ce que l'on sait en 2023 . Frédéric DEPIESSE Médecin fédéral National FFH FFSU

9h15- 10h15 : Le cycle menstruel féminin et le sport : « santé et performance » : Carole MAITRE en video (médecin gynécologue – INSEP et CNOSF) et Tom CHASSARD (PhD) [IRMES]

10h15 -10h30 : expérience de l'Athlétisme et de sa cellule d'optimisation de la performance sur le récupération. Hugo MACIEJEWSKI- Membre de la cellule optimisation de la FFA

10h30- 10h50 : Le massage : un outil vraiment utile dans le sport de haut niveau ? Christian PALIERNE- Médecin des équipes de France Olympique Garçon

10h50 Pause 11h10

Session „Traumatologie du Hockey” – Modérateur Bechir BOUDJEMAA Médecin Coordonnateur du CREPS de Wattignies Hauts de France

11h10-11h40: Biomécanique le pusch et ses pathologies associées : Sebastien LEBRIS (Kinésithérapeute fédéral national FFH)

11h40-12h10 : La réathlétisation vue par un binôme Kinésithérapeute et Préparateur Physique : Gregory WiCZORIEK [Kinésithérapeute au CREPS] et Fabian BERNARD (Conseiller Optimisation de la Performance du CREPS/MRP Hauts de France)

12h10-13h00 : Table ronde sur la « place et relation entre les équipes médicales et les équipes de préparateur physique dans le sport de haut-niveau » : Médecins des équipes de France féminine et masculine de la FFH + préparateurs physiques de la FFH

3/ Rapport du suivi médical réglementaire SMR 2023

Organisation Humaine pour le SMR

- Un médecin fédéral : Mr Frédéric DEPIESSE (pour tout renseignement frederic.depiesse@ffhockey.org)

Pour des questions techniques joindre flora.humel@ffhockey.org

- 2 médecins responsable de filière : Dr H. DESMETTRE (filière féminines A et U21), Dr C PALIERNE (Filière masculine A),
- 1 médecin Dr JB POPPE , U21 garçon , U18 et U16 garçon et fille

Outil de suivi

La FF Hockey s'est dotée en 2020 de la solution digitale ASKAMON qui permet de centraliser, consulter et enrichir les données médicales pour un meilleur suivi des SHN et rationaliser les coûts de santé : <https://askamon.com/pourquoi-utiliser-askamon/>

Les sportifs de haut niveau inscrit sur la liste de l'année enregistrent eux-mêmes leurs résultats sur ASKAMON avec des codes uniques individualisés, en cas de non réalisation les sélections ne seront pas accessibles sur décision du DTN

En 2023 les bilans ont eu lieu au CREPS de HDF à Wattignies et au CREPS IDF à Chatenay pour les jeunes inscrits sur liste de HN et en filière aux CREPS, les élites pouvaient en 2023 aller où ils voulaient pour passer leur SMR vu leur répartition géographique (plus de 60% vivent et jouent à l'étranger).

Les résultats via ASKAMON :

77 dossiers complets sur 108 inscrites et inscrits moins 7 arrêts de carrière soit 77 sur 101

Pole CREPS IDF 24/27

Pole CREPS HDF 12/20

HORS POLE 40/60 DONT 7 ont arrêté soit 40/53 joueurs et joueuses

CRE Occitanie : 1/1 dossier complet

On rajoute les 7 dossiers papiers non remis par les joueurs sur ASKAMON ni par le CREPS HDF qui n'était pas équipé sur le saison 2022/23 du logiciel et on arrive à 19/20 , soit 84 dossiers complets sur 101 SHN.

Au final au 30/08/2023: 13 SHN hors pole (négligences et abandons) et 4 en pole n'ont pas satisfait au suivi en 2022/23 (abandons en cours d'année).

Correction mise en place : L'année 2023/24 verra l'observance améliorée en effet deux corrections ont été mises en place : l'inscription des SHN elite en pôle elite sur le CREPS HDF et la possibilité bien indiquée de passer leur SMR dans les services médicaux des deux CREPS HDF et IDF et l'utilisation du logiciel Askamon bien en place pour cette saison à venir .

4/ Préparation et suivi des équipes de France en stage et en compétition

Beaucoup d'investissement médical entre le temps kinésithérapique et le temps médical des différentes équipes de France.

Les nombres de jours de présence ont fortement augmentés pour l'EDF féminine comme le bureau et la DTN l'avait validé.

La fédération consent des efforts importants sur ce domaine, le médical en est conscient.

Rapport rédigé par le Dr Frédéric DEPIESSE président de la commission médicale le 24 /03/2024

RAPPORT ACTIVITE 2023

Activité en

Titre : Police 12/Gras/Souligné

Texte : Police 11

Taux de Féminisation du pôle/commission : 33%

Constitution :

La commission des textes et règlements qui n'avait eu aucune activité depuis la saison 2022/2023 a été réactivée en janvier 2024.

Ses membres sont Sylvie Petijean (PHCM-membre de la CSN et du Comité Directeur), Henri Claude Lambert (PJB-Membre du comité Directeur) et Alain Renaud (FCL) qui assure la présidence.

Activité 2023 :

Aucune activité antérieure au 1^{er} janvier 2024 à signaler.

Projet 2024 :

En collaboration avec la CSN, remise à jour :

- Du Règlement des compétitions gazon
- Du règlement des compétitions salle
- De divers articles du règlement administratif

RAPPORT ACTIVITE 2023 **COMMISSION TERRAINS ET EQUIPEMENTS**

Taux de Féminisation du pôle/commission : 16,67 % (2/12)

ANNEXER LISTE DES TERRAINS HOCKEY EN France (tableau excel mis à jour)

Membre de la commission :

Jean-Michel DUTRIEUX (président)

Laurent

Frédéric

Amandine ROMBAUT

Simon NITARO

Julien MAZALLON

Mathieu MARIE

Pierre DEFOSSE

Michel ROCHER

Manuella CADIO

Romain RAUSCH (invité)

Jean-michel BERLY (invité)

FRAPPART
NORDMANN

En 2023, la commission terrains et équipements s'est réunie à 4 reprises.

Elle a été sollicitée pour le classement de l'installation à Lambersart.

Elle s'est rendue à Weesp (Pays-Bas) afin de découvrir, aux côtés de la Fédération Internationale et d'autres fédérations, le premier terrain sec de la marque Greenfield.

Elle s'est réunie afin d'instruire les dossiers de candidature à l'obtention d'un terrain Tarkett 20x40m déposés par le Racing Club de France, le Chateaubourg HC et l'Union Montilienne Sportive HG. C'est le dossier de ce dernier qui a été retenu, notamment pour son installation au sein d'un groupe scolaire et la création d'une classe à horaire aménagée.

Elle a participé au lancement de l'Appel d'offres des Terrains Héritage : cahier des charges, prescription, analyse des offres.

Elle a accompagné les clubs désireux de postuler à l'obtention d'une moquette Héritage dans les démarches administratives et techniques. Ainsi, les moquettes héritages seront à destination du FC Lyon, du Luc Ronchin Hockey et du TAC Hockey.

Elle a accompagné les clubs dans leurs démarches de renouvellement ou de création de terrains.

Elle a reçu les partenaires FFH, souhaitant présenter leurs produits, pour échanger : NGE, Tarkett, Sodex.



Rapport d'activité 2023 – Communication/Marketing/Partenariats

Le pôle communication et marketing a eu une année en pleine croissance, en termes de visibilité, événementiel et notre club de partenaires. Nous avons recueilli les fruits de notre plan stratégique sur la recherche de partenaires.

Nous continuons notre suivi rigoureux du budget prévisionnel et du pilotage des activités partenaires, nous avons mis en place un tableau de suivi mensuel avec suivi de la facturation et intégration des factures partenaires dans les relances.

Malheureusement nous avons dû renoncer à 2 partenaires qui ne pouvaient plus honorer leur engagement auprès la fédération pour des raisons économiques. Nous avons pu faire rentrer des autres partenaires pour combler le déficit.

Le pôle com/mkt continu à travailler en étroite collaboration avec les autres pôles de la FFH (développement, sportif, et finances) et de soutenir les pôles et leurs besoins en communication événementiel et marketing.

Nous avons vu en 2023 une restructuration du pôle. Lucie Bou responsable pour la communication et relation presse a remplacé Guillaume en Septembre 2023 et Valentin Beau (alternant) a également rejoint le pôle en tant que community manager. Mélanie Delforge a remplacé Valentine Berland qui est partie à Paris2024. Eric Charlet reste responsable pour la recherche de partenaires. Le travail de Lucie Bou est plus axé sur les relations presse depuis décembre 2023 et le restera jusqu'au JO. Elle sera également l'attaché presse pendant les JO pour les équipes de France. Valentin Beau a repris plus de tâches de chargé de communication. Le temps de Mélanie Delforge est partagé entre le pôle communication et le pôle performance sociétale. Mélanie est également responsable pour des projets JO comme sportsinitiation et activation Club France.

Pour l'année à venir, nous allons renforcer la communication et la coopération avec la presse et les équipes de France. Le temps de travail dans les premiers 7 mois de l'année 2024 sera pour 90% consacré à la préparation des JO.

Nous sommes contents du travail et des résultats réalisés en 2023 et je profite de ce rapport moral de chaleureusement remercier Eric, Lucie, Valentin et Mélanie pour leurs contributions et professionnalisme au quotidien.

I- Communauté social média

a) Quelques chiffres

	Facebook	Twitter	Instagram	Linkedin	Tik Tok
1 ^{er} janvier 2022	7703	3416	6793	1740	
1 ^{er} janvier 2023	9050	3665	7945	2705	400
Aujourd'hui	9080	4175	9758	3709	1207 (17,2k)

Instagram : CrossPost qui attirent de nouveaux visiteurs sur notre compte. C'est lors des événements EDF que nous attirons le plus de nouveaux abonnés.

Tik Tok : Lancement du compte Tik Tok avec une trentaine de vidéos avec une moyenne de 2000 likes par vidéo.

Facebook : communauté 100% hockey. Réseau social qui touche principalement les clubs.

b) Temps forts de la com' en 2023

Les temps forts sont classés par **ordre décroissants** d'interactions.

- Coupe du Monde U21 (5-16 décembre 2023)

Couverture digitale de la compétition avec la création d'une charte graphique spécifique à l'événement.

- Publication de photos de match récupérées auprès de la FIH, publication des résultats de match et d'annonce de match.
- Live tweet sur les matchs à élimination directe
- Communiqué de presse envoyés aux contacts journalistes
- Publication de Tik Tok.

- Coupe d'Europe Hommes Monchengladbach

Publication de visuels pour annoncer les matchs.

Publication de vidéos et photos de matchs.

- Coupe d'Europe Prague (présence de la com' sur l'événement)

Publication de visuels d'annonce de matchs.

Publication de photos de matchs



Vidéos « Au plus près des Bleues » sur Youtube : 300 vues en moyenne.

Constat clair : les publications Équipe de France génèrent le plus d'engagement. Ce sont sur ces événements que nous gagnons le plus de visibilité.

II-

Couverture médiatique :

a) Diffusion des matchs à la TV

Coupe du Monde U21 : Diffusion de la demi-finale et de la finale de la CDM U21 sur l'Équipe TV : **13.000 vues cumulées sur la finale** et **6200 vues pour la demi-finale**.

Coupe d'Europe A Hommes 2023 : Diffusion de 5 matchs sur l'Équipe TV.

b) Sollicitations médiatiques

À l'approche des JO, les médias s'intéressent de plus aux athlètes des EDFs de hockey. Presse écrite, radio, podcast, sujet TV, plateau TV, les sollicitations sont diverses et nous offrent de nombreuses fenêtres médiatiques pour faire connaître notre sport.

Retrouvez le planning du suivi complet des sollicitations médiatiques des athlètes de l'EDF : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1yfiVnTo3gUelwh1ZhiEGMei-fqHqeeWRJHThJir8d6U/edit?usp=sharing>

En résumé les principaux médias qui nous sollicitent :

- France TV
- Libération
- RMC Sports
- France Inter

En consortium avec le pôle sportif, nous essayons de **repartir les temps de parole** des différents athlètes : Emma Ponthieu, Théophile Ponthieu, Viktor Lockwood, Inès Lardeur, Philippine Delemazure, Simon Martin-Brisac, Albane Garot.

c) Média Day du 2 avril 2024

Travail de relations presse en collaboration avec une agence de RP-Influence July 29.

Présence de 10 athlètes + 2 staffs EDF :

- Delfina Gaspari, Yohanna Lhopital, Paola Le Nindre, Emma Ponthieu, Mathilde Petriaux



- Viktor Lockwood, Simon Martin-Brisac, Noé Jouin, Corentin Sellier, Théophile Ponthieu
- Gaël Foulard, Frédéric Soyez

Présence de 34 journalistes.

Objectif de l'événement :

- Réaliser des itv entre les SHN présents et les journalistes
- Initier les journalistes au Hockey
- Partager un moment sportif entre journaliste et SHN de l'équipe de France.

III- La communication courante

a) Les Newsletters

Envoyée tous les mois à 14.000 contacts. Taux d'ouverture moyen 5%.

b) Les Coups de crosse

Publiée tous les lundis sur le site Fédéral. Nombre moyen de clics : 200.

PARTENARIATS

Constat :

Il est important d'amener des partenaires à la FFH mais il est primordial d'essayer de ne pas en perdre ! Nous devons donc les fidéliser en intégrant bien leurs attentes.

Dans cet objectif, nous leur avons permis d'aller à la rencontre de nos Équipes de France :

- Matches France / Australie H à St Germain (Juin)
- France / Japon F à Montrouge (Juillet)
- France / Japon à Salon de Provence (Juillet)
- Nous rencontrer au Salon des Maires (Novembre)
- Échanger entre partenaires lors de notre Soirée Annuelle (Novembre)

L'année 2023 a permis de valoriser toutes les dotations des partenaires enregistrées au profit de tous nos pôles et notre communauté du Hockey sur Gazon (Air France, Amap, l'Équipe, CTD..)

C'est un vrai travail de proximité avec les pôles pour bien comprendre et identifier leurs besoins, notamment pour le staff médical

Une valorisation de plus de 190K€ qui accompagne aussi la politique de développement de la FFH

Nous avons continué nos actions de visibilités avec BOGO+, il y a eu plus de 1000 Pass Hockey dans toute la France.

La FFH a enregistré de nouveaux partenaires :

- **TNP** qui est une société de conseil très implantée en Inde. Son souhait est d'accompagner le Hockey Féminin

- **Sodex** spécialisé dans les équipements sportifs
- **Le Crédit Agricole** qui se positionne sur le Hockey Féminin et événements dans les Hauts de France
- **BB&Hotels** qui nous accompagne dans nos déplacements en apportant du partenariat financier mais aussi des gratuités+ des réductions
- **Drop Interim** spécialisé dans le placement dans la Grande Distribution et la Construction

La FFH a aussi souhaité se rapprocher des collectivités en étant présente aux :

- Salon de l'Andis (Directeurs des Sports) À Agde (Mars)
- Salon de l'Andes (Maires Adjoints aux Sports) à Pau (Mai)
- Salon des Maires IDF Paris (Juin)
- Espace et Collectivités à Brétigny (Septembre)
- Salon des Maires Paris (Nov)

ÉVÉNEMENTIEL

Initiation collaborateurs Paris 2024 mars 2023 :

Initier les collaborateurs Paris2024 au Hockey sur gazon premier relais des jeux olympiques pour promouvoir le hockey. (Collaborateurs initier 450)

Un plan de communication conjoint Paris2024 x FFH à travers une animation et une découverte du sport pas les éducateurs de la FFH grâce à l'installation d'un terrain et d'ateliers pour découvrir la pratique, l'histoire et les règles du hockey.



Finales Elite 20-21 mai 2023 :

Les finales Elite se sont tenues au club de Saint-Germain-en-Laye en deux jours. L'occasion de rassembler les supporters du hockey français et de faire découvrir ce sport à des novices. La FFH a pu présenter un village d'initiation avec un terrain ainsi que divers ateliers dont le panna hockey et des ateliers ludiques. Nous recensons 400 personnes présentes sur l'événement à heure de pointe (finales dames et hommes).



Match des équipes de France hommes 23 et 25 juin 2023 Saint-Germain-en-Laye **Match des équipes de France dames 28 et 29 juin 2023 Montrouge**

Les différentes rencontres des équipes de France cet été en régions parisienne ont permis à la Fédération de toucher un nouveau public à l'aube des jeux olympique (environ 700 spectateurs) et de réunir les partenaires de la Fédération qui accompagnent nos équipes de France dans le projet olympique.





Match des équipes de France dames & NGE mixité 19 et 21 juillet 2023 à Salon de Provence

Au-delà du côté sportif et de l'intérêt de déployer des rencontres de l'équipe de France sur l'ensemble du territoire pour faire découvrir le hockey et développer le hockey lors de ce stage nous avons travaillé en lien avec notre partenaire NGE mixité qui nous accompagne sur de nombreux volets pour mettre en valeur les opportunités professionnelles pour les femmes dans le PTP dans la région.

Soirée partenaire 16 novembre :

A l'aube d'un événement historique nous avons réuni et rassembler nos partenaires avec la présence d'athlètes de l'équipe de France pour échanger et partager les ambitions de la Fédération. Un événement avec la présence de futurs partenaires qui souhaitent s'engager pour l'avenir du hockey.

Partenaires présents : 28 - Futurs partenaires : 5

Salon des Maires 21-22-23 novembre 2023

La FFH était présente 3 jours au Salon des Maires 2023. Ce projet a été possible grâce au soutien et à l'expertise des partenaires de la FFH : NGE

La FFH a profité de ce moment pour organiser des rencontres et des prises de paroles autour des terrains de proximité multisports avec d'autres fédérations.

Lors du salon des maires la Fédération a eu de prises de paroles :

- Prise de parole sur le Hockey santé (hockey en marchant) un axe de développement souhaité par la fédération pour permettre l'inclusion et la diversité dans le hockey dans les années à venir.
- Prise de parole sur l'innovation par Nicolas Gallard pour le déploiement d'une application et d'une nouvelle manière de réaliser des entraînements et de pratiquer le hockey de manière plus ludique.

Les data récupérées permettront d'engager des discussions avec les villes intéressées par le projet et des associations. Cela nous aura permis de construire des projets dans le cadre du projet « Hockey pour tous » de la Fédération avec la mission locale et de cibler un nouveau public.

Calendrier 2024 :

Semaine inauguration du stade Yves-du-Manoir du samedi 23 mars :

Le samedi 23 mars au Stade départemental Yves-du-Manoir c'est tenu un match de championnat Elite dames et hommes pour inaugurer le stade et permettre à la Fédération

d'accueillir 1300 personnes dans l'enceinte du stade 4 mois avant les jeux olympique un moment fort pour le hockey français.

Nous avons réuni les fans de hockey de différentes régions de France, élus, famille du hockey et un nouveau public novice qui a pu découvrir notre sport. Cette journée représente une fête pour le hockey français possible grâce à une organisation commune avec le département et le cam92.

A l'occasion de cet événement nous avons célébré les U21 de l'équipe de France vice-champion du monde lors de la dernière coupe du monde. Un moment fort pour la communauté du hockey de pouvoir faire vivre devant leur public et leur famille, une mise à l'honneur sur un site Olympique. Un événement qui promet bien d'autres pour l'héritage des JO.





RAPPORT D'ACTIVITE 2023 PÔLE PERFORMANCE SOCIETALE

➤ **Emploi – Professionnalisation – Formation professionnelle**

Renforcer la professionnalisation des structures grâce au BPJEPS :

Le BPJEPS Hockey n'est plus proposé dans les organismes de formation, afin de pouvoir continuer de développer le Hockey les clubs, CD et ligues ont besoin de recruter des éducateurs sportifs à ce niveau de diplôme (permettant d'encadrer contre rémunération avec la délivrance d'une carte professionnelle), notamment autour de la mission d'agent de développement. La stratégie s'articule autour de 3 axes :

- Accompagner des candidats déjà expérimentés sur la validation du diplôme spécifique Hockey en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- S'appuyer sur les allègements possibles entre les diplômes fédéraux, et les UC communes du BPJEPS, notamment APT, afin de délivrer plus facilement des BPJEPS Hockey.
- Déploiement de la stratégie du parcours d'engagement sur toute la France (expérimenté et éprouvée en Île de France et en Loire-Atlantique), principalement autour du BP APT :
 - Mise en place d'un cycle d'apprentissage du Hockey pour des futurs éducateurs sportifs (sécurité, principes, pédagogie, matériel ...).
 - Réinvestissement sur un événement (journée olympique, tournoi des écoles ...).
 - Création d'un lien entre les employeurs et les nouveaux diplômés, permettant de faciliter le recrutement sur des profils ciblés et formés au Hockey.

Diplômes d'État mis en place par la FFHockey :

- DEJEPS en partenariat avec le CREPS IDF :
 - Reprise de la coordination de la promotion actuelle composée de 2 stagiaires (Kévin DAVANT de L'Isle Jourdain et David CLARO CARVALHO). Suivi individualisé, mis en place de nouveaux axes de formation et de nouveaux intervenants, immersion au sein des pôles et équipes de France jeunes et Olympiques, création de notes de synthèses et mis en place d'évaluation formative.
 - Restructuration de la partie Hockey de la formation DEJEPS à partir de septembre 2024 : Création de blocs de compétences, augmentation de l'articulation avec des collectifs et des événements fédéraux, augmentation globale de l'exigence avec l'ajout d'un nouveau système de certification, mise en place d'un parrain de la promotion,
 - Objectifs :
 - Féminisation de l'encadrement : Avoir chaque année au moins une candidate pour la formation DEJEPS.
 - Augmenter la qualité de la formation, et communiquer dessus, afin d'accueillir plus de personnes : 4 stagiaires/an minimum.
 - Former des éducateurs sportifs qui soient de véritables piliers de leurs clubs ou de leur territoire, avec de hautes compétences sur des missions de : Coordinateur du développement ; Responsable d'école de Hockey ; Head-coach (N1/Élite) et formateur (ciblé sur les DF2, les BPJEPS et les STAPS).
- DESJEPS en partenariat avec l'INSEP :
 - Après 5 années sans stagiaire, reprise de contact avec l'INSEP pour relancer le partenariat et maintenir le Hockey dans le DESJEPS multi-sports, afin de répondre aux besoins des structures, ainsi que des pôles et des collectifs nationaux.
 - Création d'un ruban pédagogique complet et individualisé en fonction du profil des candidats, suivis par des entraîneurs Haute-Performance.
 - Objectifs :

- Lancer la formation dès septembre 2024, pour 2 à 3 stagiaires identifiés et sélectionnés par la DTN.
- Anticiper les besoins d'année en année pour avoir 2 à 3 stagiaires tous les 2 ans.
- Former des éducateurs sportifs qui soient de véritables piliers de leur territoire et/ou de la DTN, avec de hautes compétences sur des missions de : Chef de projet ; Directeur sportif ; Entraîneur de haut-niveau ; et formateur (ciblé sur les DF3 et les DEJEPS).

Le déploiement du Hockey dans les UFR STAPS :

Le milieu de la formation universitaire est riche en opportunité pour la professionnalisation du Hockey, il est à l'heure actuelle malheureusement délaissé, pour plusieurs raisons suite à un état des lieux réalisé fin 2023. L'objectif pour 2024 est de réfléchir à une stratégie à mettre en place pour que les différentes structures, du club jusqu'à la fédération, puisse créer plus de passerelles entre les STAPS et le Hockey, au-delà de la région lilloise où Guillaume QUIEVY forme plus de 200 étudiants chaque année.

Le Fond d'Aide à l'Emploi (FAE)

En 2023, 8 emplois d'agents de développement sont soutenus par la FF Hockey, dont 4 nouvelles créations d'emploi.

Pour rappel, le FAE est une aide dégressive sur 3 ans de 6 K€ (année 1), 4 K€ (année 2) et 2 K€ (année 3).

Bénéficiaires :

- CD 75 (création)
- Ligue de la réunion (création)
- Lille Métropole Hockey (création)
- Tours Hockey Club (création)
- CD 80
- CD 59
- CD 276
- CD 92

Animation du réseau d'acteurs du développement :

✓ *Les Rendez-vous du Dev*

Tous les mois : Une thématique impactant à destination de tout le réseau fédéral.

Objectifs :

- Favoriser l'échange et le partage,
- Diffusion d'outils de développement (Guides, projets, fiche techniques, etc)
- Mise en réseau avec des acteurs extérieurs favorisant le développement (Cosmos, OF, etc)
- Échange avec des professionnels et experts du réseau fédéral (Entraîneurs, Agent de développements, etc)



Calendrier :

- Lundi 09/01 : « Présentation des Documents Ressources : Hockey's cool / Hockey en Marchant / Guide des clubs »
- Jeudi 16/02 : « Libérer la parole »
- Lundi 03/04 : Webinaire Académie du Hockey « Le Hockey Scolaire »
- Vendredi 15/05 : Webinaire Académie du Hockey « Comment optimiser ma saison »
- Lundi 19/06 : Webinaire pour les encadrantes « Affirmer son potenti-Elle de coach »
- Jeudi 26/10 : « Le dispositif : 2h de sport en + au collège »
- Lundi 27/11 : Webinaire Académie du Hockey « L'apport du Hockey en salle dans la formation du joueur »
- Jeudi 21/12 : « Développer le Hockey Adapté »

✓ Séminaire Annuel des Agents de développement

14 avril 2023 à Châtenay-Malabry (25 Participants et 6 CTS mobilisés)

Objectifs : Création d'une « équipe développement » ayant pour but de partager leurs expériences et d'amorcer une volonté commune de promouvoir le hockey.

Au programme :

- ✓ Présentation du Pôle Performance Sociétale
- ✓ Partage de bonnes pratiques : 1 ligue (AURA), un CD (Sarthe) et un club (Le Polo.H.C)
- ✓ Les différentes offres de pratiques
- ✓ Quels modèles économiques pour nos structures
- ✓ Initiation au Street Hockey

➤ Formation fédérale : Accélération du programme de formation FFH

Les objectifs 2023 :

- Redynamiser la formation Fédérale
- Mieux accompagner nos entraîneurs, coaches, éducateurs, accompagnateurs bénévoles
- Inciter les femmes à devenir coach, entraîneure
- Ouvrir le hockey aux organismes formant aux métiers dans le champ du sport

DATES	THÈMES	ACTEURS	PARTICIPANTS
De septembre 2022 à Juin 2023	Formation DF1 et DF2 en région	46 formateurs et 13 référents régionaux	95 DF1 délivrés 25 DF2 délivrés 11 équivalences DF2 4 équivalences DF3
11 et 12 avril 2023	MasterClass à Lyon « Structurer et animer une école de hockey »	Géraldine Bonenfant	23 participants
14 avril 2023	Séminaire des Agents de Développement	6 CTS Mobilisés	25 participants
27,28,29 avril 2023	DF3 4 Nations Calais	Géraldine Bonenfant	13 participants
24 et 25 juin 2023	Formation des encadrantes pendant le TND	Géraldine Bonenfant	8 personnes
Septembre 2023	Changement Coordination DEJEPS	Théo Cally	2 stagiaires
	Formation DF1 STAPS L1 Lille	Guillaume Qulevy	
Du 4 au 8 décembre 2023	Formation DF1 auprès de BPJEPS APT à Châtenay-Malabry	Théo Cally, Géraldine Bonenfant, Fabien Tornabene	40 stagiaires

En cours :

- Déploiement du programme « Assistant Coach »
- Formation dirigeantes + Formation des encadrantes
- Relance DF3

Zoom sur le Diplôme Fédéral 3° degré :

La formation DF3 a débuté au mois de Décembre 2023, et se déroulera pendant 6 mois.

Pour cette nouvelle promotion, 15 stagiaires dont 3 femmes, sont représentés (En provenance essentiellement de Normandie, de Bretagne, des Hauts-de-France et d'Ile-de-France).

Le DF3 se déroule sous trois formes :

Un premier temps, en distanciel, sous forme de webinaire en lien avec des thèmes de travail :

- Le modèle de jeu,
- la notion de performance,
- les principes de jeu offensifs et défensifs
- la gestion des Turn-over.

Un second temps où les stagiaires sont accompagnés par un tuteur de proximité (en Région). Le tuteur étant une personne ressources au contact du stagiaire, en charge de lui apporter de nouvelle connaissance, de l'accompagner tout au long de sa formation et de l'évaluer lors de séance sur le terrain.

Et un troisième temps en présentiel, où les stagiaires seront en immersion lors d'une compétition internationale (EDF A et U21 - Homme et Dame). Au programme :

- Analyse des matchs
- Analyse vidéo
- Briefing/Débriefing
- Echanges avec les entraîneurs des EDF

Les détails de la formation :

Lors des webinar, en complément d'un apport théorique diffusé par des experts, les stagiaires seront amenés à questionner leur pratique de terrain et leur réflexion en matière d'entraînement et de coaching.

Parmi ces experts, notons la présence de Guillaume Cardine, Vincent Le croller, Valentin Migneau, ...

Un travail à la fois individuel puis collaboratif est également demandé aux stagiaires, entre chaque webinaire. (Conception d'un plan d'entraînement, planification, base de données d'exercices, etc).

C'est l'occasion, pour chaque entraîneur, d'augmenter et de partager ses connaissances en matière de performance sportive et d'entraînement.

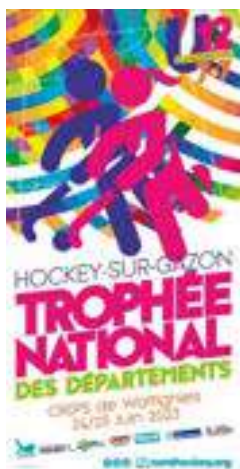
L'occasion pour chacun d'entre eux, de monter en compétences sur des sujets relatifs au coaching et à l'utilisation d'outils numériques, comme enjeux d'amélioration de la performance.

Mots de la Présidente du LHC (4 stagiaires)

Le Lillhoc a un objectif de professionnalisation fort depuis plusieurs années. Parallèlement, l'idée est d'accompagner nos joueurs dans leur double projet sportif et professionnel ou de les aider à trouver leur voie. Il y aussi le souhait de donner des billes à nos encadrants parents qui savent peut-être jouer mais pour lesquels la formation rassure et alimenter leur pédagogie. Il n'y a plus qu'un pas alors à franchir en proposant systématiquement les formations à tous nos intervenants en les y incitant et surtout sans refuser les initiatives personnelles toujours bonnes à prendre dans notre petit milieu. Après m'être opposé à la mise en place des obligations FFH, sans anticiper la formation, je ne pouvais pas ne pas répondre présent au nom du club pour ce nouveau DF3.



➤ **Les évènements Jeunes : Dynamiser les events développement**



Mobilisation de l'équipe performance Sociétale pour encadrer, animer et faire la promotion des évènements jeunes.

- TNC Salle : 11 et 12 mars 2023 à Yvetot
- TNC Gazon : 10-11 juin à Caen 2023
- TND Gazon Compétition et développement : 24 et 25 juin 2023 à Wattignies (32 dont 9 féminines et 11 mixtes ; soit environ 350 enfants). Voir vidéo ci-dessous Faites par le CD59 :

<https://www.facebook.com/100064478150933/videos/654986459495771>

➤ Féminisation de la pratique

Passage à 28.41 % 2023-24

La Fédération Française de Hockey suit toujours le [plan de féminisation 2021-2024](#). Ce plan est en 5 objectifs

- Objectif 1 : recruter et fidéliser les féminines au sein des clubs de hockey
- Objectif 2 : faciliter et accompagner l'engagement des femmes au sein des fonctions dirigeantes et bénévoles du hockey
- Objectif 3 : féminiser l'encadrement et améliorer les compétences des entraîneurs.es en matière d'encadrement des féminines
- Objectif 4 : accroître le niveau sportif des athlètes féminines de haut-niveau
- Objectif 5 : encourager des vocations d'officielles chez les féminines et les accompagner pour monter en compétences

La formation de dirigeante

L'ensemble des informations sur le parcours d'accompagnement dirigeante ont été recensées en créant une [page dédiée](#).

La FFH a mis en place dès 2018-2019 un parcours d'accompagnement des dirigeantes et futures dirigeantes en partenariat avec l'association Femix'Sport.

Cette année, 13 femmes issues de 6 ligues (dont la Réunion) ont participé au parcours d'accompagnement dirigeante. Elles ont suivi les modules 1 et 2 en soirée en distanciel et ont suivi le Module 3 en présentiel.

Les modules d'accompagnement ont pour objectif :

Module 1 : « Moi », Mieux se connaître pour oser s'engager

Module 2 : « Moi et les autres », Savoir identifier les actions pour gagner en efficacité

Module 3 : « Moi et l'équipe : mieux manager et gérer mes projets associatifs.

Des groupes WhatsApp ont été créés pour leur permettre d'échanger après ces formations entre elles. Cela doit aussi permettre à ce qu'elles deviennent des ambassadrices de notre sport au féminin.

D'autres femmes seront invitées à suivre ce même parcours d'accompagnement en participant au module 1 et 2 en distanciel dans les mois à venir et le module 3 en présentiel sur le début de la prochaine saison sportive.

Des podcasts : Femmes dirigeantes c'est hOckKey ont été réalisés pour mettre en avant les femmes dirigeantes participantes à la formation : <https://soundcloud.com/ffhockey>

Ce parcours a vocation à accompagner les dirigeantes et les sportives de haut niveau dans leur engagement.

Le Printemps du Hockey Féminin

Pour sa 5ème édition, le PHF 2023 a mobilisé :

- environ 65 structures
- 1000 participantes
- + de 80 évènements programmés partout en France
- 100% des structures ayant répondu à l'enquête de satisfaction sur le PHF 2023 sont satisfaites

Au niveau national, la FFH a mis en place les actions suivantes :

- Vidéo de lancement : annonce et présentation de la démarche
- Mise en œuvre et lancement plan de féminisation : action de communication.
- Distribution de goodies
- Portraits femix formation dirigeantes – podcast : <https://soundcloud.com/ffhockey>
- Relais actions : <https://www.ffhockey.org/l-actualite-du-printemps.html>
- Un club une histoire : version féminisation : <https://www.ffhockey.org/l-actualite-du-printemps/1755-zoom-sur-le-cercle-feminin-de-paris.html>
- Série Sport en France "dans ma fédé" illustrant les 5 piliers du plan de féminisation : Licenciées : <https://www.dailymotion.com/video/x8c7wrv>

Dirigeante : <https://www.dailymotion.com/video/x8d3uhz>
Encadrante : <https://www.dailymotion.com/video/x8d3uj5>
Insertion professionnelle des SHN : <https://www.dailymotion.com/video/x8e94pj>
Les officielles : <https://www.dailymotion.com/video/x8e950b>
- Webinaire milieu de campagne

Les temps forts

Les récompenses :

- Trophées IMPULSION SPORT 2023 dans la catégorie « Sport féminin » : Le plan de féminisation de la Fédération Française de Hockey a été récompensée lors des trophées IMPULSION SPORT 2023 par l'ANS.
- Athlète : Philippine DELEMAZURE a été nommée meilleure joueuse de la coupe d'Europe B 2023 qui s'est déroulée à Prague.

➤ **Le Hockey éducatif**

Championnats de France Scolaire et universitaires

- Championnat de France Universitaire : 6 et 7 avril à Caen
- Championnat de France UNSS : 11 et 12 Mai à Abbeville

Dispositifs Spécifiques

- Déploiement du dispositif « 2h de sport en plus au collège »
- Accompagnement des territoires dans la signature de conventions avec l'éducation nationale, l'UNSS et l'USEP
- Accompagnement lors de la création de Sections Sportives
- Promotion de la Semaine Olympique et Paralympique
- Déploiement du Livret « Hockey's cool »



➤ **Le Para Hockey (adapté et à mobilité réduite)**

Hockey Fauteuil

L'année 2023 a vu la mise en place du premier Challenge National de Hockey Fauteuil.

2 manches ont été organisées :

- Le 18 et 19 mars 2023 à Lambersart
- Le 3 et 4 juin 2023 à Gleizé

Ces 2 manches ont vu un total de 8 équipes participer à au moins une manche.

L'équipe vainqueur de ce challenge est le club de Gleizé, 2^{ème} Lambersart et 3^{ème} les Brûleurs de roues de Grenoble.

A noter qu'une équipe jeune de Lambersart et une équipe belge a pris part à ce challenge.

L'objectif pour la saison 2023-2024 est de rajouter une nouvelle date au challenge vers Les Herbiers (44).



Hockey Adapté

Cette année la principale activité a été la préparation et la participation à l'EuroHockey ID Championship à Mönchengladbach du 20 au 24 août 2024.

Durant cette compétition le collectif national a obtenu la 4^{ème} place de la Championship II (le 2^{ème} niveau de compétition).

Au fur et à mesure des matchs, l'équipe a su monter en puissance et réaliser de très belles performances pour se classer 3^{ème} de sa poule. Malheureusement le match très serré pour la 3^{ème} place contre l'Irlande a tourné à l'avantage des Irlandais 2-1 qui raflent la place sur le podium à notre collectif national.



Tout au long de la compétition, l'équipe a été soutenue par la présence d'Isabelle Jouin, Benoît Gallet et d'autres élus de la FFH qui ont pu découvrir cette compétition. L'équipe a également partagé des moments forts en émotion avec notre équipe de France A logée au même hôtel.

Pour la saison 2023-2024, sans compétition internationale, la FFH a pour objectif d'organiser le 1^{er} challenge national de hockey adapté les 6-7 avril 2024 à Chatenay-Malabry. Et ainsi, développer cette forme de pratique sur notre territoire en donnant un point de rendez-vous annuel à tous les clubs et pratiquants français.

➤ **Projet : Hockey Pour tous « Impact 2024 »**

Pour rappel : Paris 2024 dans le cadre de son fonds de dotation a lancé un appel à projets « Impact 2024 » qui a pour ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport, soutenir des projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social.

La FF Hockey a déposé un projet autour de 3 axes : féminisation de la pratique et les QPV, formation pour l'animation hockey et développement de programmes de hockey santé.

Ce projet a été lauréat de l'édition 2022 et renouvelé en 2023-2024 et fait l'objet d'un déploiement territorial par vagues de régions. Cette année 2023, les territoires identifiés et accompagnés sont la réunion sur l'axe de l'inclusion autour des quartiers prioritaires et l'Occitanie sur l'axe du hockey santé.

L'objectif est d'avoir et de continuer à renforcer le consortium (maison sport santé, sport dans la ville) des partenaires sociaux pour promouvoir et développer le hockey. Le projet permet d'introduire de nouveaux objectifs de développement dans les différentes structures ligues, comités et clubs.

Deux nouvelles associations ont rejoint le consortium en Ile-de-France la Mission Locale de Paris, avec qui nous avons créé un lien de proximité et des séances d'initiations



pérennes pour des jeunes en réinsertion ou le sport est un vecteur de

chance. Un projet en collaboration avec le comité 75. L'objectif est de pouvoir affilier la mission locale pour permettre des actions et le déploiement du projet dans d'autres régions.

La seconde association est Unis pour le sport qui a pour objectif de favoriser et valoriser l'inclusion par le sport pour aider les personnes en précarité sociale. Un projet pérenne dans un premier temps avec des initiations auprès des jeunes de l'association pour poursuivre et permettre la formation des éducateurs de celle-ci pour pouvoir à leur tour déployer le projet.



Dans ce cadre, nous souhaitons mettre en valeur les projets de l'ensemble du territoire à travers une communication sur nos réseaux mais aussi à travers un partage entre les différentes régions et structures pour impulser et mettre en œuvre de nouveaux projets qui nous le savons sont nombreux et que vous déployez au quotidien pour contribuer à une réussite commune le développement du hockey et permettre de mettre en lien des acteurs sociaux.

➤ Les équipements mobiles

Déploiement des 13 terrains mobiles à destination des ligues :

Acquis en 2022 lors de la campagne "5 000 Equipements de Proximité", la FFH a proposé à chacune de ces ligues de recevoir un terrain mobile de 648m2 accompagné de bandes, buts et crosses. Les installations/utilisations ont débuté au printemps et se sont poursuivies jusqu'au début de l'hiver sur l'ensemble du territoire.



Semaine Olympique à l'Université de Besançon



Inauguration du terrain Alice Millat à Bezons (95)

Accompagnement des collectivités

La Fédération Française de Hockey accompagne, dans le montage et le dépôt des dossiers de subvention, les collectivités et les clubs souhaitant acquérir un terrain de proximité de hockey. Grâce à son réseau de partenaire équipementier, la FFH poursuit son plan fédéral « un terrain, un club, un emploi ».

Lancement d'un appel à projet à destination des clubs

En mai 2023, la FFH a lancé un appel à projet aux clubs souhaitant obtenir un terrain de hockey mobile – type hockey en salle – dans le but de promouvoir notre discipline lors d'événements grand public mais aussi de subvenir à des besoins de terrains. Cinq clubs ont répondu favorablement et recevront, en 2024, l'équipement.

➤ **L'accompagnement territorial :**

Engagée dans sa politique d'accompagnement du réseau fédéral au plus près des acteurs, la Fédération Française de Hockey a débuté un tour des régions en 2023 via les binômes techniciens/élus. Au cours du premier semestre, l'objectif de cet accompagnement était d'initier un dialogue et réaliser un diagnostic afin d'engager des actions concrètes dès le second semestre. De plus, les binômes référents ont eu l'occasion de participer au temps statutaires (AG, commission PSF), festifs (tournois, inauguration...) et/ou institutionnels (rencontres avec les collectivités...).

Une délégation s'est notamment rendue à La Réunion dans le but de rencontrer toutes les parties prenantes : ligue, clubs, collectivités, université, USEP, UNSS, OMS... L'occasion de visiter les infrastructures et de travailler sur les besoins spécifiques à la région.

Avant tout, les binômes restent les contacts privilégiés de la FFH pour toutes sollicitations ou besoins. L'accompagnement se poursuit en 2024 puisque la FFH rencontre chaque lundi une ligue pour échanger sur les sujets de développement, les besoins et les attentes de chacun afin de préparer au mieux la période post JOP.

➤ **PSF 2023**

Un PSF légèrement en baisse suite à l'absence des crédits du plan de relance et reliquat Pass'Sport mais en hausse par rapport à l'année de référence 2020.

Enveloppe de 303 400 € dont 10 404 € pour l'Outre-mer

- 108 dossiers déposés, 106 dossiers subventionnés
- 250 actions déposées, 230 actions subventionnées
- Moyenne d'un dossier club : 1 945 €, allant de 1500 € à 4 658 €
- Moyenne d'un dossier CD : 3 992 €, allant de 1500 € à 21 000 €
- Moyenne d'un dossier ligue : 6 895 €, allant de 1500 € à 12 000 €
- 63 bénévoles et 9 salariés et 11 cadres d'état mobilisés sur le dispositif

Toutes les informations sont disponibles sur [la page « Tout sur la campagne PSF »](#) du site fédéral.

➤ **Prévention et lutte contre les violences et les discriminations dans le sport**

Après plusieurs mois de travail et de concertation, le comité directeur de la FFH a validé le plan lutte contre les violences et les discriminations 2021-2024 en avril 2022. Ce plan est en 5 objectifs :

- 1) Organiser la gouvernance
- 2) Contrôler l'honorabilité
- 3) Prévenir, sensibiliser, communiquer
- 4) Former
- 5) Traiter les signalements : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs

Ce plan a été décliné avec une infographie, et un outil de suivi et de déclinaison sur l'ensemble du territoire et à tous les échelons.

Contrôler l'honorabilité

La FFH a poursuivi la mise en œuvre du contrôle d'honorabilité en :

- Constituant un binôme élu / cadre d'état : Rémi D'Halluin, membre du comité directeur de la FFH et Isabelle Burgot CTN.

- L'intranet fédéral est rendu compatible avec la base du ministère des sports avec un développement permettant la gestion des AIA (Aucune Identité Applicable ; lorsque les données saisies sur la licence présentent des erreurs et ne permettent pas le croisement avec les fichiers du FIJAIS Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes)

- le contrôle d'honorabilité est effectué pour le staff sportif et staff médical des Equipes de France et les cas d'absence de carte professionnelle sont identifiés et la procédure est engagée. Un suivi est réalisé sur état d'avancement.

Sur la saison aucun défaut d'honorabilité n'a été constaté. Néanmoins la Fédération n'a pu vérifier l'honorabilité pour les personnes relevant une AIA au regard de la charge administrative représentée par la tâche, une demande de solution automatisée a été faite auprès de EXALTO.

Prévenir, sensibiliser, communiquer

La page « prévention violences » du site internet fédéral a été régulièrement mise à jour.

Former

La référente Lutte contre les violences sexuelles de la fédération s'est formée sur les différents temps proposés par le ministère des sports.

Un projet de conception d'une formation sur « recevoir la parole d'une victime » a été lancé par la commission avec objectif de création d'un webinaire dédié à l'attention des organisations clubs/CD/lignes.

Les membres de la commission sont régulièrement sollicités pour participer à des séminaires, webinaires ou pour témoigner des solutions et outils mis en place dans les clubs/CD/Lignes.

Traiter les signalements : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs

Les signalements sont réceptionnés sur l'adresse e-mail générique suivante :

signal-hockey@ffhockey.org



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 PÔLE PERFORMANCE SPORTIVE

DES RESULTATS SPORTIFS SUR LA SCENE INTERNATIONALE ... HISTORIQUES

➤ Les équipes de France & collectifs nationaux

En 2023, la quasi-totalité des EDF étaient concernés par des compétitions de références et ont brillés sur les scènes internationales

- Filière féminine

- U16 : Suite à la relance du collectif U16 filles en 2022, nous avons poursuivi les actions en 2023 avec notamment la participation à un 4 Nations à Valkenswaard, en Hollande :
 - Défaites 3-1 contre Belgique 1 ; 2-0 contre Belgique 2 ; 10-0 contre USA ; 8-1 contre Hollande 1 ; 6-1 contre Hollande 2.
 - Match nul 1-1 contre Hollande 3

Le collectif U16 est en cours de construction. Le passage des interligues U14 sur gazon va nous permettre de détecter et de préparer plus tôt et plus longuement nos joueuses. Ce qui nous permettra de réduire les écarts de niveau avec ces grandes nations du hockey (Hollande N°1 au Ranking FIH ; Belgique N°5 et USA N°13).



- U18 : La France participe à l'EuroHockey A après sa montée obtenue en 2021. Elle termine 5ème de la compétition et se maintient parmi l'élite européenne.
 - France vs Irlande : 3 – 1
 - France vs Allemagne : 0 - 5
 - France vs Ecosse : 1 – 1

- France vs Belgique : 0 – 5
- France vs Pays Bas : 0 – 8



- U21 : Malgré une année sans compétition de référence, la génération U21 a entamé un travail de préparation qui l’emmènera vers l’EuroHockey A en 2024. Plusieurs stages et tests matchs ont été programmées dont :
 - Stage France vs Autriche à Barentin : 1 vs 1, perdu 1 – 2 et gagné 2 - 0
 - Stage France vs Ukraine au CREPS de Wattignies : perdus 0 - 4 et 0 – 6
- A : La France remporte l’EuroHockey B à Prague et se place dans les meilleures dispositions pour un tournoi d’accession à l’EuroHockey A qui se tiendra en août 2024 à Douai et qu’il faudra remporter pour confirmation cette ascension. Lors de ce championnat d’Europe, l’EDF a remporté ses 5 matchs, marqué 20 buts pour 1 seul encaissé ... les chiffres parlent d’eux-mêmes :
 - France vs Lituanie : 8 - 0
 - France vs Pays de Galles : 3 - 1
 - France vs Autriche : 5 - 0
 - Demi-finale ➔ France vs Ukraine : 2 - 0
 - Finale ➔ France vs République Tchèque : 2 - 0



L'EDF féminine termine l'année 2023 à la 21^{ème} place après avoir remporté un tri-nations officiel avec l'Ukraine et la République Tchèque organisé du 5 au 10 décembre à Lille avec le partenariat du Crédit Agricole Nord.

En 2023, l'EDF A a bénéficié de 93 jours de stages / compétition contre 68 jours en 2022 et 72 en 2021.

- Filière masculine

- U16 : Pour la 2^{ème} année consécutive, La France a accueilli le tournoi 4 nations placé sous l'égide de la FEH sur les installations du CREPS de Wattignies.

Victoires 3-2 contre la Belgique White et 2-1 contre la Belgique Red et une défaite 2 – 6 contre la Belgique Red.

S'en est suivi un stage franco-allemand pour continuer la préparation de cette génération aux prochaines échéances officielles.

- U18 : L'équipe de France U18 emmenée par le head coach, Matthias DIERCKENS et son assistant Rémi TALMA remporte très largement l'EuroHockey B organisé en Turquie et accèdera à l'EuroHockey A en 2025. 2 parents bénévoles ont : Paul Pierre PIOLE et Etienne PLAUCHE

- France vs Bulgarie : 30 - 0
- France vs Finlande : 18 - 0
- France vs Turquie : 5 - 0
- France vs Ukraine : 5 - 0
- France vs Croatie : 7 - 0

En prime, le meilleur joueur du tournoi est français : Mathieu Morcrette



- U21 : l'année 2023 restera une année historique Pour la génération U21 après une épopée extraordinaire en coupe du monde en Malaisie. 10 ans après une première finale mondiale, l'EDF U21 devient vice-championne du Monde. Coachée par Matthias DIERCKENS, head coach et Bruno MICHIELSEN réalise des performances face aux meilleures nations mondiales :

- France vs Egypte : 3 – 1
- France vs Allemagne : 2 – 0

- France vs Afrique du Sud : 5 – 4
- Quart de finale ➔ France vs Australie : 3 – 2
- Demi – finale ➔ France vs Espagne : 3 – 1
- Finale ➔ France vs Allemagne : 1 – 2



Le français, Gaspard XAVIER a été élu meilleur joueur du tournoi et meilleur espoir mondial.

Ce succès vient récompenser le travail en pôle (11 des 18 athlètes sont polistes), des clubs formateurs, ainsi que la qualité de la préparation : L'EDF a enchaîné les stags matchs en Allemagne, en Angleterre, contre la Malaisie, contre l'Irlande et contre la Hollande entre juillet et novembre 2023.

- A : En 2023, l'équipe de France A hommes a participé à 2 compétitions de référence :

Coupe du monde en Inde en janvier 2023 :

- France vs Australie : 0 – 8
- France vs Afrique du Sud : 2 – 1
- France vs Argentine : 5 – 5
- Huitième de final ➔ France vs Allemagne : 1 – 5

Matchs de classement :

- France vs Pays de Galles : 2 - 3
- France vs Chili : 4 - 2

Un bilan décevant de 2 victoires, 2 nuls et 2 défaites dans cette coupe du monde 2023. Et même si elle n'a pas atteint l'objectif des quarts de finale, l'Equipe de France a pu mesurer le travail à accomplir pour tenter de s'imposer face aux nations du top 5. La France fini à la 13^{ème} place sur 16 et pourra se consoler d'avoir été éliminée par le futur

champion du monde : l'Allemagne. Rendez-vous à la Coupe d'Europe en août à Monchengladbach.



EuroHockey A en août 2023 en Allemagne.

Avec 4 nations européennes dans le top 6 mondial, l'EuroHockey est une compétition est très relevée et une bonne préparation aux JO à 11 mois de l'échéance.

- France vs Hollande : 0 - 6
- France vs Pays de Galles : 2 - 0
- France vs Allemagne : 1 - 4
- France vs Espagne : 2 - 1
- France vs Autriche : 4 - 3

La France termine 5ème de ce championnat (résultat attendu depuis 2005) et fait son entrée dans le top 10 mondial à moins d'un an de Paris 2024.

➤ Une structure d'entraînement uniquement pour préparer les Jeux Olympiques

L'année 2023 a été marquée par l'installation post coupe du monde d'une structure d'entraînement hebdomadaire (3 jours par semaine).

A 500 jours de l'ouverture des JO de Paris, le hockey français se met en mode « commando » et obtient la labellisation Pôle Élite de l'équipe de France Hommes à la recherche de l'optimisation de la performance collective et individuelle. Premier épisode d'une série de 4 articles avec comme premier focus, l'Équipe de France A Hommes.



Se donner les moyens de la performance : Plus de travail physique, une approche diététique personnalisée, une préparation mentale individuelle et collective, un suivi médical individuel, un staff renforcé... c'est une toute nouvelle organisation qui se met en place pour l'EdF masculine, réunie désormais 3 jours par semaine au CREPS de Wattignies. 135 journées d'entraînement (dont 30 matchs) sont programmées en 2023, contre une petite centaine en 2022. Côté staff, notons l'arrivée d'un nouvel assistant coach Ramon Sala, ex-international espagnol, d'un préparateur mental, Christophe Lehoux et l'accompagnement du CREPS pour la préparation physique avec Fabien Bernard.



Une nouvelle résidence dédiée à la haute performance : Unité de lieux, des stages complets (préparation physique, technique individuelle, tactique, spécifique petit corner ou gardien de but...), hébergement et restauration, les toutes nouvelles installations du CREPS de Wattignies sont modernes et entièrement dédiées à la haute performance. Un formidable outil d'accueil qui doit permettre aux pôles Élite du hockey français de développer le travail individuel et collectif, de multiplier les échanges pluridisciplinaires et de renforcer l'exigence de tous.

En 2023, les EDF jeunes et adultes se sont déplacées dans les clubs et dans les régions pour leur préparation. L'occasion de rencontrer les dirigeants / techniciens des clubs et partager des moments avec les adhérents notamment par l'animation de séances d'entraînement. Grand merci à tous les clubs partenaires pour leur soutien et leur accueil toujours très chaleureux : Saint-Germain Hockey Club Officiel, Salon Hockey Club, CA Montrouge Hockey, Polo Hockey Club, Amiens SC Hockey, Tours Hockey Club, Cambrai Hockey Club, Villa Primrose Bordeaux HC Dunkerque Malo et Sporting Hockey Club Calais.



➤ Soutien public au Projet de Performance Fédérale (PPF)

En 2023, les principaux partenaires publics tels que l'ANS et les Maisons Régionales de la Performance ont réaffirmé et davantage soutenu le projet de performance fédéral :

- Maintien du niveau de contrat de performance 2023 qu'en 2022, malgré une aide de 100 K€ en 2022 pour la participation à la Pro League,
- Appel à projets 2023 « Transformation Numérique » : La FF hockey a été lauréate pour son projet « Hockey Data Hub » et a bénéficié de 75 K€ pour mettre en place un dispositif de suivi longitudinale des athlètes sur l'ensemble des filières de haut niveau.
- Une aide de 50 K€ de la région des Hauts de France pour l'installation des pôles élite des EDF Olympique au CREPS de Wattignies
- Augmentation des crédits dédiés aux situations socio professionnelles des athlètes du cercle olympique ➔ 236,8 K€ :
 - Aides personnalisées : 120 K€
 - Emplois SHN : 105 K€
 - CIP : 11,8 K€

Contre 155 K€ en 2022



➤ Suivi socio-professionnel

En cette année pré Olympique, l'accent a été mis sur le suivi socio professionnel avec l'installation d'une cellule d'accompagnement pour les 49 athlètes (24 femmes et 25 hommes) qui font partie du cercle des athlètes préparant les Jeux Olympiques. 100% des athlètes ciblés bénéficient d'un ou plusieurs dispositifs socio professionnels. L'objectif est de passer d'un accompagnement global à une démarche individualisée compte tenu de la diversité des situations : ciblage dispositif adapté à la situation socioprofessionnelles, mobilisation de bourses de collectivités territoriales (en moyenne de 2 à 10 K€), aide à la recherche de partenaires et entreprises, aménagements scolaires, aide à la reconversion,

En EDF féminine : 54% sont scolarisées, 17% en activité professionnelle, 17% ont fait le choix de prioriser sur leur préparation sportive pour les JO, 8% travaille pour un club de hockey et 4% en recherche d'emploi.



En EDF homme : 40% sont scolarisés, 28% en activité professionnelle, 28% salariés dans un club de hockey et 4% en recherche d'emploi.

Des collaborations ont été renforcées avec l'Agence nationale du sport, les Maisons Régionales de la Performance, le Ministère en charge des sports, la Fondation du sport français, l'AFDAS, les conseils régionaux et départementaux, ... sur la base des dispositifs déployés depuis 2021.

Les dispositifs nationaux mobilisés en 2023 :

- Aides sociales et personnalisées : 42 (21 femmes et 21 hommes) X par 4 depuis 2021 pour l'EDF femmes
- Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP) : 9 (4 femmes et 5 hommes)
- Contrat Sport Emploi : 6 (6 hommes)
- Bourse AFDAS : 10 (4 femmes et 6 hommes)
- Pacte de performance : 2 (1 femme / 1 homme)
- Optimisation de la performance MRP : 2 (2 femmes)

A titre de comparaison en 2021, il y avait que 2 sportifs en CIP.

Un travail important a été effectué pour que la réalité des SHN Hockey dont une majorité évolue dans un championnat étranger soit pris en compte : géolocalisation du Centre de Préparation aux JO, CIP possible avec une entreprise étrangère, ... :

- EDF A Femmes : 84% à l'étranger (dont 59% en Belgique)
- EDF A Hommes : 52% à l'étranger (uniquement Belgique)

➤ **Les pôles de haut niveau**

Depuis septembre 2023, l'encadrement des pôles garçons (U18 et U21) hébergés au CREPS de Chatenay-Malabry a été renforcé avec le recrutement à mi-temps sur un statut de CTS de Fabien TORNABENE.

Le travail de préparation physique et de musculation a été accepté pour réduire la différence avec les nations étrangères dans les catégories de jeunes, suite au constat fait des multiples oppositions.

Les CREPS qui accueillent les pôles et dont l'action est déterminant pour la réussite du double projet des sportifs, ont investi dans des nouveaux outils d'optimisation de la performance qui améliorent encore plus la qualité d'entraînement des pôles en 2023 : salle hypoxie (CREPS IDF), salle de musculation (CREPS IDF), organisation de la scolarité de la filière générale au sein du CREPS (CREPS IDF), espace de récupération (CREPS HDF), système de captation vidéo (CREPS IDF et HDF), préparation mentale (CREPS IDF et HDF),

- Pôle Relève féminin (responsable : Guillaume QUIEVY)
13 polistes (6 IDF, 5 HDF, 1 PDL et 1 Paca)

- Pôle Relève U16 (responsable : Valentin MIGNEAU)
18 polistes (11 HDF, 4 IDF, 1 CVL, 1 PDL, 1 AURA)
- Pôle Relève U18 (responsable : Nicolas JAQUET)
17 polistes (8 HDF, 4 IDF, 3 PDL, 2 Normandie)
- Pôle France U21 (responsable : Matthias DIERCKENS)
17 polistes (14 IDF, 2 PDL, 1 Nouvelle Aquitaine)

Le planning hebdomadaire type en pôle est : 3 à 4 séances de préparation physique, 3 séances hockey + 1 séance spécifique (gardien.ne, PC).

➤ Détection

- Interligues

La stratégie de détection et de filière a été réformée en 2023 suite aux travaux entre la DTN et les ETR. Les principales évolutions ont été de transposées les interligues U14 en gazon (au lieu de la salle) aux vacances de la Toussaint à l'occasion d'un championnat de France des régions pour anticiper la période de détection et créer un parcours plus lisible : détection, stages nationaux de perfectionnement, entrée en pôle. Les interligues U16 ont elles été décalées à mai 2024.

Ces Interligues U14 organisées sur 2 sites différents (Toulouse et Chartres) et qui ont vu un doublé des HDF ont été support à de nombreux échanges entre la DTN et les ETR.

- Féminin U14 à Toulouse : 6 équipes engagées.

Classement :

1. Hauts-de-France
2. Île-de-France
3. Nouvelle Aquitaine
4. Pays de la Loire
5. Entente Normandie/Centre Val de Loire
6. Auvergne-Rhône Alpes

- Garçons U14 à Chartres : 9 équipes engagées

Classement :

1. Hauts-de-France
2. Ile-de-France.
3. Pays-de-la-Loire.
4. Auvergne-Rhône-Alpes.
5. Nouvelle-Aquitaine.
6. Provence-Alpes-Côte d'Azur.
7. Normandie.
8. Centre-Val-de-Loire.
9. Occitanie.



- Accompagnement des ligues

Chaque Ligue régionale bénéficie d'un référent DTN pour accompagner son projet d'accession territoriale vers le haut niveau.

Cet accompagnement cible 2 priorités :

- ✓ La formation des sportifs sur la tranche d'âge 12 / 16 ans, notamment par l'installation d'entraînements régionaux de perfectionnement

Exemple de la région Normandie :

Création d'un Centre d'Entraînement Régionalisé en avril 2023 : Les 42 meilleurs joueurs normands (de 12 à 14 ans) sont invités une fois par mois sur les installations de Barentin ou de Caen. CRE porté par la ligue de Normandie et entraînés par Nicolas Chambet et Armand Lecuyer, les jeunes normands ont participé à un entraînement intensif et exigeant.

L'objectif du CER est de détecter, former et accompagner les jeunes normands vers le haut-niveau.



- ✓ La montée en compétence des cadres techniques intégrés aux équipes techniques régionales : Master class, séminaire, ...

○ Formation continue

▪ Coaching performance

Les entraîneurs des équipes de N1/Elite se sont réunis en septembre pour le séminaire annuel "Coaching Performance". Cette année, deux séminaires distincts ont eu lieu, l'un pour les équipes féminines et l'autre pour les équipes masculines. Au programme : ateliers d'analyse vidéo, intervention sur la préparation physique et mentale comme leviers de performance et échange sur l'arbitrage. De plus, il y a eu une analyse des championnats d'Europe de cet été et des performances des équipes de France.



▪ DF3

Pour cette nouvelle promotion, 15 stagiaires dont 3 femmes, sont représentés (En provenance essentiellement de Normandie, de Bretagne, des Hauts-de-France et d'Ile-de-France).

Le DF3 se déroule sous trois formes :

Un premier temps, en distanciel, sous forme de webinaire en lien avec des thèmes de travail :

- ✓ Le modèle de jeu,
- ✓ La notion de performance
- ✓ Les principes de jeu offensifs et défensifs
- ✓ La gestion des Turn-over.

Un second temps où les stagiaires sont accompagnés par un tuteur de proximité (en Région). Le tuteur étant une personne ressources au contact du stagiaire, en charge de lui apporter de nouvelle connaissance, de l'accompagner tout au long de sa formation et de l'évaluer lors de séance sur le terrain.

Et un troisième temps en présentiel, où les stagiaires seront en immersion lors d'une compétition internationale (EDF A et U21 - Homme et Dame).

Au programme :

- ✓ Analyse des matchs
- ✓ Analyse vidéo
- ✓ Briefing/Débriefing
- ✓ Echanges avec les entraîneurs des EDF

Les détails de la formation :

Lors des webinar, en complément d'un apport théorique diffusé par des experts, les stagiaires seront amenés à questionner leur pratique de terrain et leur réflexion en matière d'entraînement et de coaching. Parmi ces experts, notons la présence de Guillaume Cardine, Vincent Le croller, Valentin Migneau, etc.



Un travail à la fois individuel puis collaboratif est également demandé aux stagiaires, entre chaque webinaire. (Conception d'un plan d'entraînement, planification, base de données d'exercices, etc). C'est l'occasion, pour chaque entraîneur, d'augmenter et de partager ses connaissances en matière de performance sportive et d'entraînement. Puis la formation se terminera par une invitation à un événement exceptionnel, puisque tous les stagiaires seront présents lors du « Test Event » organisé sur le site Olympique.

L'occasion pour chacun d'entre eux, de monter en compétences sur des sujets relatifs au coaching et à l'utilisation d'outils numériques, comme enjeux d'amélioration de la performance

▪ DEJEPS

DEJEPS en partenariat avec le CREPS IDF :

- ✓ Reprise de la coordination de la promotion actuelle composée de 2 stagiaires (Kévin DAVANT de L'Isle Jourdain et David CLARO CARVALHO). Suivi individualisé, mis en

place de nouveaux axes de formation et de nouveaux intervenants, immersion au sein des pôles et équipes de France jeunes et Olympiques, création de notes de synthèses et mis en place d'évaluation formative.

- ✓ Restructuration de la partie Hockey de la formation DEJEPS à partir de septembre 2024 : Création de blocs de compétences, augmentation de l'articulation avec des collectifs et des événements fédéraux, augmentation globale de l'exigence avec l'ajout d'un nouveau système de certification, mise en place d'un parrain de la promotion,

Objectifs :

- ✓ Féminisation de l'encadrement : Avoir chaque année au moins une candidate pour la formation DEJEPS.
- ✓ Augmenter la qualité de la formation, et communiquer dessus, afin d'accueillir plus de personnes : 4 stagiaires/an minimum.
- ✓ Former des éducateurs sportifs qui soient de véritables piliers de leurs clubs ou de leur territoire, avec de hautes compétences sur des missions de : Coordinateur du développement ; Responsable d'école de Hockey ; Head-coach (N1/Élite) et formateur (ciblé sur les DF2, les BPJEPS et les STAPS).

COMMISSION : PREVENTION DES CONDUITES DOPANTES FFH

Dr François Girault : président, éducateur et référent dopage de la FFH

Mathilde Petriaux : gardienne de but équipe de France A féminine,
Éducatrice antidopage et membre de la CAHN

Dr Frédéric Depiesse : médecin fédéral

Dr Hélène Desmettre : médecin équipe de France A féminine

Dr Clémentine Dufay : médecin cardiologue

Dr Christian Palierne : médecin équipe de France A masculine

Cette année pré olympique, avec de nombreux stages de préparations physiques, de stages et de rencontres n'a pas vraiment permis d'organiser des sessions d'information régulières entre les membres de la commission et les clubs, joueurs ...

Les médecins des deux équipes de France ont profité des stages réguliers pour sensibiliser les athlètes des équipes de France à la prévention et surtout à la définition de la responsabilité objective, afin d'éviter et de prévenir les « dopages » par inadvertance .

Nous nous sommes également appuyés sur les décisions prises lors de la dernière commission médicale.

Et nous avons pu mettre à jour le site des conduites dopantes sur l'onglet de la FFH

- 1) Modernisation et mise à jour : conduites dopantes sur le site de la FFH
- 2) Il a été possible avec le soutien de l'AFLD d'organiser deux interventions en présentiel :
- 3) Ces deux interventions ont intéressé à chaque fois une trentaine de joueurs et encadrants

Une (avec l'équipe féminine et son staff : le 23 avril à Cambrai)

L'autre (avec l'équipe masculine et son staff : le 3 mai juste avant les tests événements à Paris)

Ces deux réunions ont pour intention sans vouloir inquiéter les athlètes de les sensibiliser à la lutte anti-dopage et en particulier à la responsabilité objective, à la gestion de la prise de compléments alimentaires et à la notion d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques de médicaments interdits en et hors compétitions, mais quelquefois nécessaires en cas de pathologie urgente en se référant à l'utilisation de la liste des médicaments : medicaments.afld.fr.

En conclusion :

On ne peut que s'améliorer ...

Il nous paraît important d'augmenter le nombre d'éducateur anti-dopage

- Soit en demandant d'avoir un éducateur par club
- Soit, plus raisonnable d'avoir un éducateur par région.

Tarifs cotisations et droits engagements 2024 2025

ces droits n'ont pas évolué depuis la saison 2018-2019, augmentation en 2022-2023, rien en 2023 2024

Cotisation fédérale

augmentation de 5€ par tranche de 30 licenciés (**17 cts par licence**)

	22-23	24 25
moins 30 licenciés	75,00 €	80,00 €
31 à 60 licenciés	150,00 €	160,00 €
61à 90 licenciés	225,00 €	240,00 €
91 à 120 licenciés	300,00 €	320,00 €
121 à150 licenciés	375,00 €	400,00 €
151 à 180	450,00 €	480,00 €
181 à 210	525,00 €	560,00 €
211 à 240	600,00 €	640,00 €
241 à 270	675,00 €	720,00 €
271 à 300	750,00 €	800,00 €
301 à 330	825,00 €	880,00 €
331 à 360	900,00 €	960,00 €
361 à 390	975,00 €	1 040,00 €
391 à 420	1 050,00 €	1 120,00 €
421 à 450	1 125,00 €	1 200,00 €
451 à 480	1 200,00 €	1 280,00 €
481 à 510	1 275,00 €	1 360,00 €
511 à 540	1 350,00 €	1 440,00 €
541 et plus, +80€ par tranche de 50 licencié		

Droits engagement gazon

	Saison 23 24	PART ffh	Saison 24 25	PART ffh
Elite H	750,00 €	100%	785,00 €	100%
Elite D	750,00 €	100%	785,00 €	100%
N1H	630,00 €	100%	660,00 €	100%
N1D	630,00 €	100%	660,00 €	100%
N2D	120,00 €	100%	135,00 €	100%
N2H	120,00 €	100%	135,00 €	100%
N3H	100,00 €	100%	135,00 €	100%
Jeunes toutes catégor	100,00 €	100%	110,00 €	100%
A COMPTER DE LA SAISON 2023 2024				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				

Droits engagement salle

	Saison 22 23	PART ffh	Saison 24 25	PART ffh
Elite H	750,00 €	100%	785,00 €	100%
Elite D	750,00 €	100%	785,00 €	100%
N1H	630,00 €	100%	660,00 €	100%
N1D	630,00 €	100%	660,00 €	100%
N2D ?	480,00 €	100%	130,00 €	100%
N2H	480,00 €	100%	130,00 €	100%
Jeunes toutes catégor	100,00 €	100%	110,00 €	100%
A COMPTER DE LA SAISON 2023 2024				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				

Cotisations

	arbitrage gazon			
	Saison 22 23	PART ffh	Saison 24 25	PART ffh
Elite H	850,00 €	100%	880,00 €	100%
Elite D	850,00 €	100%	880,00 €	100%
N1H	850,00 €	100%	880,00 €	100%
N1D	700,00 €	25%	730,00 €	25%
N2D	160,00 €	25%	200,00 €	25%
N2H	160,00 €	25%	60,00 €	100%
N3H	160,00 €	0%	60,00 €	100%
A COMPTER DE LA SAISON 2023 2024				
la part regionale est remboursée à laligue d'appartenance du club				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				

Cotisations arbitrage salle

	Saison 22 23	PART ffh	Saison 24 25	PART ffh
Elite H	300,00 €	100%	315,00 €	100%
Elite D	300,00 €	100%	315,00 €	100%
N1H	300,00 €	100%	315,00 €	100%
N1D	300,00 €	100%	315,00 €	100%
N2D ?	100,00 €	100%	60,00 €	100%
N2H ?	100,00 €	100%	60,00 €	100%
A COMPTER DE LA SAISON 2023 2024				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones				

Divers

Mutations		Saison 22 23	saïson 24 25
35+	E/N1	120,00 €	130,00 €
	autres	60,00 €	63,00 €
19+	E/N1	290,00 €	310,00 €
	autres	145,00 €	153,00 €
19-	E/N1	250,00 €	270,00 €
	autres	125,00 €	132,00 €
16-	E/N1	125,00 €	132,00 €
	autres	60,00 €	63,00 €
Athletes classés			
16+	E/N1	310,00 €	350,00 €
	autres	170,00 €	178,00 €
16-	E/N1	230,00 €	250,00 €
	autres	115,00 €	121,00 €
CNO		20,00 €	22,00 €
Surclassement supérieur		20,00 €	22,00 €

Saison 2023 2024						Saison 2024 2025					
	Total (Assurance individuelle Accident incluse)	Part assurance individuelle accident	sous total part régionale + part Fédérale	Part Fédérale dont 2 € dédiés FAE	Part Régionale		Total (Assurance individuelle Accident incluse)	Part assurance individuelle accident	sous total part régionale + part Fédérale	Part Fédérale dont 2 € dédiés FAE	Part Régionale dt 15% dédiés Féminisation
droit d'adhesion	20,00 €		20,00 €	15,00 €	5,00 €	droit d'adhesion	22,00 €		22,00 €	17,00 €	5,00 €
Le droit d'adhésion s'applique et s'additionne à la 1e souscription de licence, dans un club, pour une personne, pour la saison en cours,						Le droit d'adhésion s'applique et s'additionne à la 1e souscription de licence, dans un club, pour une personne, pour la saison en cours,					
Il comprend l'assurance Responsabilité Civile (0,89€) et l'Assistance (0,11€),						Il comprend l'assurance Responsabilité Civile (0,89€) et l'Assistance (0,11€),					
Les tarifs d'assurance sont ceux en vigueur à ce jour, et sont susceptibles de révision,						Les tarifs d'assurance sont ceux en vigueur à ce jour, et sont susceptibles de révision,					
Pas de part régionale sur les licences individuelles						Pas de part régionale sur les licences individuelles					
Licences Club/individuelle						Licences Club/individuelle					
Compétition gazon Club						Compétition gazon Club					
-8/-10/-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €	-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
-14/ -16/-19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	26,00 €	6,00 €	-14/ -16/-19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	26,00 €	6,00 €
adherent +19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	30,00 €	6,00 €	adherent +19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	30,00 €	6,00 €
adherent +35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	38,00 €	8,00 €	adherent +35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	38,00 €	8,00 €
Compétition gazon Individuelle						Compétition gazon Individuelle					
-8/-10/-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €	-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
-14/ -16/-19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	- €	-14/ -16/-19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	- €
adherent +19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	36,00 €	- €	adherent +19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	36,00 €	- €
adherent +35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	46,00 €	- €	adherent +35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	46,00 €	- €
Competition Salle club						Competition Salle club					
-8/-10/-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €	-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
-14/ -16/-19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €	-14/ -16/-19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
adherent +19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	20,00 €	5,00 €	adherent +19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	20,00 €	5,00 €
adherent +35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	22,00 €	6,00 €	adherent +35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	22,00 €	6,00 €
Competition Salle Individuelle						Competition Salle Individuelle					
-8/-10/-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €	-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
-14/ -16/-19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €	-14/ -16/-19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
adherent +19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	25,00 €	- €	adherent +19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	25,00 €	- €
adherent +35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	28,00 €	- €	adherent +35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	28,00 €	- €
Licences loisir Club						Licences loisir Club					
-8/-10/-12	5,46 €	1,46 €	4,00 €	3,00 €	1,00 €	-12	11,46 €	1,46 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €
-14/ -16/-19	10,46 €	1,46 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €	-14/ -16/-19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	10,00 €	5,00 €
adherent +19/+35	17,46 €	1,46 €	16,00 €	13,00 €	3,00 €	adherent +19/+35	21,46 €	1,46 €	20,00 €	15,00 €	5,00 €
Jeune Hockeyeur						Jeune Hockeyeur club (Licence unique)					
						-8/-10/	11,46 €	1,46 €	10,00 €	7,00 €	3,00 €

[illegible]

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 17 Mai 2025



Ordre du jour



- 9h15 : Accueil des participants
- 9h30 : Discours du Président de la FFH et Rapport moral – Henri-Claude LAMBERT
- 9h45 : P.V.de l’Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2024
- 9h50 : Présentation des rapports d'activité et projets
- 9h50 : CSN - Alain RENAUD – CNJA - Gregory MAYA-PEREZ
- 10h00 : Pôle Communication Marketing – Nathalie SANTONI
- 10h10 : Pôle Partenariats – Mathilde PETRIAUX
- 10h20 : Pôle Développement – Sophie RAFFY
- 10h30 : Pôle Sportif – Jean-Christophe PLAISANT
- 10h40 : Directeur Technique National - Benoît GALLET
- 10h50 : Rapport Financier par le Trésorier – Louis-Emmanuel LAGRANGE (clôture des comptes de l’exercice 2024)
- 11h00 : Rapport du Commissaire aux Comptes **Questions**
- 11h10 : Présentation des tarifs et droits d’engagement – Mathilde PETRIAUX **Questions**
- 11h20 : Présentation du budget prévisionnel 2025 – Louis-Emmanuel LAGRANGE **Questions**
- 11h30 : Présentation des modalités de vote
- 11h35 : Ouverture du scrutin de vote
- 11h55 : Présentation des résultats
- 12h00 : Clôture

Accès aux pièces jointes



Pour ceux et celles qui souhaitent accéder aux documents pour les votes, rendez vous sur le site FFH



QR CODE SITE FFH





Cadre pour les questions

3 temps de questions :

- Temps 1 – Après la présentation des commissions
- Temps 2 – Après la présentation de la clôture des comptes
- Temps 3 – Après la présentation des modalités de vote & durant la procédure de vote

Etapes :

👋 Main Levée

Attribution de la parole par la Secrétaire générale, selon l'ordre de demande.

💬 Formulation des questions (1 question à la fois, claire et concise)

🕒 Durée max : 1 minute par question

✅ Réponse apportée (temps de réponse : 3 minutes maximum)

Objectif : apporter un retour structuré, factuel et utile à tous



Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT



“Une année charnière pour la Fédération Française de Hockey”

- Transition stratégique vers l’après-JO
- Structuration interne & dynamique collective
- Vision à long terme autour du développement durable du hockey





Une gestion financière ancrée dans le temps à long terme

Maintien d'une trajectoire sérieuse (2021-2023)

- 3 années de résultats positifs
- Reconstitution des fonds propres amorcée

Difficultés en 2024 :

- Défaillance partenaires :
 - DROP INTERIM (contentieux)
 - NGE (impact sur subventions)
- Dépenses exceptionnelles liées aux JO
- Résultat net 2024 : -92 000 €
- Renégociation des contrats en cours (fin échéance 2024)



Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT



Un projet fédéral renforcé par l'envergure des Jeux Olympiques

Objectifs : préparation, équité, montée en performance

- Préparation Équipes de France Hommes & Femmes
- Équité des moyens : 120 à 150 jours de stage, même enveloppe budgétaire
- 1ère participation historique de l'équipe féminine
- 3 jours de préparation par semaine, forte mobilisation
- Hommes : progrès significatifs, malgré un objectif non atteint





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT

Mobilisation collective autour des JO

Une dynamique humaine exceptionnelle

- 240 volontaires mobilisés – pilotage : P. Roudil
- 41 000 € de billetterie offerte aux clubs/ligues
- Relais de la Flamme à Bordeaux & Amiens : réussite collective
- 23 000 participants à Colombes pour "Sport pour tous"
- Présence et animation au Club France – La Villette
- Test Event JO géré par Antoine Berger avec large mobilisation





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT



L'Héritage : construire pour demain, ensemble

Politiques d'héritage post-JO

- 18 terrains de proximité : Réunion (5), Hauts-de-France (3), 1 par ligue
- Redistribution du matériel olympique via les commissions/CD
- Site Yves-du-Manoir : 2 terrains rénovés + futur lieu d'accueil international
- Nouveau siège fédéral installé à YDM (déc. 2024)
- Dynamique post-JO : +2 à +4 % de licenciés attendus
- Co-construction du plan d'accueil post-JO avec le Ministère des Sports





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT



Rayonnement international et reconnaissance

Lors du Congrès FIH la FFH a été mise en avant pour son rôle central dans l'organisation des JO, avec une communication articulée autour de DREAM – DELIVERY – LEGACY.

Une reconnaissance internationale du professionnalisme de notre fédération.

Transmission de la présidence : une collaboration efficace

La passation de présidence de la FFH, s'est déroulée de manière apaisée, structurée et concertée entre les deux équipes. C'est un signal fort de maturité institutionnelle et un élément dont nous pouvons collectivement être fiers.





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT

Composition du Comité Directeur

- membres du bureau
 - Femmes : 48,15 %
 - Hommes : 51,85 %

Nouvelle équipe, nouvelle dynamique

Objectifs : nouveau souffle, efficacité, cohérence

- Réorganisation des commissions : approche transversale
- Volonté de dialogue avec tous les acteurs (clubs, ligue, partenaires)
- Nouveau cadre de travail à YDM = symbole du changement





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT



Restructuration interne & gouvernance

Nouvelle organisation du siège : répartition
claire des rôles

- Confirmation de Benoît Gallet (DTN) pour continuité sportive
- Renforcement des relations avec les parties prenantes
- Structuration des fonctions internes = efficacité accrue





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT

Haut niveau et image fédérale

Partenariats stratégiques

- Crédit Agricole, Mayer Brown = soutien majeur
- Nouvel équipementier Osaka : valorisation image + avantages licenciés

Refonte filière haut niveau :

- Renforcement des pôles
- Nouveau staff pour le collectif A Hommes
- Meilleure prise en charge globale des sportifs



NORD DE FRANCE

OSAKA 大阪



MAYER
BROWN





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT

Les mois à venir seront marqués par plusieurs travaux structurants :

- 1.Redéfinition de notre positionnement national et mise en œuvre d'une **nouvelle stratégie de communication** ;
- 2.Renouvellement des équipes management de projets et communication ;
- 3.Modernisation de nos outils avec l'**introduction de l'IA** dans nos process, le renforcement de nos capacités numériques, la refonte de notre **site internet**, et la création d'une **application de liaison sportive** ;
- 4.Redistribution des rôles sur les pôles CSN et CNJA pour améliorer l'articulation avec les ligues et clubs.





Discours du Président de la FFH et Rapport moral
Henri-Claude LAMBERT



Les mois à venir seront marqués par plusieurs travaux structurants :

5. Redéfinition des catégories jeunes (U17 dès 2025 et les autres en 2026)
6. Renforcement des relations avec les fédérations scolaires sportives.
7. Développement des compétences des bénévoles par des formations déjà testées.
8. Évolution de nos filières de haut niveau avec une meilleure prise en charge globale des sportifs : préparation mentale, suivi socio-professionnel, renforcement des pôles et des staffs nationaux.





Les mois à venir seront marqués par plusieurs travaux structurants :

9. Confirmation de nos collectifs nationaux dans les meilleures nations européennes.
10. Organisation coupe d'Europe U18 à Lille en juillet et préparation accueil en France coupe d'Europe femmes U21 en juillet 2026.
11. Recherche d'une solution pérenne et certification en catégorie 1 ou 2 pour les terrains de Yves du Manoir.





Présentation PV AG 2024
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Général



P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2024

- Le P.V. a été partagé en pièce jointe lors de l'envoi des convocations.
- Sa validation sera soumise au vote à la fin d'Assemblée Générale.



Présentation des rapports d'activité et projets - **CSN**
Alain RENAUD - Co-président



CONSTITUTION

- Prise de fonction : 02/12/2024
- Passation des rênes sans cadavre dans les placards, merci Benjamin
- Membres:



Cécile Dagostino (LHC)



Alain Renaud (FCL)



Lucien Levier (Chartres)



Yann Lenoc (Nogent le Rotro)



F. Tornabene représente la DTN



Julie Brachet assure le secrétariat



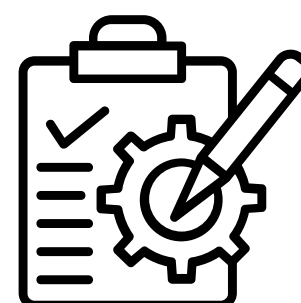
Présentation des rapports d'activité et projets - **CSN**
Alain RENAUD - Co-président



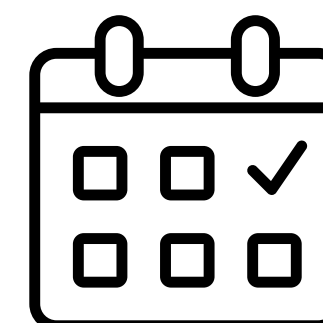
ACTIVITÉ



Suivi des championnats
gazon et salle



Contrôle des
différentes obligations



Projets de calendrier
gazon et salle

RESPONSABILITÉ

Afin d'être plus proche des clubs, chaque membre assume plus particulièrement la responsabilité d'un groupe de compétition :

- Cécile pour l'Elite
- Alain pour la N 1
- Yann pour les jeunes
- Lucien pour la N2, la N3 et les vétérans



Présentation des rapports d'activité et projets - **CSN**
Alain RENAUD - Co-président



RÉUNIONS

- 1 fois / semaine, le mercredi
- Examen des feuilles de match
- Ecart / Obligations
- Décision des lieux de compétition
- Amendes et décisions suite à contestation

PROJETS

- JUIN : information des clubs sur les modifications des Règlements des compétitions
- SEPTEMBRE : réunion quant aux droits et devoirs des chefs d'équipe
- SEPTEMBRE : les bonnes pratiques du job des chronométreurs





Présentation des rapports d'activité et projets - **CNJA**
Gregory MAYA-PEREZ



CONTACTS

La CNJA souhaite être au contact des clubs, tant pour les accompagner dans l'interprétation des règles que pour améliorer, ensemble, nos échanges.

Si les joueurs, les staffs ont des émotions, c'est également le cas des officiel(le)s.

La compréhension mutuelle doit permettre des échanges apaisés et respectueux.

Par ailleurs, la nécessaire détection de futurs officiel(le)s ne peut se passer que dans les clubs.

Pour toute question, remarque, suggestion : cnja@ffhockey.org



Présentation des rapports d'activité et projets - **CNJA**
Gregory MAYA-PEREZ



Qu'entendons-nous par officiel(le)s fédéraux(ales) ?

Arbitres :

Officiel(le)s qui arbitrent un match / une compétition et sont chargés de faire respecter les règles du jeu.

Délégué(e)s Fédéraux(ales) / Directeur(trice)s de Compétition :

Représentant Fédéral qui supervise un match (Délégué(e) Fédéral(e)) / un tournoi (Directeur(trice) de Compétition). Elle/Il s'assure de l'ensemble des éléments permettant de jouer et certifie les résultats de la compétition.

Référent(e)s Arbitres :

Coach des arbitres en charge de les accompagner avant et pendant la rencontre, de les conseiller et d'établir / mettre à jour un plan de développement pour les prochains arbitrages. Est également en charge d'une évaluation de la performance.





Pourquoi ce plan ?

Constats répondant aux besoins qualitatifs et quantitatifs des officiel(le)s

- Insuffisance du nombre d'officiel(le)s pour le déroulement des championnats (manque arbitres, de Délégué(e)s, de Référent(e)s)
- Manque d'implication / de structuration des différents acteurs (clubs et ligues) dans la détection
- Pas de parcours d'un « jeune » officiel(le)
- Pas d'exigence autre que la disponibilité pour la désignation des officiel(le)s (aucun critère de niveau)
- Pas de définition précise des rôles de chacun
- Pas de valorisation du rôle des officiel(le)s





Les objectifs ont été définis afin de fédérer le plus d'acteurs possibles

- Assurer la tenue des compétitions / Réintégrer les désignations N1D et tournois N2D / Désigner des Délégués Fédéraux sur chaque match Elite
- Créer une école des officiel(le)s pour améliorer et maintenir les compétences (Accompagner les officiel(le)s actifs / Certifier des niveaux d'officiel(le)s)
- Relation / Accompagnement à la structuration des CRJA
- Mécanisme d'incitation et valorisation des clubs / ligues recruteurs et formateur
- Définir les rôles / missions des officiel(le)s, les directives et les partager
- Mettre à jour, créer, valider et centraliser les documents de référence des officiel(le)s





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle Communication Marketing – Nathalie SANTONI



Composition actuelle de l'équipe

Une commission composée de 14 bénévoles

- 2 élues + 2 salariées



Nathalie Santoni

Communication et marketing



Chloé Prophette Kleiss

Evènementiel



Lucie Bou

Communication et relations presse



Mélanie Delforges

Evènementiel

Missions principales

Une équipe au service de la promotion et la gestion de l'image de la Fédération Française de Hockey pour accroître sa visibilité à travers :

- Un nouveau positionnement marketing
- Différents plans de communication
- L'organisation d'évènements
- La mise en place de moyens et d'outils
- Déclinaison à suivre de ces missions pour l'année 2025



Le positionnement marketing

- Redéfinir notre positionnement marketing et donc notre image post JO 2024, pour attirer de nouveaux partenaires, engager nos fans et recruter de nouveaux licenciés
- Définir une nouvelle identité de marque qui reflète notre histoire, nos valeurs et nos objectifs, tout en se différenciant de nos concurrents
- Créer une nouvelle signature de marque qui résume l'essence du hockey
- Décliner la stratégie de marque grâce à une nouvelle charte graphique : couleurs, visuels, logos, identités visuelles





Des plans de communication

- Mettre en place des campagnes de communication pour accroître notre notoriété grâce à la promotion d'événements, de compétitions et d'initiatives de la fédération/club/CD/Ligue à partir de contenus engageants et adaptés à tous types de supports (web, réseaux sociaux, print).
- Plan de communication Osaka : lancement du partenariat, annonce du nouveau maillot, boutique FFH
- Retransmissions de matchs, finales, compétition
- Plan de communication Rematch pour créer une communauté de rematchers et communiquer sur les plus beaux moments du weekend
- Reportage
 - le hockey adapté : du travail en IME à la Coupe d'Europe du mois d'août
 - Reportage sur le hockey scolaire : immersion au sein d'écoles primaires pour découvrir le hockey à l'école
- Créations de contenus sous forme de séries sur : l'arbitrage, la sécurité des joueurs, les métiers de l'éco système hockey, le hockey santé, les différents formats de hockey
- Communication de rentrée
- Communication autour des équipes de France et des événements majeurs de nos championnats





L'organisation d'événements

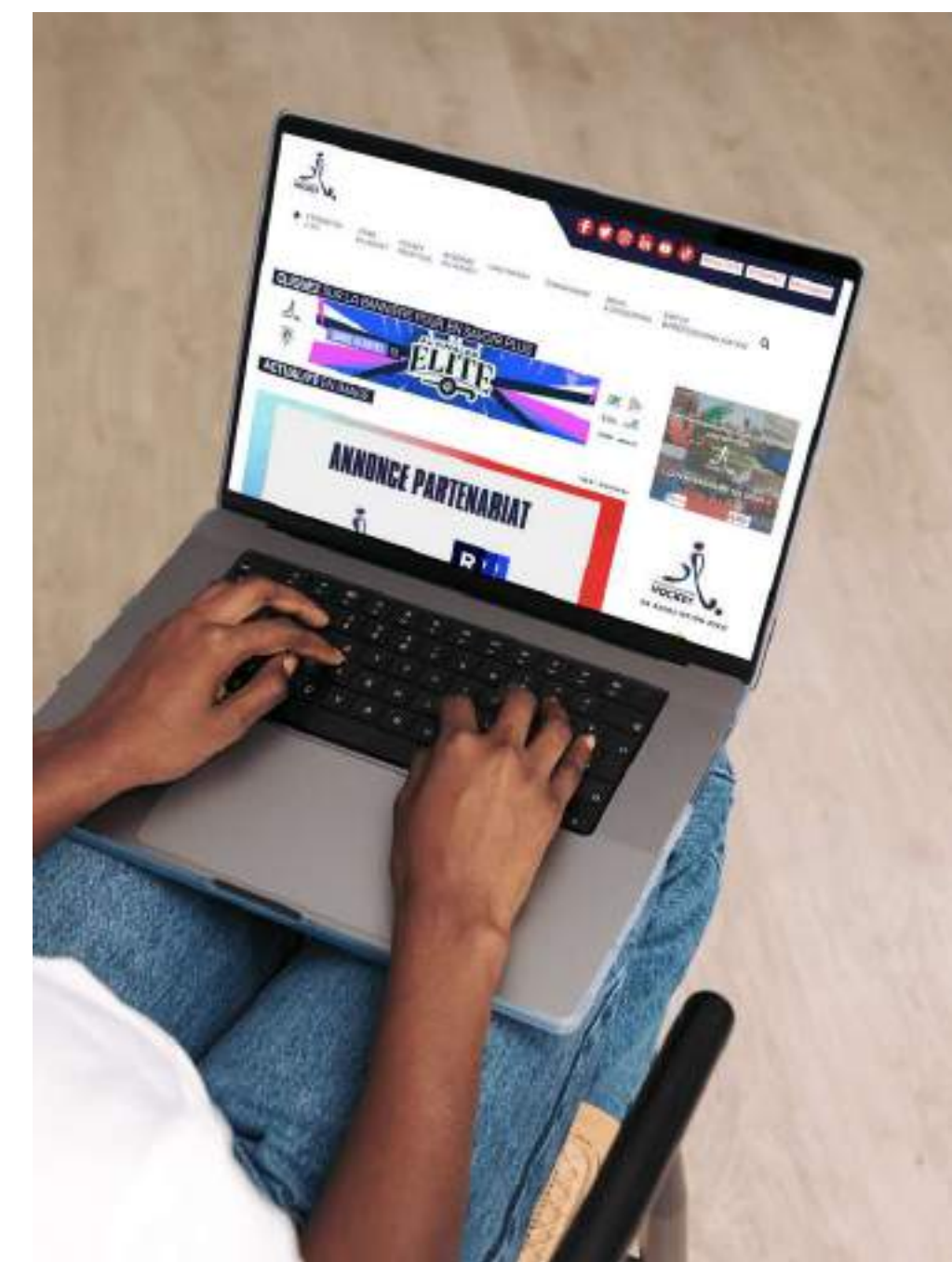
- Professionnaliser l'organisation des événements fédéraux au profit des licenciés et augmenter leur attractivité ;
- Asseoir notre capacité à accueillir des compétitions internationales (Ex. obtention de l'organisation de la Coupe d'Europe U21 filles 2026) ;
- Développer des événements institutionnels sur le territoire (ex. actions citoyennes FFH)
- Renforcer notre support aux clubs hôtes d'événements nationaux ou internationaux : ex. expérience spectateur, médiatisation, relations avec les instances nationales et internationales ;
- Développer les manifestations à Yves du Manoir (ex. T4 N2, Trophée 92 en mai, Tournoi des Ligues U16 garçons en juin, Tournoi UNSS début juillet) ;
- Développement : Printemps du Hockey Féminin





Moyens et outils

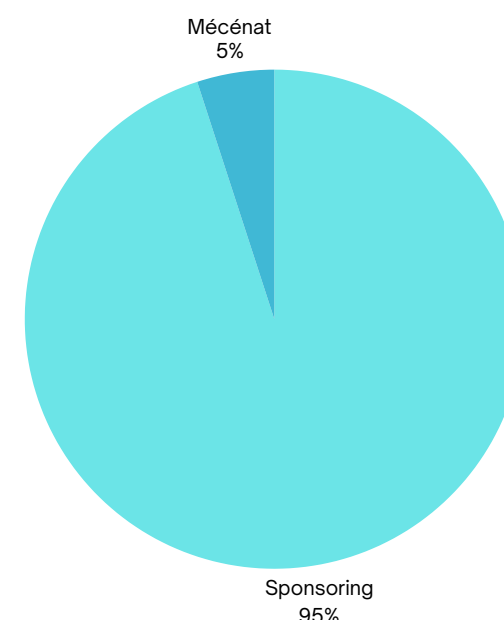
- Exploiter les médias sociaux, les outils digitaux, la presse pour engager les fans et les partenaires, et pour diffuser des contenus pertinents
- Redéfinir la stratégie social média
- Refondre le site web
- Refondre la newsletter en l'adaptant à ses cibles
- Assurer la couverture médiatique nationale locale ou internationales des événements sportifs, des compétitions et des actions citoyennes de la fédération
- Créer une photothèque libre de droits
- Créer une base de supports graphiques personnalisables facilement par les clubs
- Choisir un nouveau prestataire pour les récompenses



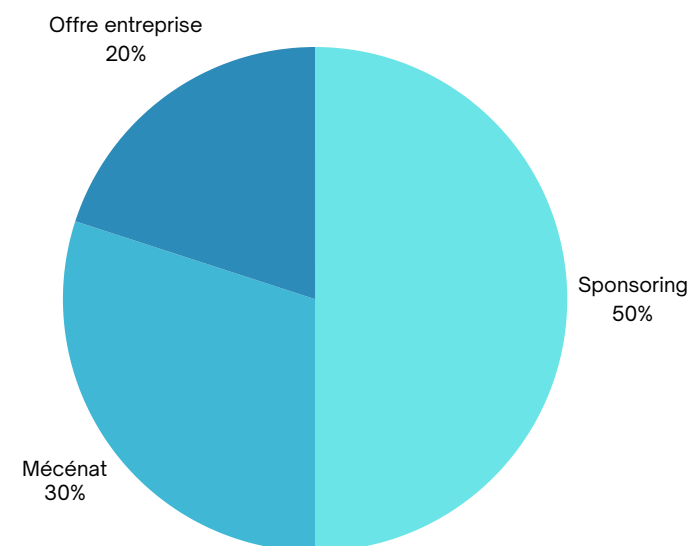


Bilan du pôle partenariat - 2024

- Etat des lieux et restructuration du pôle partenaires
- Période post-olympique marquée par de nombreux départs de sponsors, avec une baisse notable.
- 90% des offres orientées vers le sponsoring ce qui limite la diversification des sources de financement.
- Peu de mécénat identifié ou structuré, malgré son fort potentiel à long terme.
- Développement de nouvelles offres
 - Mécénat (handisport, santé mentale, RSE)
 - Sponsoring (nouvelles mises en avant sur maillots)
 - Offres entreprises sur le stade YDM



Répartition des recettes 2024



Objectif des recettes 2026

Valorisation maillot plus importante - 7 places





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle Partenariat – Mathilde PETRIAUX



Partenaires au 17 mai 2025





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



Structuration Fédérale

Structuration Fédérale

- 9 Nouveaux clubs affiliés
- 135 clubs affiliés
-

Licences découvertes

- 273 Licences dont 18% de conversion

Pass Hockey

- 42 295 Pass'Hockey (19 213 filles, +45%)
- 2 379 Licences Loisirs





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



« Les Rendez-Vous du Dev »

Tous les mois : Une thématique impactante à destination de tout le réseau fédéral.

Objectifs :

- Favoriser l'échange et le partage,
- Diffusion d'outils de développement (Guides, projets, fiche techniques, etc)
- Mise en réseau avec des acteurs extérieurs favorisant le développement (Cosmos, OF, etc)
- Échange avec des professionnels et experts du réseau fédéral (Entraîneurs, Agent de développements, etc)

6 webinaires
30 participants = **180**

500 vues en replay



Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



« Les Rendez-Vous du Dev »

PROJECTIONS 2025

1 webinaire ou évènement par mois organisé par le
pôle performance sociétale

Séminaire des Agents de développement à Colombes
(Hockey Scolaire)





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



Formation

Redynamiser la formation Fédérale

Mieux accompagner nos entraîneurs, coachs, éducateurs, accompagnateurs bénévoles

Ouvrir le hockey aux organismes formant aux métiers dans le champ du sport

53 DF1 délivrés dont 12 femmes

40 DF2 délivrés dont 9 femmes

15 DF3 dont 3 femmes

5 équivalences DF2

2 équivalences DF3





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



Formation

PROJECTIONS 2025

- Formation à destination des profs d'EPS (l'UNSS 92)
- Groupe de Travail réforme formations fédérales
- Déploiement du programme fédéral en version numérique
- Continuité formation "parents bénévoles FIH sur tous les territoires"
- Formation dirigeantes + formation des encadrantes
- Création d'outils pour la promotion du Hockey Santé (grandes causes nationales)



Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



Evenements jeunes

FOCUS SUR LES EVENEMENTS

4 Tournois jeunes : TND/TNC Salle et Gazon

Nouveau concept TND Développement Mixte pour les CD
(en cours de structuration)

500 jeunes participants

79 coachs dont la moitié "jeune coach en formation"

50 officiels juges et arbitres

Plus de 300 bénévoles en structures

4 CTS mobilisés





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY

Féminisation



Formation dirigeantes :
première année mixte
16 personnes inscrites

- Création d'une commission féminisation
- Travail avec la commission master afin de recueillir des informations sur les anciennes joueuses
- Travail en cours. sur la création d'un label féminin



Lauréat de l'appel à
projet FDJ 2024



Déclinaison du
logo FFH



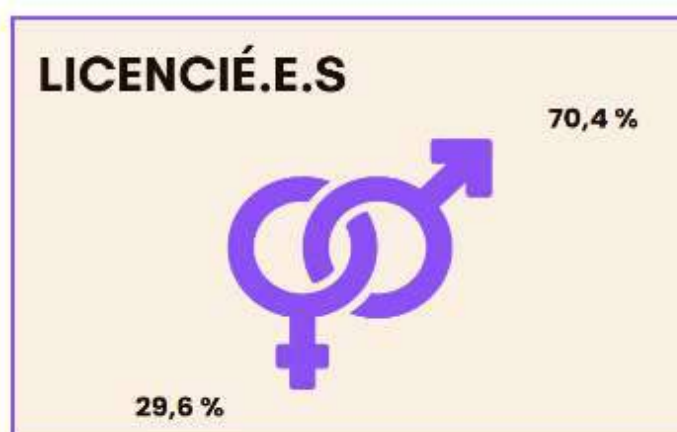
Évènements

2024

- PHF : 44 structures. Les 3 meilleures actions ont été récompensées
- TQ à Douai : village sur la féminisation : (goodies, affiches)
- Exposition Alice Milliat
- Programme étinc'elles : session famosport : initiation au hockey avec le CD75
- Intervention Musée d'Art de Colombes sur le Hockey Féminin : 23 Mars 2024
- Octobre rose : communication + ruban envoyé aux Structures participantes

2025

- 08 mars : communication + goodies
- PHF 2025 : 53 structures



Envoie d'un kit Alice
Millat à chaque ligue



Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



Scolaire

Events Scolaires

- **Trophée 92 du 18 au 22 Mars à Colombes** : 1 600 élèves pendant 4 jours. 25 éducateurs sportifs mobilisés par j.
- **Championnat de France UNSS** : 19 au 21 Mars à YDM
- **Championnat de France Universitaire** : 4 et 5 avril à Amiens

Autres dispositifs

- Déploiement du dispositif « **2h de sport en plus au collège** »
- Accompagnement des territoires dans la signature de conventions avec l'éducation nationale, l'UNSS et l'USEP
- Accompagnement lors de la création de Sections Sportives
- Promotion de la Semaine Olympique et Paralympique du 2 au 6 avril





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY

Hockey pour tous



Hockey éducatif / Nouvelles pratiques

- Promotion et diffusion d'une Fiche Hockey Loisir
- Promotion du Hockey santé avec le « Hockey en Marchant »
- Promotion et test de l'appli "Hockey Power" au séminaire des agents de développement

PROJECTIONS 2025

- 3ème de Challenge Hockey adapté 8 à 10 équipes
- Recrutement d'un emploi ESQ "Para hockey"
- Relance du championnat Hockey Fauteuil
- Objectifs : 50 000 Pass Hockey, 300 licences découvertes, 2500 licences loisirs, 800 Pass Sport





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



Accompagnement du Réseau

LANCEMENT NOUVELLE CAMPAGNE ANS

Une rencontre avec chaque Ligue pour cibler 3 axes de développement prioritaires sur 2024



Projets sportifs fédéraux (PSF)

FOCUS ÉQUIPEMENT :

- 13 terrains mobiles déployés sur 2023 et 2024
- 3 terrains ont permis la création de clubs
- 7 sont conventionnés avec un groupe scolaire

Mars 2024 : Inauguration du Terrain de Chateaubourg "Terrain Emma Ponthieu" PSF



Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle développement – Sophie RAFFY



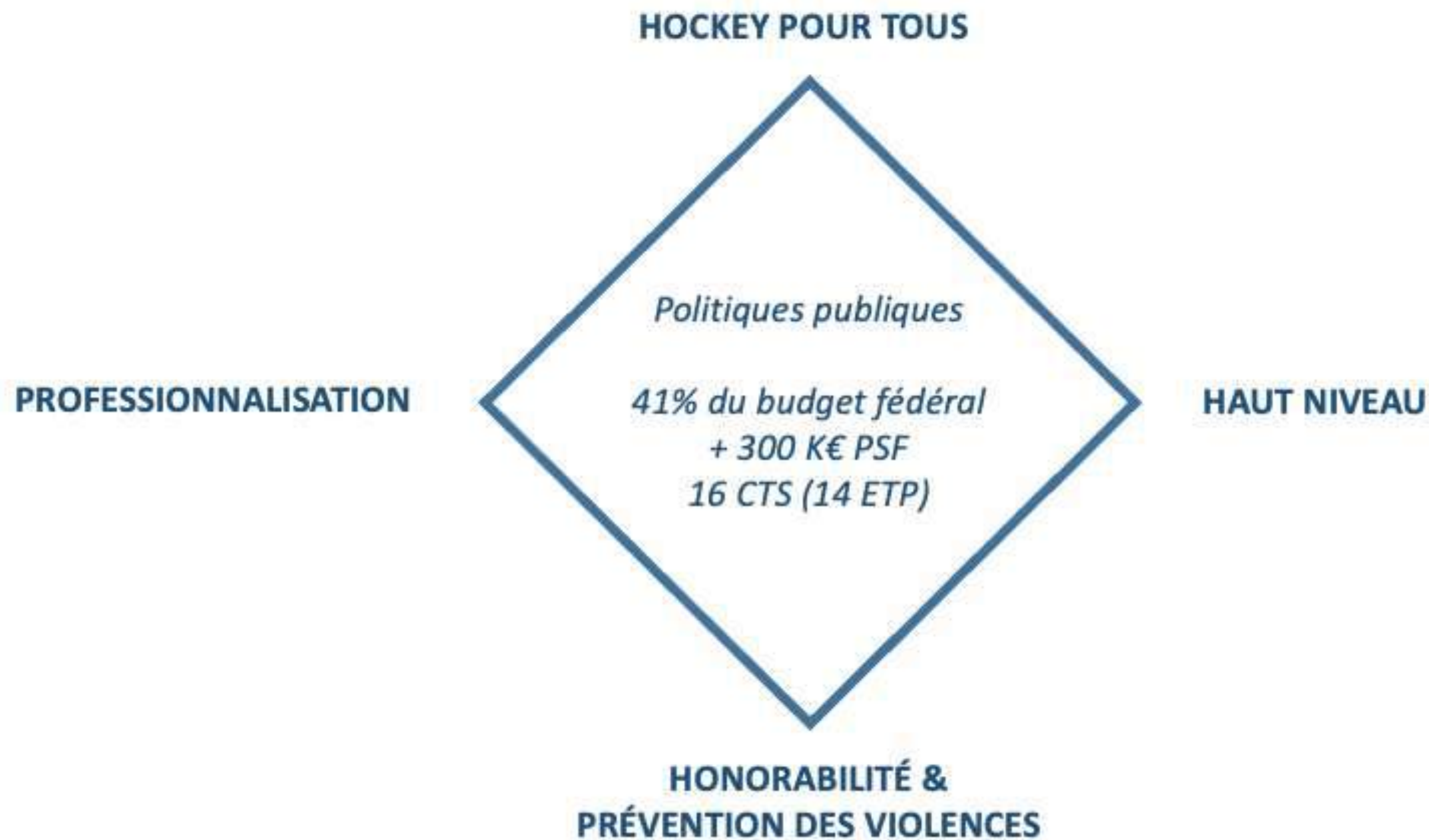
Structuration Fédérale

LANCEMENT DE LA DEUXIÈME ÉTAPE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

- COMMISSION PSF
- COMMISSION FÉMINISATION
- COMMISSION ÉCOLE DE HOCKEY / HOCKEY SCOLAIRE
- COMMISSION EMPLOIS / PROFESSIONNALISATION
- COMMISSION HOCKEY SANTÉ / PARA HOCKEY
- COMMISSION EVENT JEUNE (TNC / TND)
- COMMISSION FORMATION

« Les Rendez-Vous du Dev »

Une thématique impactante à destination de tout le réseau fédéral sous la forme de webinaire .





Présentation des rapports d'activité et projets **DTN** – Benoit GALLET



- Relance du DESJEPS en partenariat avec l'INSEP : 3 stagiaires
- Renforcement du DEJEPS avec le CREPS IDF : 5 stagiaires
- DF3 : 15 stagiaires dont 3 femmes
- Accompagnement de 5 personnes en VAE et 5 en Reconnaissance des diplômes / expériences étrangères
- Mobilisation autour de la campagne 1 000 Emplois Socio-Sport : 10 éducateurs recrutés sur tout le territoire (7 clubs et 3 Comités).
- 18 emplois aidés (crédits jeunesse et sport + FAE)
- Déploiement du dispositif « du stade vers l'emploi » : Intégration du hockey dans les BPJEPS APT / Licence STAPS + immersion + Job Dating
- Animation du réseau :
 - Séminaire annuel
 - Les web du dev



Présentation des rapports d'activité et projets DTN – Benoit GALLET

HOCKEY POUR TOUS

Para Hockey

- 1er Challenge Hockey Adapté 6 et 7 avril 2024 à Chatenay :
- 23 structures référencées sur le handiguide National
- 435 Pass Hockey spécifiques para hockey
- Demande de délégation auprès du Ministère

Plan « Ouvrons grand les clubs »

- + 3% (349 licenciés à ce jour par rapport à fin saison 2023 - 2024)
- A date : 12 073 licenciés
- Primo licenciés 2024 : 23,3 % (2 819)



Comment réussir la rentrée de son École de Hockey ?

Dans quelques jours c'est la rentrée ! Comment organiser ses groupes ? Quelles séances adopter pour les 1ères semaines ? Comment accueillir les nouveaux licenciés et gérer les différences de niveau ? Quels thèmes aborder en priorité ? Voici quelques pistes pour orienter votre travail et assurer une belle rentrée à votre école de hockey !

Start



Ouvrons >> Grand les clubs

Avec la Fédération Française de Hockey



Avoir un organigramme



 Une coordinatrice de l'école de hockey Chargée de structurer l'école, de la faire vivre et fonctionner. Elle va définir la philosophie de l'école, les objectifs à atteindre par catégorie et l'état d'esprit général.	 Une responsable de catégorie Elle est chargée de coordonner l'équipe d'animateurs de sa catégorie. Elle indique aux animateurs les orientations d'entraînement, il les forme et les accompagne avant, pendant et après les séances.	 Des entraîneurs pour chaque équipe Pour chaque groupe 1 ou plusieurs animateurs chargés de contribuer au développement du joueur et s'assurer qu'il s'amuse ! Afin de transmettre les bonnes pratiques, ils doivent être formés et accompagnés tout au long de la saison.	 Des parents relais Ils soutiennent leur enfant dans sa pratique du hockey. Ils font en sorte qu'il respecte les règles de vie du club et les valeurs du sport. Notamment le fair-play et le vivre ensemble. Ils contribuent à l'organisation des tournois et aux déplacements.	 Des élus Ils proposent un projet de club et s'assurent du bon fonctionnement de l'école de hockey. Ils sont garants de l'identité et de l'esprit du club. Ils accueillent les adhérents et leurs parents dans un climat bienveillant et chaleureux.
--	---	---	--	---



Présentation des rapports d'activité et projets DTN – Benoit GALLET

HOCKEY POUR TOUS

Dispositifs « Vacances Olympiques » :

Objectifs :

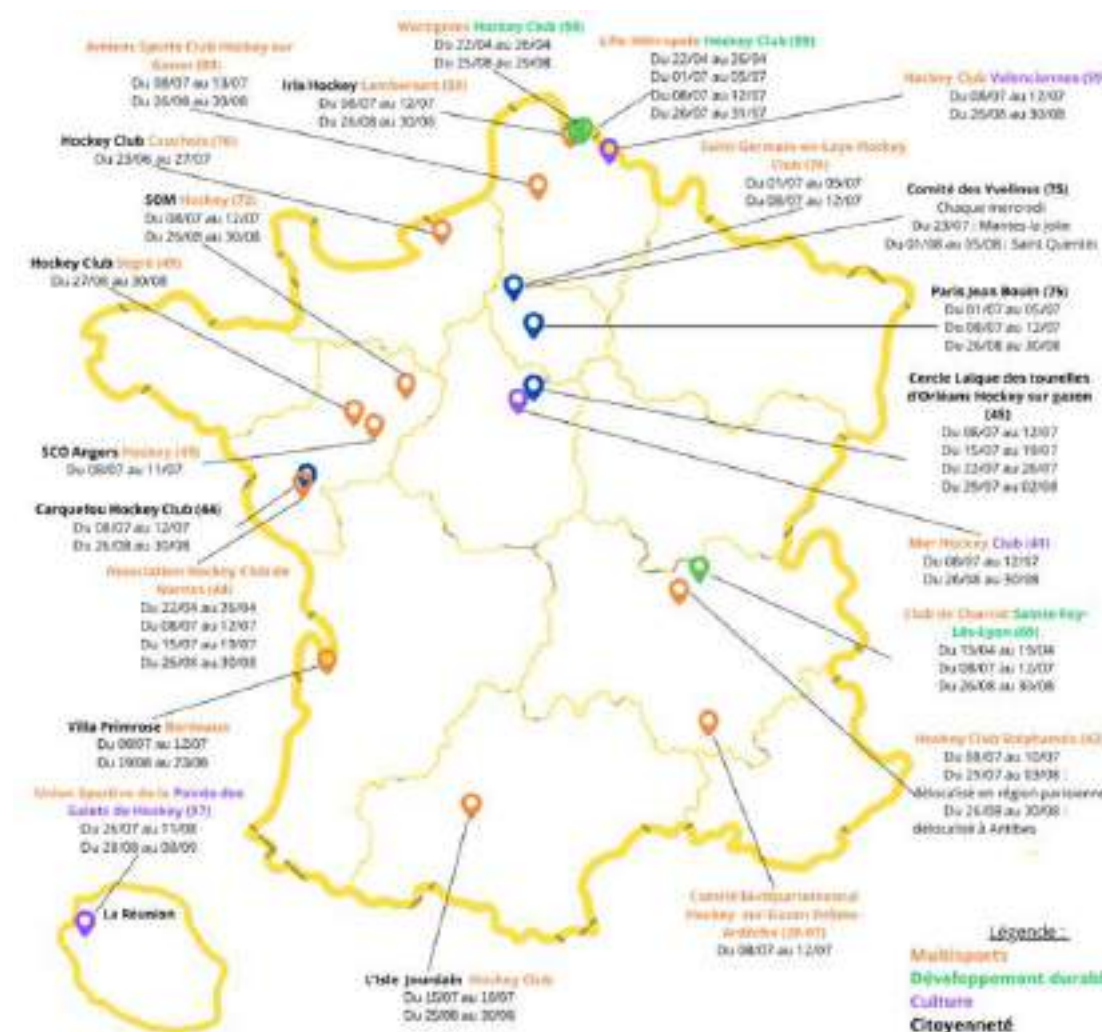
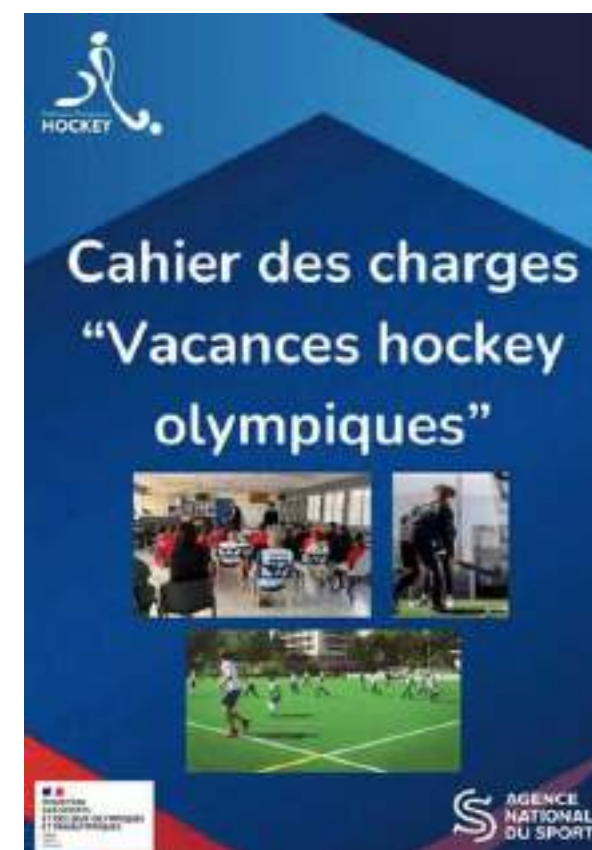
- Animer les JOP auprès des clubs de hockey, des pratiquants
- Favoriser un effet JO en faisant découvrir le hockey au plus grand nombre et en visant une augmentation des adhésions à partir de juillet
- Mobilisation du dispositif Licence découverte et pass hockey

26 structures sur 9 régions ont organisé des Vacances Olympiques durant l'été 2024 auprès de jeunes éloignés de la pratique : féminin, QPV, ZRR, Public en situation de Handicap

Aidé à hauteur de 92 000€

Projections 2025

Relance du projet "Vacances Hockey pour tous" si lauréat du projet Impact 2024 : 25 structures accompagnées / 200 licences découvertes





Présentation des rapports d'activité et projets
DTN – Benoit GALLET

HONORABILITE & INTEGRITE



Honorabilité :

- 1 600 identités contrôlées
- Mise en conformité (en cours) sur les encadrants / dirigeants qui constituent les bureaux dans les comités et ligues
- Diplômes et cartes professionnelles : accompagnement et mise en conformité dès les staff Elite / N1 (Coaching Performance) et élargissement 2025 à tous les clubs

Intégrité :

- 7 signalements en 2024
- Sensibilisation à travers une campagne de communication
- Commission « Prévention des violences » : renforcement de l'accompagnement des victimes et des mises en causes de manière plus approfondie
- Montée en compétence en VSS (formation)
- Participation à une étude en partenariat avec l'université de Montpellier qui leur a permis de récolter presque 200 réponses
- Crédits territoriaux et PSF : Travail sur un consortium avec la Fédération de Judo pour la mise en place d'une formation en ligne (FOAD)

Auditer chaque club sur :

- Existence de carte pro
- Modalités d'indemnisation
- Responsables de l'encadrement
- Informer les clubs des risques légaux :
- Envoi d'une note fédérale de rappel sur les obligations légales de carte pro
- Organiser un session d'information (webinaire ou réunion)
- Plan d'accompagnement :
- Aide à l'obtention de carte pro avec transmission d'infos etc...

Chiffres clés 2024 - 2025 :

- 42 clubs sur 132 avec une carte pro
- 160 licences entraîneur sans carte professionnelle



Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle Sportif – Jean-Christophe PLAISANT

HAUT NIVEAU – FILIERE JEUNES

Interligues U14 : 28 au 30 octobre à Lyon (filles) + Chartres (garçons)

U15 Garçons aus Pays-Bas - tournoi 4 nations
leur première apparition en EDF d'où l'importance
des 4 nations sur ces catégories qui leur permet
d'avoir une première expérience internationale
Belgique x 2 l'Allemagne et Pays-Bas
Encadrés par Arnaud JUDIC et Dylan DOMINIK

U17 Filles à Louvain (Belgique)
Rencontres contre la Pologne, la Belgique et les
USA
Encadrées par G. QUIEVY et Guillaume CARDINE

U16 Garçons (Ecosse)
Rencontre contre l'Ecosse, l'Angleterre et les
Pays-Bas
Encadrés par Valentin MIGNEAU

U18 Garçons DUNKERQUE
Rencontre contre l'Angleterre, la Belgique et
l'Espagne
Encadré par N JACQUET et F TORNABENE

U21 Garçons EuroHockey à Terrassa (Esp)
France-Angleterre à Calais et un franco-
allemand à Châtenay
Ils terminent 6ème et se qualifient pour la
coupe du monde qui aura lieu en Inde en
décembre 2025
Encadré par M DIERCKENS et B MICKELSEN

U21 Filles – EuroHockey à Terrassa (Esp)
CE A à Terrassa : elles terminent 7e sur 8e
et descendent en groupe B
Encadrées par S LLOBET et G BONENFANT

**70% des EDF sont composés des polistes
(U16, U18, U21)**

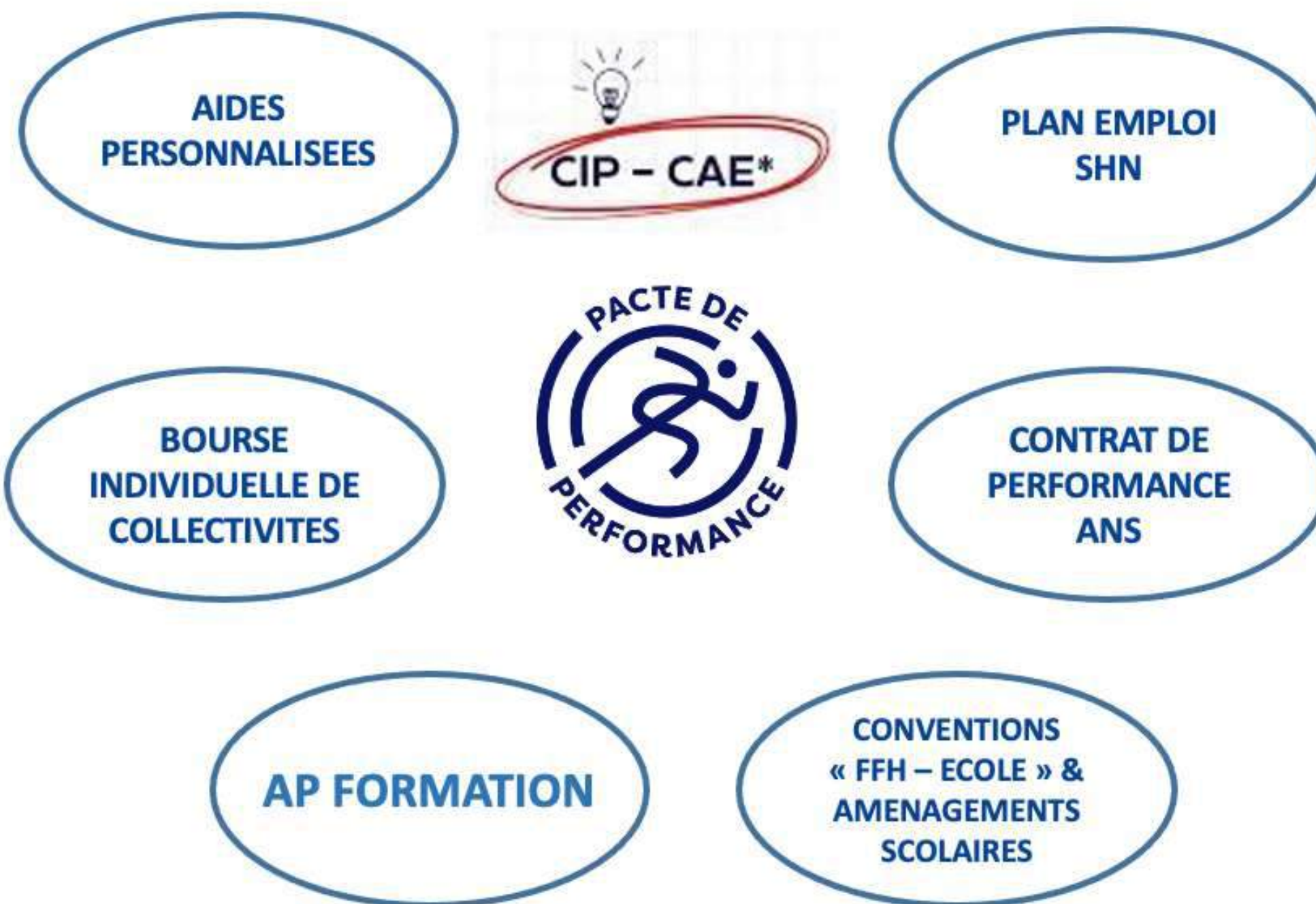




HAUT NIVEAU – Accompagnement SOCIO PROFESSIONNEL

Athlètes « seniors / juniors »
51 athlètes accompagnés

- 11 athlètes en contrat SHN dans 3 clubs français
- 7 athlètes en Contrat d'Insertion Professionnelle
- 23 bénéficiaires d'aides sociales et personnalisées
- 6 bénéficiaires des bourses AFDAS





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle Sportif – Benoit Gallet



PARIS 2024 – EDF Masculine

A POURSUIVRE

Structure d'entraînement et préparation unique, équivalente au top 10 mondial

Préparation physique

Compétitivité croissante (Nations cup, Pro League, JO)

Génération U21 à fort potentiel

Environnement socio professionnel

AMELIORATIONS A APPORTER

Cohésion

Alignement des ambitions

Préparation terminale des grands événements

Equilibre entre travail technique – travail physique : + de travail spécifique

Préparation mentale et gestion des moments clés

Leadership



Un énorme travail de formation des entraîneurs et une évolution considérable des projets sportifs au sein des clubs de la FF Hockey sont indispensables pour développer une culture de la performance et prétendre rendre compétitives les équipes de France à long terme.



PARIS 2024 – EDF Féminine

A POURSUIVRE

Groupe soudé, solidaire et état d'esprit « conquérant »

Structure d'entraînement / pôle

Préparation / entraînement : intensité, fréquence et contenu

Préparation physique

AMELIORATIONS A APPORTER

Entraînement spécifique : GK, PC

Préparation mentale

+ d'individualisation de la préparation physique

Optimisation des déplacements

Accompagnement socioprofessionnelle pour professionnaliser leur statut

La formation des jeunes joueuses notamment les U21. Il existe un grand écart aujourd'hui entre le travail en A et les U21, il est nécessaire qu'elles partagent à terme la même vision du HN





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle Sportif – Benoit Gallet



TRAJECTOIRE DE PERFORMANCE 2025 - 2029

COMPETITONS
DE REFERENCE



Nations Cup I & II
& EuroHockey A



POINT DE
PASSAGE



Qualification &
Coupe du monde
2026



Pro League
2027 – 2028 (hommes)
& Nations Cup I (femmes)



OBJECTIF



JO LA 2028





Présentation des rapports d'activité et projets
Pôle Sportif – Benoit Gallet

PROJET de PERFORMANCE FÉDÉRAL



TRAJECTOIRE DE PERFORMANCE 2025 - 2029

- Fédérer et aligner tout l'écosystème du hockey français dans le projet de performance (clubs, ligue, partenaires, DTN, élus, ...) : Co-construction + adhésion
- Capitaliser sur l'expérience d'une olympiade 2021 – 2024

Installation d'une cellule d'accompagnement et d'optimisation à la performance :

- Tactique / analyse du jeu
- Technique
- Physique / développement athlétique
- Mental
- Nomination d'un manager de la Performance : Matthias DIERCKENS



Des questions ?

Rappel du cadre

Objectif : clôturer la collaboration de manière constructive et recueillir les enseignements clés

Etapes :

👉 Main Levée

Attribution de la parole par la Secrétaire générale, selon l'ordre de demande.

💬 Formulation des questions (1 question à la fois, claire et concise)

🕒 Durée max : 1 minute par question

✅ Réponse apportée (temps de réponse : 3 minutes maximum)

Objectif : apporter un retour structuré, factuel et utile à tous



Contexte Financier de la FFH

- Des Fonds propres négatifs depuis plus de 10 ans
- Cela se traduit par l'absence d'un matelas de trésorerie et des dettes

Rappel des objectifs financiers

L'Audit Financier mené en novembre 2021 a soulevé des objectifs clairs en matière de structuration financière que le service Finances continue de suivre:

- Reconstitution des fonds propres sur un objectif de 7 ans
- Gestion stricte du budget par une procédure budgétaire renforcée
- Anticipation et fiabilisation des flux de trésorerie afin de gérer l'inversement du cycle d'exploitation.

Situation à aujourd'hui :

Après 3 premiers exercices qui ont permis de reconstituer partiellement les capitaux propres, l'exercice 2024 affiche une perte de 92k€.

370k€ de Fonds Propres négatifs à reconstituer d'ici 2028



Contexte Financier de la FFH

Perte de 92K€ en 2024

Causes : Baisse des revenus

- Des partenariats qui n'ont pas abouti (Sixt)
- Partenariats non payés (Drop Interim/NGE)
- Baisse des Subventions vs 2023

Hausse de certains coûts

- Année Olympique avec des engagements importants et des ressources en plus
- Des dépenses en ligne avec le Budget, mais des ajustements insuffisants face aux revenus en baisse.

NB : Afin d'assurer une analyse simplifiée, certains éléments sont reclassés dans les comptes sous-jacents (dons par les partenaires/bénévoles dans les vacations médicales, créances douteuses dans les produits afférents).

€ en milliers	2023	2024	Var en K€	Var en %
Subventions et dons	1554	1322	-232	-18%
Produits d'activité	1059	1057	-2	0%
Recettes	2613	2379	-234	-10%
Charges de gestion des collectifs	-1437	-1321	116	-9%
Charges de fonctionnement	-426	-475	-49	10%
Pensions	-220	-233	-13	6%
Frais de personnel	-394	-428	-33	8%
Impôts et taxes	-1	0	1	
Autres produits et charges d'exploitation	-5	0	5	
Résultat avant amortissement	131	-77	-208	270%
Dotation/reprises aux amort. et prov.	-21	-17	4	-24%
Résultat d'exploitation	110	-94	-204	218%
Résultat financier	-1	-1	0	-16%
Résultat exceptionnel	-2	0	1	-338%
IS	-22	-7	15	-211%
Résultat avant terrains de proximité	86	-102	-188	184%
Terrains de proximité	11	10	-1	-14%
Résultat net	97	-92	-189	-194%



Détail Subventions

Baisse des revenus vs 2023

Baisse des Subventions

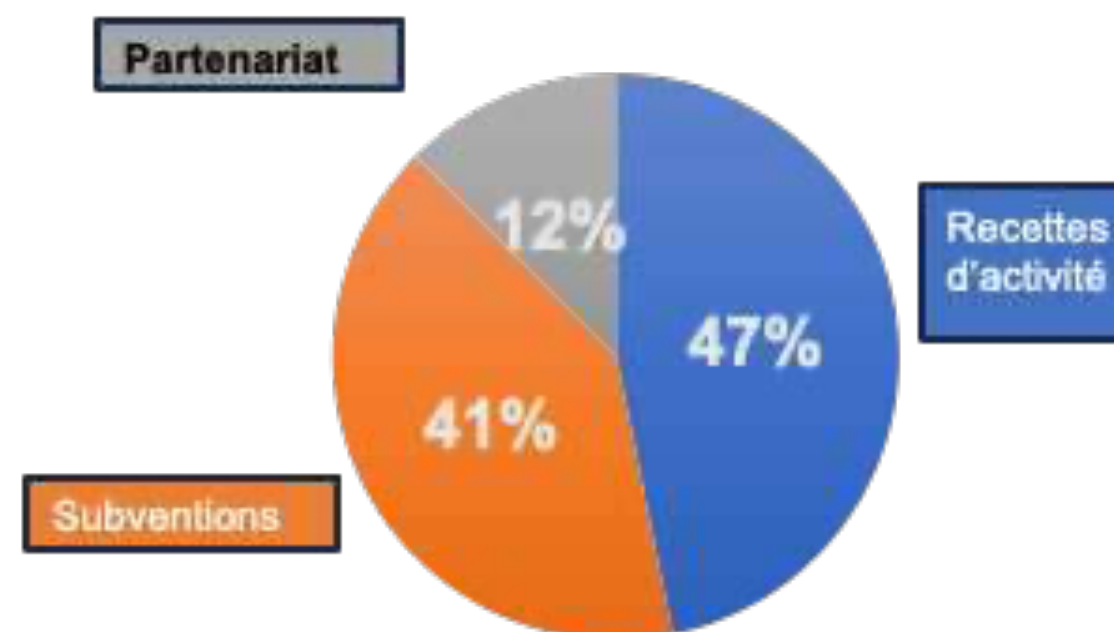
- 2023 : des Subventions pour les déplacements EDF
- La Région Nord n'a pas renouvelé une subvention

Partenariats en-dessous des attentes du budget 2024 (objectif 480K€)

- Des partenariats qui n'ont pas abouti (Sixt)
- Partenariats non payés (Drop Interim/NGE)

Revenus des licences / cotisations stables

REPARTITION DES RECETTES 2024



€ en milliers	2023	2024	Var en K€	Var en %
Subventions et dons	1554	1322	-232	-15%
- Subventions d'exploitation	1243	1007	-236	-19%
- Dons	31	21	-10	-31%
- Partenariat	280	294	14	5%
Produits d'activité	1059	1057	-2	0%
- Recettes d'activités (licences, cotisations, droits adhésions, amendes)	1063	1062	-1	0%
- Retrocessions	-150	-163	-13	9%
- Pensions	128	158	30	23%
Total des recettes	2613	2379	-234	-9%



Détail des recettes d'activités

Recettes d'activités	2022	2023	2024	Var	Var
Licences et droits d'adhésions	581	663	590	-73	-11%
Cotisations (fédéral + arbitrage + amendes)	135	173	219	46	27%
Autres (formation + remboursement divers)	76	95	90	-5	-5%
Pensions	134	128	158	30	23%
Total des recettes des activités	926	1059	1057	-2	0%
% des recettes totales	41%	41%	44%		

Les recettes d'activités sont stables avec 1 057 k€ en 2024



Détail des dépenses d'activités

€ en milliers	2022	2023	2024	Var en K€	Var en %
Charges de gestion des collectifs	-1111	-1437	-1321	-116	8%
Charges de fonctionnement	-401	-426	-475	49	-11%
Pensions	-180	-220	-233	13	-6%
Frais de personnel	-416	-394	-428	33	-8%
Impôts et taxes	-5	-1	0	-1	100%
Autres produits et charges d'exploitation	-44	-5	0	-5	100%

- Gestion des collectifs : 1er poste de charge (50% budget). En baisse en 116 k€ par rapport au réalisé 2023 (dépendant des calendriers sportifs et déplacements internationaux)
- Les charges de fonctionnement sont en hausse de 49k€ et comprennent les coûts du siège, les frais liés à la communication, au développement et certains coûts de nouveaux prestataires en 2024



Détail des dépenses de fonctionnement

€ en milliers	2023	2024	Var	Var
Assurance licences	29	27	-2	-6%
Assurances autre	4	8	5	126%
Production de documents - Communication	19	34	15	75%
Sous-Traitance informatique	76	55	-20	-27%
Cout du siège(loyer, EDF, entretien, photocopieur)	105	100	-4	-4%
Honoraires(avocat, CAC, admin, prestataire DG)	178	200	21	12%
Frais Jeux olympiques 2024		41	41	
Publicité	0		0	-100%
Frais de téléphonie et communication	4	3	0	-12%
Frais bancaires	6	6	0	-3%
Autres charges externes	6		-6	-100%
Charges de fonctionnement	426	475	49	11%

Les charges de fonctionnement ont augmenté de +49k€, soit 11% entre 2023 et 2024.

Hausses:

- Frais des Jeux Olympiques : + 41k€, il s'agit des acquisitions des places pour les JO (billetterie et hospitalités).
- Production de documents : + 15k€ dont Kit de développement Alice Milliat (6.5k€)
- Prestataires : Management siège +21K€



Détail des frais de personnel

Les frais de personnel augmentent de 33 k€ entre 2023 et 2024.

- Salariés du siège : hausse de 3,9% avec des effectifs stables
- Médecins : la hausse de 26 k€ s'explique par la réduction de dons des médecins et kinés fédéraux, ainsi que par la nécessité de leur présence forte pendant la période des JO (présence prise en charge par le CNOSF – en recette)

Rémunération	2022	2023	2024	Var 2023-2024
Salariés du siège	275	244	254	10
Médecins	33	24	50	26
Compléments fédéraux	108	126	123	-3
Total	416	394	427	33



Contribution en nature

Une baisse de la contribution du partenariat en nature 2024

Les personnes bénévoles identifiées sont : membres du Bureau, président et membres des comités.

Contribution en nature	2023	2024
Partenaires en nature	194	122
Bénévolat	791	783
% Des recettes	38%	38%



Dépenses : Réel 2024 vs Budget 2024

Dépenses hors terrains de proximité en ligne avec le budget

Sportif : + 30 k€ de dépenses notamment du fait de Fees non prévues au budget pour des tournois et des abandons de dons moins importants que les années précédentes. Le maintien des enveloppes jeunes a été possible grâce à plusieurs dons financiers et à la prise en charge par les parents.

En Milliers d'€	DEPENSES			
Poste	Budget 2024	Réel 2024	Ecart	%
SPORTIF	1 575	1 605	30	2%
COMMUNICATION - PARTERNARIAT	317	269	-48	-15%
SIEGE - FONCTION SUPPORT	485	487	2	0%
CHAMPIONNAT	155	188	33	21%
DEVELOPPEMENT	201	167	-34	-17%
DETECTION	4	5	1	25%
FORMATION	36	15	-21	-58%
INTERNATIONAL		5	5	
Hors Terrains de proximité	2 773	2 741	-32	-1%
TERRAINS DE PROXIMITE	297	42	-255	-86%
Total	3 071	2 783	-288	-9%

NB : Analyse de fait hors terrains de proximité qui seront finalisés en 2025 et sont neutre pour la FFH.

Communication : - 48 k€ qui s'explique par l'annulation de plusieurs projets en l'absence de financements en contrepartie.

Championnat : + 33 k€ de dépenses qui s'expliquent par la hausse des coûts des frais de déplacements des arbitres et des officiels.



Comparatif Réel vs Budget

Recettes

Les recettes (hors terrains de proximité) en-dessous de l'objectif **de 184k€**. (-7%)

Partenariat : - **151k€** qui s'explique par le **non-aboutissement de recherche de partenaires, des difficultés de recouvrement et de litiges**.

Sportif : - **98k€** qui s'explique par la non-obtention d'une subvention (50k€) et par la non-finalisation d'un contrat de partenariat de 60k€ (loueur de véhicule). Plusieurs aides, notamment nouveaux partenaires et dons des parents ont permis de limiter la baisse des recettes.

Développement / Formation :

- 65k€ et + 15 k€ qui se compensent avec les dépenses minorées (-34k€ et – 21 k€ respectivement).

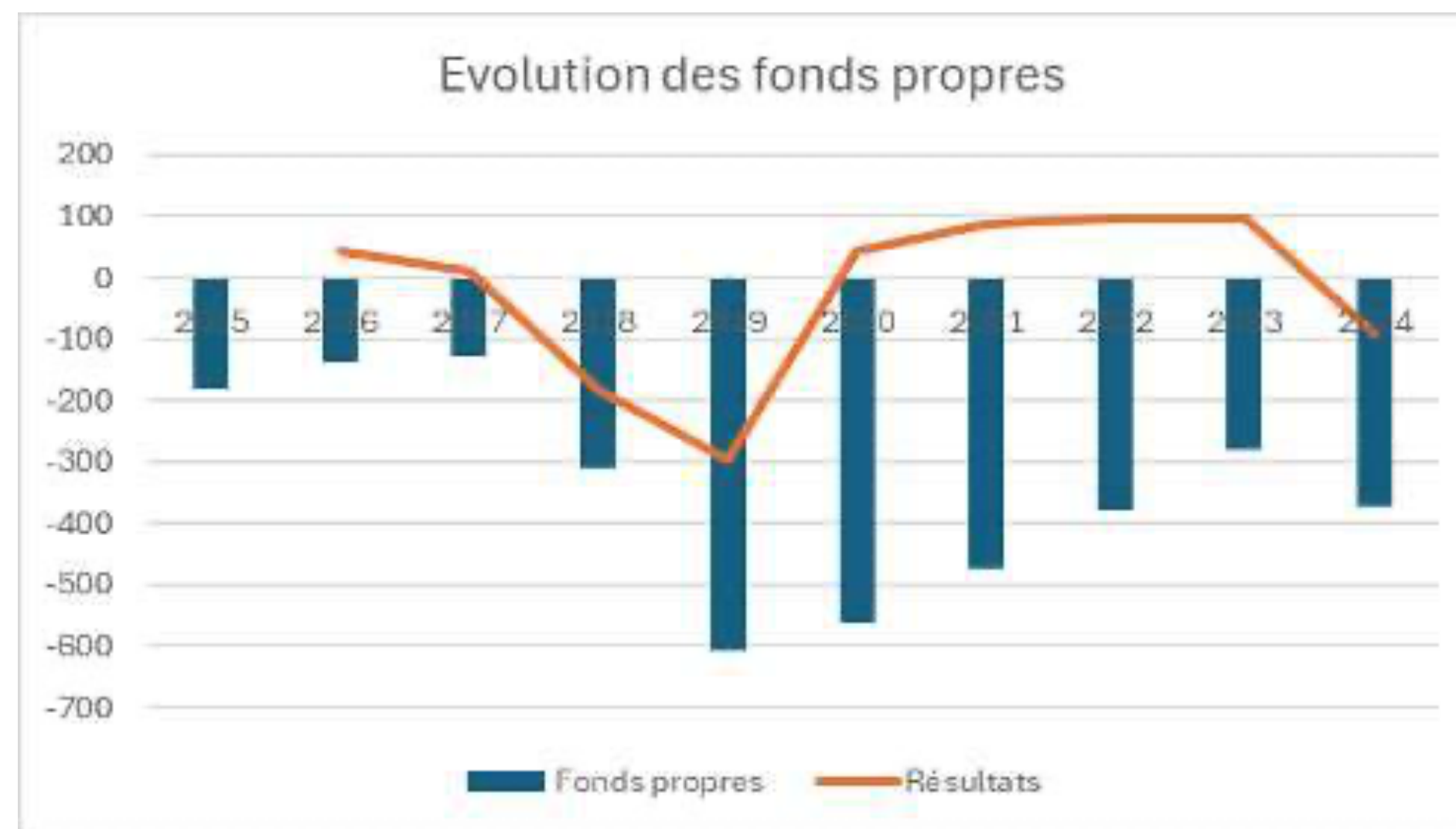
En Milliers d'€	RECETTES			
Poste	Budget 2024	Réel 2024	Ecart	%
SPORTIF	1 171	1 074	-98	-8%
COMMUNICATION - PARTERNARIAT	479	328	-151	-32%
SIEGE - FONCTION SUPPORT	790	815	25	3%
CHAMPIONNAT	116	199	83	72%
DEVELOPPEMENT	244	179	-65	-27%
DETECTION	2	1	-1	-50%
FORMATION	15	30	15	100%
INTERNATIONAL		8	8	
Hors Terrains de proximité	2 817	2 634	-184	-7%
TERRAINS DE PROXIMITE	315	57	-259	-82%
Total	3 131	2 690	-441	-14%



Bilan 2024

Les fonds propres
s'établissent à - 373 k€ au
31/12/2024.

Après 3 ans de reconstitution
des fonds propres, l'année
2024 présente une perte .



Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds propres	-182	-138	-128	-311	-607	-564	-475	-378	-281	-373
Résultats		44	10	-183	-296	43	89	97	97	-92



Présentation des rapports d'activité et projets
Rapport Financier par le Trésorier – Louis-Emmanuel LAGRANGE
Clôture des comptes de l'exercice 2024



Bilan 2024

€ en milliers	12/2022	12/2023	12/2024	Var. 12/22-12/23	Var. 12/23-12/24
Immobilisations incorporelles	0,3	0,0	0,0	-0,3	0,0
Immobilisations corporelles	15,9	31,5	26,3	15,6	-5,2
Immobilisations financières	11,1	11,1	11,6	0,0	0,6
Immobilisations	27,2	42,6	37,9	15,4	-4,7
Stocks et en-cours	8,9	13,2	13,5	4,3	0,3
Créances clients	445,3	440,8	361,6	-4,5	-79,2
Dettes fournisseurs	-320,3	-265,9	-329,5	54,4	-63,6
Dettes sociales et fiscales	-80,3	-75,2	43,9	5,1	119,1
Autres créances et dettes	-900,4	-586,5	-504,4	313,8	82,1
Besoin en fonds de roulement	-846,7	-473,5	-414,9	373,2	58,6
Emprunts et dettes financières	-110,2	-80,3	-50,3	29,9	30,0
Comptes courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	552,0	230,7	55,4	-321,3	-175,3
Dettes financières nettes	441,8	150,4	5,1	-291,4	-145,3
Provisions pour risques et charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif net	-377,7	-280,6	-371,9	97,1	-91,3
Capital et réserves	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Report à nouveau	-474,9	-377,7	-280,6	97,2	97,1
Résultat de l'exercice	97,2	97,1	-91,3	0,0	-188,5
Provisions réglementées et subventions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres	-377,7	-280,6	-371,9	97,1	-91,3

Créances clients hautes même si partiellement gonflées par les licences salles de fin d'année, nécessitant la mise en place d'un suivi du recouvrement plus fort

Principalement les Creps

Remboursement d'un emprunt

Trésorerie tendue



Intervention du commissaire aux comptes



Présentation des rapports sur les comptes annuels et spécial au titre de l'exercice 2024

Benoit NOWACZYK

Des questions ?

Rappel du cadre

Objectif : Clôturer la collaboration de manière constructive et recueillir les enseignements clés

Etapes :

👉 Main Levée

Attribution de la parole par la Secrétaire générale, selon l'ordre de demande.

💬 Formulation des questions (1 question à la fois, claire et concise)

🕒 Durée max : 1 minute par question

✅ Réponse apportée (Temps de réponse : 3 minutes maximum)

Objectif : apporter un retour structuré, factuel et utile à tous



Présentation des tarifs et droits d'engagement
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale



Politique 2025/2026 pour les droits d'engagements cotisations et licences

Contexte:

Une situation financière fragile pour la FFH avec des Fonds Propres négatifs et des pertes en 2024

L'objectif de la politique 2025/2026:

- Pérenniser les revenus de la FFH
- Maintenir le niveau de service de la Fédération
- Renforcer l'arbitrage
- Limiter les hausses pour maintenir notre sport attractif et accessible à tous.



Politique 2025/2026 pour les droits d'engagements cotisations et licences

Pour rappel, **Saison 2024/2025 pas d'augmentation des revenus provenant des licences pour la FFH** et des Ligues suite à l'introduction de la licence unique Jeunes Hockeyeurs U10

Proposition 2025: Hausse très modérée

- Compensation de l'inflation des coûts des 2 dernières années en n'augmentant que la part droit d'adhésion de 3€. (~40K€ de revenus en plus)
- La part licence reste iso vs saison N-1 pour toutes les catégories sauf licence jeunes hockeyeur qui passe de 10 à 12€
- Le coût pour les licenciés reste comparable aux autres sports
 - U10 : 37€ et adulte: 99€ (G+S)

Sport	Prix Licence Jeune	Prix Licence Adulte
Rugby	35€	120€
Handball	36€	62€
Athlétisme	73€ (dont 36€ part fédérale)	73€ (dont 36€ part fédérale)
Volley	21€	79,50€



Présentation des tarifs et droits d'engagement
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale



Tableau Synthèse Prix des licences

	tarif 2023-2024	tarif 2024/2025	tarif 2025-2026
droit d'adhesion / nb licenciés	20,00 €	22 €	25,00 €
Compétition gazon			
-8/-10/	23,00 €	- €	- €
-12	23,00 €	23 €	23,00 €
-14/ -17/-19	32,00 €	32 €	32,00 €
adherent +19	36,00 €	36 €	36,00 €
adherent +35	46,00 €	46 €	46,00 €
Competition Salle			
-8/-10/	13,00 €	- €	
-12	13,00 €	13 €	13,00 €
-14/ -17/-19	23,00 €	23 €	23,00 €
adherent +19	25,00 €	25 €	25,00 €
adherent +35	28,00 €	28 €	28,00 €
Licences loisir			
-8/-10/	4,00 €	- €	
-12	4,00 €	10 €	12,00 €
-14/ -17/-19	9,00 €	15 €	15,00 €
adherent +19/+35	16,00 €	20 €	20,00 €
Licencejeune hockeyeur			
-8/-10		10 €	12,00 €



Contexte et évolution des cotisations fédérales

Politique des Cotisations 2025/2026

- Les cotisations fédérales n'avaient pas évoluées entre les saisons 2018/2019 et 2021/2022.
- Proposition 2025-2026 : hausse moyenne de 3,5% (en ligne avec l'inflation attendue 2025/2026).
- Impact reste extrêmement modeste : entre 3€ et 50 € en fonction de la taille du club.

Impact moyen par cotisant: +0,09€

	depuis 1/07/2018	22-23	24 25	25 26
moins 30 licenciés	70,00 €	75,00 €	80,00 €	83,00 €
31 à 60 licenciés	140,00 €	150,00 €	160,00 €	166,00 €
61 à 90 licenciés	210,00 €	225,00 €	240,00 €	248,00 €
91 à 120 licenciés	280,00 €	300,00 €	320,00 €	331,00 €
121 à 150 licenciés	350,00 €	375,00 €	400,00 €	414,00 €
151 à 180	420,00 €	450,00 €	480,00 €	497,00 €
181 à 210	490,00 €	525,00 €	560,00 €	580,00 €
211 à 240	560,00 €	600,00 €	640,00 €	662,00 €
241 à 270	630,00 €	675,00 €	720,00 €	745,00 €
271 à 300	700,00 €	750,00 €	800,00 €	828,00 €
301 à 330	770,00 €	825,00 €	880,00 €	911,00 €
331 à 360	840,00 €	900,00 €	960,00 €	994,00 €
361 à 390	910,00 €	975,00 €	1 040,00 €	1 076,00 €
391 à 420	980,00 €	1 050,00 €	1 120,00 €	1 159,00 €
421 à 450	1 050,00 €	1 125,00 €	1 200,00 €	1 242,00 €
451 à 480	1 120,00 €	1 200,00 €	1 280,00 €	1 325,00 €
481 à 510	1 190,00 €	1 275,00 €	1 360,00 €	1 408,00 €
511 à 540	1 190,00 €	1 350,00 €	1 440,00 €	1 490,00 €
541 et plus, +80€ par tranche de 50 licenciés				



Droits d'engagements (Gazon et Salle)

Augmentation de 3,5%

Augmentation modérée par rapport aux années précédentes (+5%), mais en ligne avec l'inflation attendue en 2025 et 2026

Gazon: entre 4€ et 27€ par équipe engagée en Elite et Nationale 2024/25 et 2025/26 (+3,5%)

Salle: entre 4€ et 27€ par équipe engagée en Elite et Nationale entre 2024/25 et 2025/26 (+3,5%)

Hausse proportionnelle pour toutes les catégories

Droits d'engagement gazon

		3,5%		
	Nb d'équipes	Saison 24 25	Tarifs Saison 25 26	Hausse en € par équipe/club
Elite H	10	785,00 €	812,00 €	27,00 €
Elite D	10	785,00 €	812,00 €	27,00 €
N1H	12	660,00 €	683,00 €	23,00 €
N1D	10	660,00 €	683,00 €	23,00 €
N2D	12	135,00 €	140,00 €	5,00 €
N2H	35	135,00 €	140,00 €	5,00 €
N3H	8	135,00 €	140,00 €	5,00 €
Jeunes toutes catégories	48	110,00 €	114,00 €	4,00 €

Droits engagement salle

		3,5%		
	Nb d'équipes	Saison 24 25	Tarifs Saison 25 26	Hausse en € par équipe/club
Elite H	10	785,00 €	812,00 €	27,00 €
Elite D	9	785,00 €	812,00 €	27,00 €
N1H	10	660,00 €	683,00 €	23,00 €
N1D	9	660,00 €	683,00 €	23,00 €
N2D ?	12	130,00 €	135,00 €	5,00 €
N2H	36	130,00 €	135,00 €	5,00 €
Jeunes toutes catégories	48	110,00 €	114,00 €	4,00 €



Présentation des tarifs et droits d'engagement
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale



Cotisations d'arbitrage

Revalorisation des droits d'arbitrage pour compenser les hausses de coûts (+11%) et la volonté d'investir dans l'arbitrage.

Une contribution modérée : 10 € et 100 € par équipe engagée dans les championnats Elite et Nationaux

Cotisations arbitrage gazon

11,4%

	Nb d'équipes	Saison 24 25	Tarifs Saison 25 26	Hausse en € par équipe/club
Elite H	10	880,00 €	980,00 €	100,00 €
Elite D	10	880,00 €	980,00 €	100,00 €
N1H	12	880,00 €	980,00 €	100,00 €
N1D	10	730,00 €	790,00 €	60,00 €
N2D	12	200,00 €	240,00 €	40,00 €
N2H	35	60,00 €	80,00 €	20,00 €
N3H	8	60,00 €	80,00 €	20,00 €

Cotisations arbitrage salle

5,0%

4,8%

	Nb d'équipes	Saison 24 25	Tarifs Saison 25 26	Hausse en € par équipe/club
Elite H	10	315,00 €	330,00 €	15,00 €
Elite D	9	315,00 €	330,00 €	15,00 €
N1H	10	315,00 €	330,00 €	15,00 €
N1D	9	315,00 €	330,00 €	15,00 €
N2D	12	60,00 €	70,00 €	10,00 €
N2H	36	60,00 €	70,00 €	10,00 €



Présentation des tarifs et droits d'engagement Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale



Droits de Mutation

Droits de mutation en hausse de 3.5% pour compenser l'inflation sauf pour les athlètes classés

Athlètes classés : revalorisation de 11% (considération du support FFH renforcé) – seulement 28 athlètes concernés en 2024.

Impact financier : +/- 4k€

Mutations		Nb licenciés	saison 24 25	saison 25 26	
			Tarif	Tarif 2025-2026	Hausse individuelle
35+	E/N1	26	130,00 €	135,00 €	5,00 €
	autres	15	63,00 €	65,00 €	2,00 €
19+	E/N1	119	310,00 €	321,00 €	11,00 €
	autres	38	153,00 €	158,00 €	5,00 €
19-	E/N1	17	270,00 €	279,00 €	9,00 €
	autres	33	132,00 €	137,00 €	5,00 €
16-	E/N1	3	132,00 €	137,00 €	5,00 €
	autres	26	63,00 €	65,00 €	2,00 €
Athletes classés			- €	- €	- €
16+	Vers E/N1	22	350,00 €	400,00 €	50,00 €
	autres	3	178,00 €		
16-	Vers E/N1	3	250,00 €	280,00 €	30,00 €
	autres	-	121,00 €		
					- €
CNO		294	22,00 €	23,00 €	1,00 €
				0	- €
Surclassement supérieur		404	22,00 €	23,00 €	1,00 €



Synthèse de l'impact financier (hors licences)

- L'impact de cette hausse par adhérent est seulement de 1€ et cela contribue à consolider les revenus propres de la Fédération
- Accroissement des revenus de 12K€, permet de maintenir la qualité des services et le développement de la discipline
- Crédibilise la FFH avec une consolidation de ses ressources propres

Revenus Fédération				
Catégorie	Montant 2024/2025 (€)	Montant 2025/2026 (€)	Variation € 2025/2026 vs 2024/2025	Variation (%)
Droits engagement gazon	42 925	44 438	1 513	3,5%
Droits engagement salle	38 975	40 357	1 382	3,5%
Cotisations arbitrage gazon	34 965	39 259	4 294	12,3%
Cotisations arbitrage salle	14 850	15 900	1 050	7,1%
Mutations/Sur-classement	80 709	84 693	4 444	5,5%
Total	212 424	224 647	12 223	5,8%

Estimation prévisionnelle



Une réduction des coûts sans impacter les missions de la Fédération

Baisse de Coûts de 200 K€ vs 2024

- Principalement baisse des prestations et salaires de 237K€ accompagnée d'un changement organisationnel
- Orientation budgétaire vers le sportif et le développement
- Investissement sportif quasi au même niveau que 2024 (année olympique)
- Augmentation des dépenses sur le développement
- Investissements ciblés en communication

•

Maintien des revenus vs 2024

- Sécurisation des subventions Iso (malgré le contexte à la baisse au ministère des sports)
- Légère hausse des revenus liées aux licences (2.9% hausse nb licenciés et adhésion)
- Atteindre un niveau de partenariat de 300K€ en 2025 (iso 2024 sans les coûts de prestations)

Une Trésorerie toujours tendue



Présentation des rapports d'activité et projets
Présentation du budget prévisionnel 2025 - Louis-Emmanuel LAGRANGE



Budget 2025: Objectif près de 80K€ de bénéfice

	DEPENSES		B25 vs R2024			RECETTES		B25 vs R2024	
	Réel 2024	Budget 2025	€	% var		Réel 2024	Budget 2025	€	% var
Collectifs nationaux	1,203,426	1,092,531	(110,895)	-9%		732,800	773,700	40,900	5%
Pôles	248,279	294,055	45,776	18%		272,869	331,670	58,801	19%
Médical-Paramédical-SMR	152,948	125,000	(27,948)	-18%		67,955		-67,955	-62%
Détection (U15)	4,807		(4,807)	-100%		4,000		-4,000	-250%
Championnats	188,258	159,634	(28,624)	-15%		198,643	130,961	-67,682	-59%
CSM	34,652	26,292	(8,360)	-24%		76,738	62,561	-14,177	-22%
CNJA	153,606	133,342	(20,264)	-13%		121,905	68,400	-53,505	-105%
Développement	167,474	175,958	8,484	5%		179,350	198,000	18,650	8%
Formation	15,209	48,642	33,433	220%		29,763	19,600	-10,163	-68%
International	5,099		(5,099)	-100%		8,397		-8,397	
Partenariat-Communication	269,134	182,923	(86,210)	-32%		328,201	360,792	32,591	7%
Support et Administration	488,170	453,258	(34,912)	-7%		814,848	799,594	-15,253	-2%
Fonctionnement Siège	299,369	248,348	(51,021)	-17%		38,060		-38,060	-231%
Licences	186,801	204,910	18,109	10%		776,788	799,594	22,807	3%
Total hors terrains de proximité	2,742,803	2,532,001	(210,802)	-8%		2,636,825	2,614,317	-22,508	-1%
Terrains de proximité	41,889	65,290	23,401	56%		56,550	61,660	5,110	2%
TOTAL	2,784,692	2,597,291	(187,401)	-7%		2,693,375	2,675,977	-17,398	-1%
		Réel 2024	Budget 2025						
Résultat		-91,316	78,686						



Vers une organisation moins coûteuse, plus engagée tout en conservant une souplesse de contrôle budgétaire

Evolution des Ressources de la FFH hors cadres d'état

	R 2024	B 2025	Variation B25 vs R24
Masse Salariale	265,334	132,132	- 133,201
Nbe d'employés TP	6	4	
Alternants	2	1	
Temps Partiel		1	

Prestataires	175,371	70,800	- 104,571
RH/RSE/Suivi de projets	45,000	0	-45,000
Partenariats	62,571	3,000	-59,571
Compta et Expertise Comptable	67,800	67,800	0



Organisation Comptable à
réévaluer en 2025

Total coût ressources sans élu	440,705	202,932	- 237,772
---------------------------------------	---------	---------	-----------

Coût d'un élu à 3 jours par semaine 2000€ chargé/mois sur 10 mois	20,000	20,000	
--	--------	--------	--



Voté par le comité directeur
et à ré-évaluer en CD fin
2025

Total coût ressources avec élu	440,705	222,932	- 217,772
---------------------------------------	---------	---------	-----------



Présentation des rapports d'activité et projets
Présentation du budget prévisionnel 2025 - Louis-Emmanuel LAGRANGE



Trésorerie 2025 tendue

Vision à Février 2025: Risque sur les 4 derniers mois de 2025

	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25
Dépense	221,716	340,760	225,175	331,253	395,697	174,346	164,259	582,290	109,994	100,904	198,429
Recette	281,115	472,215	386,634	29,115	310,015	202,565	218,497	232,237	207,465	242,293	142,165
Trésorerie de départ	105,147	164,546	296,001	457,460	155,322	69,640	97,859	152,097	- 197,956	- 100,485	40,904
Total mouvement	59,399	131,455	161,459	- 302,138	- 85,682	28,219	54,238	- 350,053	97,471	141,389	- 56,264
Trésorerie de fin	164,546	296,001	457,460	155,322	69,640	97,859	152,097	- 197,956	- 100,485	40,904	- 15,360

Vision à Mai 2025 : moins tendue après négociation de l'étalement du remboursement de la dette auprès des CREPS

En avril 2025, obtention de l'aménagement du remboursement de la dette CREPS sur 4 ans (Ile de France) et 3 ans (Wattignies)

	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25
Dépense	353,645	320,208	156,654	188,554	545,280	139,789	128,399	161,865
Recette	134,674	190,015	202,565	218,497	412,237	207,465	242,293	297,165
Trésorerie de fin de mois	211,029	80,836	126,747	156,690	23,647	91,323	205,217	340,517



Présentation des modalités de vote
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale

Etapes du vote

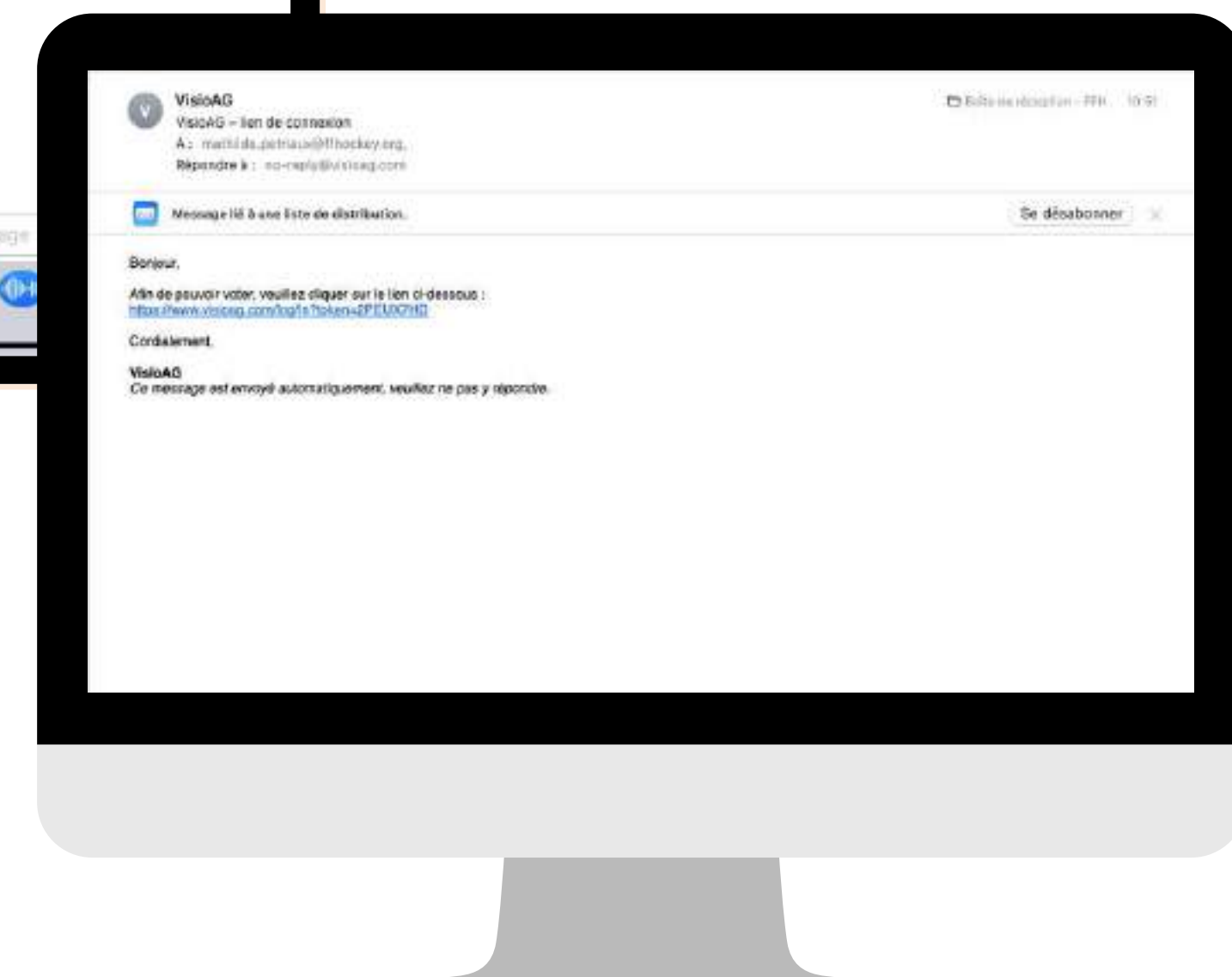
1 Réception d'un lien par SMS

Les votants recevront un **SMS** personnel contenant le lien de vote, envoyé au numéro de téléphone indiqué dans la liste exportée depuis l'intranet fédéral.

✉ Si vous préférez recevoir le lien de vote par mail plutôt que par SMS, merci d'écrire directement dans la conversation Teams en précisant les éléments suivants :

👉 **Nom, prénom et adresse mail**

Victoria Bernardi sera en support pour traiter les demandes exprimée dans le chat.





Présentation des modalités de vote
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale

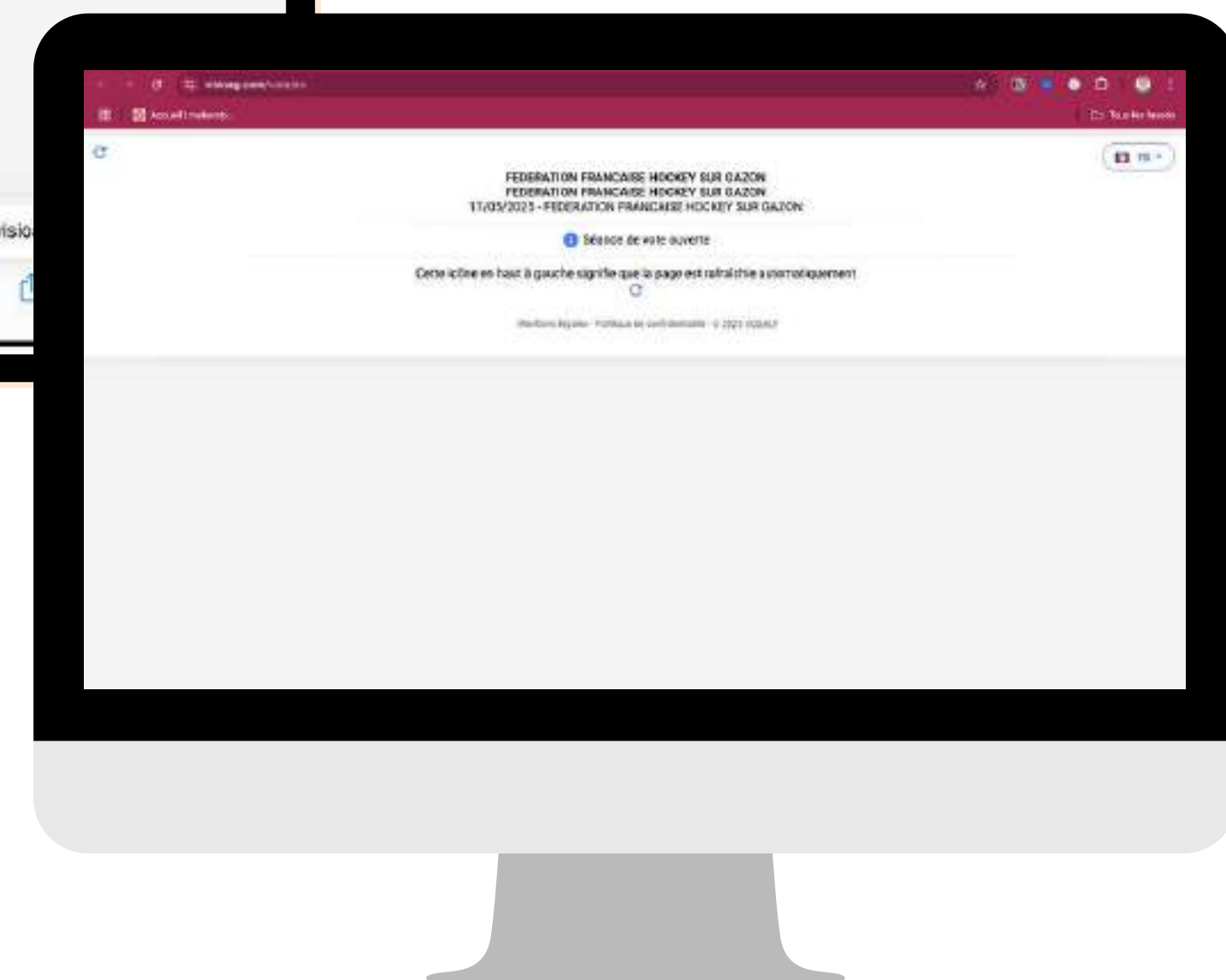
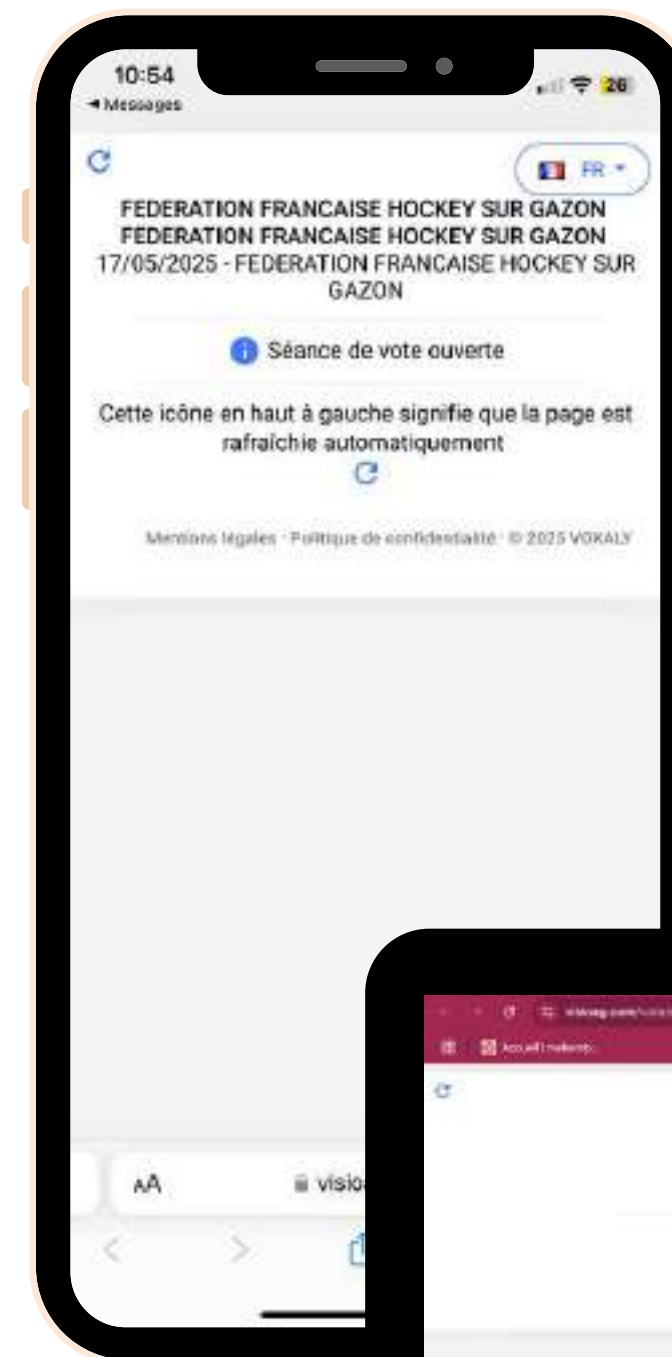
Etapes du vote

2 Ouverture de la séance de vote

Après ouverture du lien, les votants seront placés dans une **salle d'attente** virtuelle jusqu'au début du scrutin.

Le lien transmis est **personnel** et unique pour chaque votant.

Si vous fermez la page par erreur, vous pouvez cliquer à nouveau sur le lien : la page s'ouvrira de nouveau avec votre **historique conservé**.



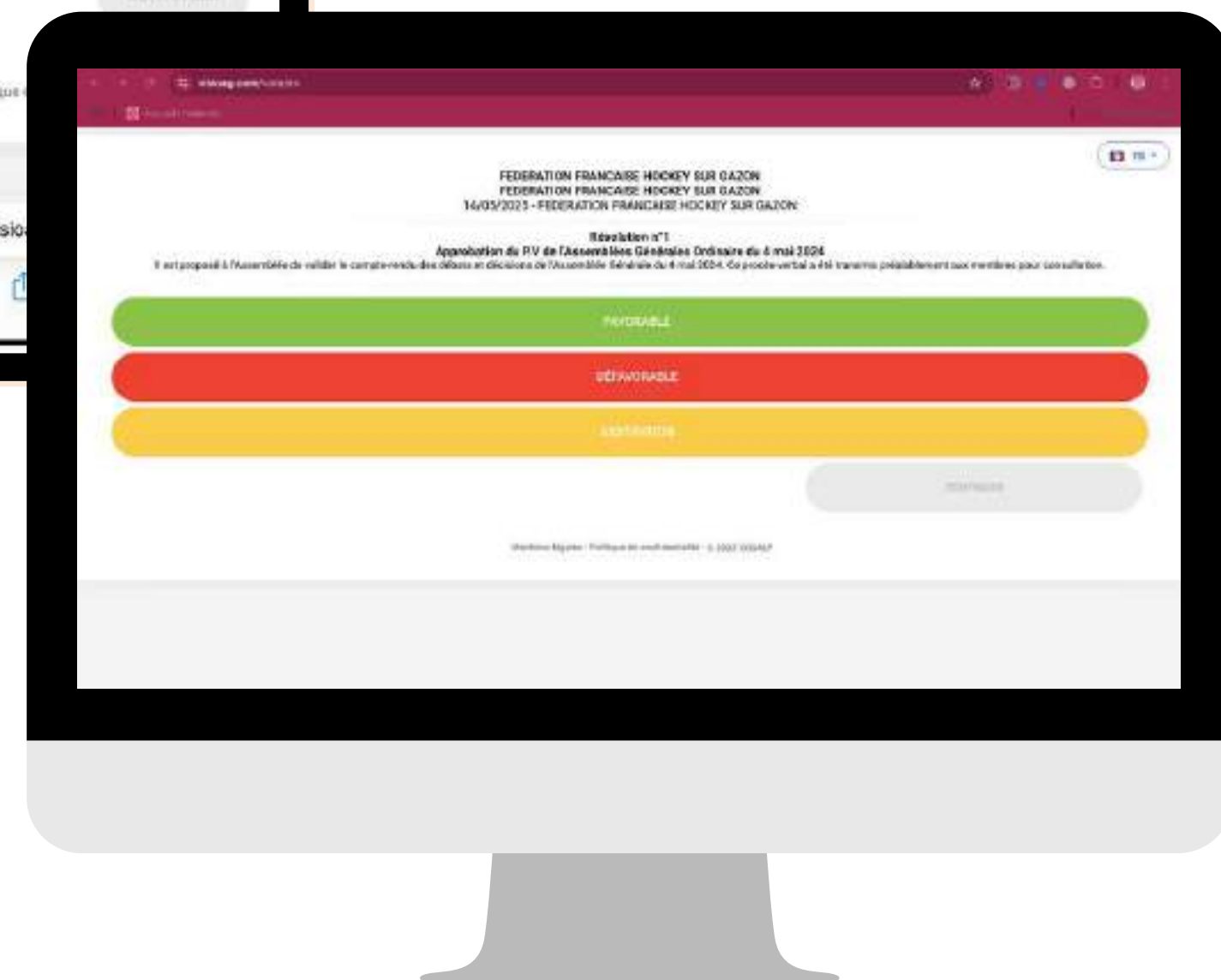


Présentation des modalités de vote
Mathilde PETRIAUX - Secrétaire Générale

Etapes du vote

3 Début des votes

- L'Assemblée Générale comprendra 5 votes distincts.
- Chaque vote sera ouvert individuellement, les uns après les autres.
- Un délai de 5 minutes sera accordé pour voter entre chaque proposition.
- À la clôture de chaque vote, les résultats seront affichés immédiatement, puis le vote suivant sera ouvert dans la foulée.



Des questions ?

Rappel du cadre

Objectif : Clôturer la collaboration de manière constructive et recueillir les enseignements clés

Etapes :

👉 Main Levée

Attribution de la parole par la Secrétaire générale, selon l'ordre de demande.

💬 Formulation des questions (1 question à la fois, claire et concise)

🕒 Durée max : 1 minute par question

✅ Réponse apportée (Temps de réponse : 3 minutes maximum)

Objectif : apporter un retour structuré, factuel et utile à tous

RESULTATS DES VOTES



Merci à tous pour
votre présence



BILAN - COMPTE DE RESULTAT

- BILAN ACTIF -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	105 363,00	105 363,00		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 681,02	18 137,24	8 543,78	
Autres immobilisations corporelles	119 213,64	101 443,92	17 769,72	31 519,13
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15,00		15,00	15,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 597,50		11 597,50	11 044,34
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	262 870,16	224 944,16	37 926,00	42 578,47
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours	13 500,00		13 500,00	13 218,04
Avances et acomptes versés sur commandes	130 822,14		130 822,14	22 288,13
Créances				
Clients et comptes rattachés	451 626,90	90 002,00	361 624,90	440 813,81
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	40 720,78		40 720,78	148 405,54
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	55 375,51		55 375,51	230 682,56
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	29 012,30		29 012,30	107 705,71
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	721 057,63	90 002,00	631 055,63	963 113,79
TOTAL ACTIF	983 927,79	314 946,16	668 981,63	1 005 692,26

- BILAN PASSIF -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-280 569,40	-377 710,41
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-91 316,01	97 140,78
Situation Nette (sous-total)	-371 885,41	-280 569,63
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	-371 885,41	-280 569,63
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	78 361,84	37 000,00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	78 361,84	37 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 258,99	80 295,81
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 958,33	312 565,61
Dettes fiscales et sociales	64 166,20	97 590,86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 943,68	76 814,61
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	502 178,00	681 995,00
TOTAL DETTES	962 505,20	1 249 261,89
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	668 981,63	1 005 692,26

- COMPTE DE RESULTAT -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 704 411,39	1 672 348,30
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 047 878,99	1 081 498,74
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	85 284,00	28 780,00
Utilisations des fonds dédiés	37 000,00	699 175,00
Autres produits	22 551,90	23 440,14
Total des produits d'exploitation (I)	2 897 126,28	3 505 242,18
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 089,58	2 208,90
Variation de stock (marchandises)	-281,96	-4 311,22
Autres achats et charges externes (3)	1 912 780,84	2 483 487,32
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 923,08	1 224,12
Salaires et traitements	328 315,12	307 781,49
Charges sociales	89 064,74	70 712,78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 660,35	20 633,44
Dotations aux provisions	90 002,00	85 284,00
Reports des fonds dédiés	78 361,84	37 000,00
Autres charges	467 238,46	379 751,94
Total des charges d'exploitations (II)	2 980 307,89	3 383 772,77
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-83 181,61	121 469,41
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	-0,08	5,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	-0,08	5,00

- COMPTE DE RESULTAT -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	774,52	949,63
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	774,52	949,63
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-774,60	-944,63
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-83 956,21	120 524,78
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	411,80	1 800,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)	411,80	1 800,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-411,80	-1 800,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 948,00	21 584,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 897 126,20	3 505 247,18
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 988 442,21	3 408 106,40
EXCEDENT OU DEFICIT	-91 316,01	97 140,78
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	122 700,00	193 935,00
Bénévolat	729 766,00	791 351,00
TOTAL	852 466,00	985 286,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	122 700,00	193 935,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	729 766,00	791 351,00
TOTAL	852 466,00	985 286,00

- BILAN ACTIF DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
205000 LOGICIELS	105 363,00	105 363,00		
280500 AMORT. LOGICIELS	-105 363,00	-105 363,00		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 543,78		8 543,78	66,13
215400 MATERIEL	26 681,02	16 060,30	10 620,72	66,13
281540 AMORT MATERIEL	-18 137,24	-16 060,30	-2 076,94	-12,93
Autres immobilisations corporelles	17 769,72	31 519,13	-13 749,41	-43,62
218100 INST.AGENC.DIVERS	15 953,00	15 953,00		
218300 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	99 426,64	98 592,64	834,00	0,85
218400 MOBILIER	3 834,00	3 834,00		
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS	-15 953,00	-15 723,80	-229,20	-1,46
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	-3 834,00	-3 834,00		
281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	-81 656,92	-67 302,71	-14 354,21	-21,33
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15,00	15,00		
261000 TITRES DE PARTICIPATION	15,00	15,00		
Autres immobilisations financières	11 597,50	11 044,34	553,16	5,01
275100 DEPOT DE GARANTIE	11 497,50	10 944,34	553,16	5,05
275200 CAUTION	100,00	100,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	37 926,00	42 578,47	-4 652,47	-10,93
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours	13 500,00	13 218,04	281,96	2,13
371000 STOCKS DE PRODUITS	13 500,00	13 218,04	281,96	2,13
Avances et acomptes versés sur commandes	130 822,14	22 288,13	108 534,01	486,96
409100 FOURN.ACPTE S/ COMMA	130 822,14	22 288,13	108 534,01	486,96
Créances				
Clients et comptes rattachés	361 624,90	440 813,81	-79 188,91	-17,96
411 CLIENTS	388 591,46	424 114,79	-35 523,33	-8,38
413 CLIENTS - EFFETS A RECEVOIR	48 050,44	88 751,02	-40 700,58	-45,86
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	14 985,00	13 232,00	1 753,00	13,25
491000 PROV.DEPRE.CLIENTS	-90 002,00	-85 284,00	-4 718,00	-5,53
Autres créances	40 720,78	148 405,54	-107 684,76	-72,56
180000 Compte de liaison secteur lucratif	0,13		0,13	
402 FOURNISSEURS SPECIFIQUES	1 531,00		1 531,00	
404 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	6 417,06	24 403,35	-17 986,29	-73,70
409700 FOURNISSEURS AUTR.AVOIRS	359,30		359,30	

- BILAN ACTIF DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	3 087,52		3 087,52	
431350 MUTUELLE	3 570,39	3 229,20	341,19	10,57
437800 AUTRES CAISSES	412,46		412,46	
438700 ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	429,48	429,48		
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	3 407,40	1 563,27	1 844,13	117,97
445670 REPORT DE CREDIT DE TVA	5 671,00	15 368,00	-9 697,00	-63,10
445710 TVA COLLECTEE	10,60	10,60		
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	650,00	1 827,50	-1 177,50	-64,43
448610 Compte à créer	6 241,60		6 241,60	
468700 DEBIT.CRED.DIV.PROD.	8 932,84	101 574,14	-92 641,30	-91,21
Trésorerie				
Disponibilités	55 375,51	230 682,56	-175 307,05	-75,99
512244 CRÉDIT MUTUEL IDF	35 424,51	52 869,00	-17 444,49	-33,00
512400 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	4 912,53	12 559,57	-7 647,04	-60,89
512410 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIVRET	0,25	0,25		
512420 HSBC	14 976,05	165 191,57	-150 215,52	-90,93
530000 CAISSE	62,17	62,17		
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	29 012,30	107 705,71	-78 693,41	-73,06
486000 CHARGES CONSTAT.D AVANCE	29 012,30	107 705,71	-78 693,41	-73,06
TOTAL ACTIF CIRCULANT	631 055,63	963 113,79	-332 058,16	-34,48
TOTAL ACTIF	668 981,63	1 005 692,26	-336 710,63	-33,48

- BILAN PASSIF DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
FONDS PROPRES				
Total Fonds propres sans droit de reprise				
Total Fonds propres avec droit de reprise				
Report à nouveau	-280 569,40	-377 710,41	97 141,01	25,72
110000 REPORT A NOUVEAU	-280 569,40	-377 710,41	97 141,01	25,72
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-91 316,01	97 140,78	-188 456,79	-194,00
Situation Nette (sous-total)	-371 885,41	-280 569,63	-91 315,78	-32,55
TOTAL FONDS PROPRES	-371 885,41	-280 569,63	-91 315,78	-32,55
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	78 361,84	37 000,00	41 361,84	111,79
195000 FONDS DEDIES	78 361,84	37 000,00	41 361,84	111,79
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	78 361,84	37 000,00	41 361,84	111,79
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	50 258,99	80 295,81	-30 036,82	-37,41
164100 PRET PGE HSBC	37 637,93	60 159,46	-22 521,53	-37,44
164200 PRET PGE SOCIETE GENERALE	12 621,06	20 136,35	-7 515,29	-37,32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 958,33	312 565,61	-22 607,28	-7,23
401 FOURNISSEURS	265 967,12	224 514,38	41 452,74	18,46
402 FOURNISSEURS SPECIFIQUES		35 594,63	-35 594,63	-100,00
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	23 991,21	52 456,60	-28 465,39	-54,26
Dettes fiscales et sociales	64 166,20	97 590,86	-33 424,66	-34,25
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		4 908,51	-4 908,51	-100,00
428100 PERSONNEL CHARGES A PAYER		3 000,00	-3 000,00	-100,00
428200 CONGES A PAYER	9 210,02	7 965,06	1 244,96	15,63
428600 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER		300,00	-300,00	-100,00
431100 URSSAF	10 978,78	12 330,84	-1 352,06	-10,96
437080 OPCA AFDAS	1 926,72	1 926,72		
437300 ASSEDIC	126,64	2 226,63	-2 099,99	-94,31
437400 CONGES PAYES	1 412,38	472,27	940,11	199,06
437800 AUTRES CAISSES		860,00	-860,00	-100,00
438200 ORG.SOC. CH/CONGES A PAYER	3 566,56	2 975,80	590,76	19,85
442100 PREL. A LA SOURCE	1 637,97	1 127,56	510,41	45,27
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	123,00	12 486,00	-12 363,00	-99,01
445712 TVA COLLECTEE	26 797,47	40 897,29	-14 099,82	-34,48

- BILAN PASSIF DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
448000 AFDAS FORM. CONTINUE	1 731,10	1 731,10		
448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	6 241,60	3 969,12	2 272,48	57,25
448630 FORM. CONTINUE FPC	413,96	413,96		
Autres dettes	55 943,68	76 814,61	-20 870,93	-27,17
468210 CAP PART REGIONAL LICENCE	30 000,00	32 500,00	-2 500,00	-7,69
468220 CAP PART REGIONAL DT ADHESION	25 000,00	27 500,00	-2 500,00	-9,09
468600 DEBIT.CRED.DIV.CHAR.		16 017,18	-16 017,18	-100,00
470000 Ecritures à réimputer	62,91	797,43	-734,52	-92,11
471000 COMPTE ATTENTE INFOR	880,77		880,77	
Produits constatés d'avance	502 178,00	681 995,00	-179 817,00	-26,37
487000 PROD. CONSTATES D AVANCE	4 500,00	202 000,00	-197 500,00	-97,77
487210 PCA LICENCES	217 935,00	221 364,00	-3 429,00	-1,55
487220 PCA DROIT ADHESION	127 249,00	107 030,00	20 219,00	18,89
487310 PCA ENGAGEMENTS	30 330,00	34 305,00	-3 975,00	-11,59
487410 PCA PENSIONS	98 449,00	91 631,00	6 818,00	7,44
487510 PCA COTIS ARBITRAGE	23 715,00	25 665,00	-1 950,00	-7,60
TOTAL DETTES	962 505,20	1 249 261,89	-286 756,69	-22,95
TOTAL PASSIF GENERAL	668 981,63	1 005 692,26	-336 710,63	-33,48

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 704 411,39	1 672 348,30	32 063,09	1,92
756001 ECART DE CHANGE	321,69	536,44	-214,75	-40,03
756010 DROIT D'ADHESION	246 066,00	251 142,00	-5 076,00	-2,02
756011 LICENCES	490 442,66	536 083,92	-45 641,26	-8,51
756012 SURCLASSEMENT	7 980,00	6 460,00	1 520,00	23,53
756032 COTISATION FEDERALE	36 640,00	34 200,00	2 440,00	7,13
756051 DROITS D'ENGAGEMENTS	76 357,50	85 845,00	-9 487,50	-11,05
756061 AMENDES	47 270,00	25 390,00	21 880,00	86,18
756071 COT ARBITRAGE	52 860,00	32 780,00	20 080,00	61,26
756080 COTISATIONS LOGICIELS FFH CVF	20 672,40	20 703,60	-31,20	-0,15
756200 FORMATIONS	29 572,66	14 799,06	14 773,60	99,83
756300 PARTICIP STAGIAIRES PÔLES	157 704,00	127 903,67	29 800,33	23,30
756360 PARTICIPATIONS FRAIS FFH		845,00	-845,00	-100,00
756500 DONS	69 601,12	131 600,80	-61 999,68	-47,11
756600 PARTENARIAT	428 766,65	331 330,97	97 435,68	29,41
756800 BOUTIQUES		1 022,65	-1 022,65	-100,00
756900 REMBOURSEMENTS DIVERS	40 156,71	71 705,19	-31 548,48	-44,00
Subventions d'exploitation	1 047 878,99	1 081 498,74	-33 619,75	-3,11
740100 SUBVENTION GESI		350,00	-350,00	-100,00
740200 SUBVENTION SERVICES CIVIQUES	6 000,00	13 333,36	-7 333,36	-55,00
740400 SUBVENTION CNOSF	26 822,55	70 315,38	-43 492,83	-61,85
740600 SUBVENTION ANS	1 015 056,44	997 500,00	17 556,44	1,76
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	85 284,00	28 780,00	56 504,00	196,33
781740 REP/PROV.DEPREC.CREANCES	85 284,00	28 780,00	56 504,00	196,33
Utilisations des fonds dédiés	37 000,00	699 175,00	-662 175,00	-94,71
789500 REPRISE SUR FONDS DÉDIÉS	37 000,00	699 175,00	-662 175,00	-94,71
Autres produits	22 551,90	23 440,14	-888,24	-3,79
758000 PRODUITS DIV.GESTION	22 551,90	23 440,14	-888,24	-3,79
Total des produits d'exploitation (I)	2 897 126,28	3 505 242,18	-608 115,90	-17,35
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 089,58	2 208,90	-1 119,32	-50,67
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	1 089,58	2 208,90	-1 119,32	-50,67
Variation de stock (marchandises)	-281,96	-4 311,22	4 029,26	93,46
603700 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	-281,96	-4 311,22	4 029,26	93,46
Autres achats et charges externes (3)	1 912 780,84	2 483 487,32	-570 706,48	-22,98
606100 EAU, ÉLECTRICITÉ ...	6 646,31	10 845,17	-4 198,86	-38,72
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	3 429,19	841,22	2 587,97	307,64
606500 FOURNITURES MÉDICALES	5 628,19	10 226,13	-4 597,94	-44,96

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
606800 MATÉRIELS INFORMATIQUES	638,17	120,00	518,17	431,81
606810 ACHAT ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	31 788,04	563 684,42	-531 896,38	-94,36
606811 ACHAT CROSSES		13 145,20	-13 145,20	-100,00
606812 ACHAT MATÉRIEL SPORTIFS	3 890,55	4 889,36	-998,81	-20,43
606813 ACHAT BALLES	4 118,36		4 118,36	
606814 ACHATS OBJETS COMM	20 895,41	4 011,44	16 883,97	420,90
606820 MATÉRIEL MÉDICAL	3 831,62	4 255,83	-424,21	-9,97
606840 CARBURANTS VÉHICULES		52,64	-52,64	-100,00
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	20 274,75	46 859,19	-26 584,44	-56,73
611100 EXALTO EXPLOITATION MENSUELLE	34 947,00	28 670,96	6 276,04	21,89
613000 LOYER FFH	43 567,46	44 456,60	-889,14	-2,00
613100 LOCATION PHOTOCOPIEUR	3 717,21	8 479,40	-4 762,19	-56,16
613120 LOCATIONS DIVERSES	1 926,35	6 988,67	-5 062,32	-72,44
613130 LOCATION LOGICIEL	82 522,13	67 553,44	14 968,69	22,16
613140 LOCATION FINANCIÈRE MAT ROULANT	3 611,88	4 654,71	-1 042,83	-22,40
613150 LOCATION FINANCIÈRE MAT INFO	5 934,66	2 452,22	3 482,44	142,01
613160 LOCATION MAT ROULANT	2 507,61	7 210,60	-4 702,99	-65,22
614000 CHARGES LOCATIVES	14 060,86	9 504,39	4 556,47	47,94
615000 ENTRETIEN AGENCEMENTS LOCAUX	6 057,60	8 537,20	-2 479,60	-29,04
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	10 000,00		10 000,00	
615330 ENTRETIEN MATÉRIEL DE BUREAU		508,31	-508,31	-100,00
616000 PRIMES D ASSURANCES	7 581,77	2 924,05	4 657,72	159,29
616002 ASSURANCES LICENCES	26 968,08	28 645,76	-1 677,68	-5,86
616400 ASSURANCE VOITURE	791,17	791,34	-0,17	-0,02
617000 PRODUCTION DE DOCUMENTS	80 639,19	14 589,85	66 049,34	452,71
617100 LETTRES FFH -NEW LETTER	1 713,60	746,24	967,36	129,63
618100 DOCUMENTATION GENERALE	286,00		286,00	
618200 SUIVI MÉDICAL	14 269,06	10 713,83	3 555,23	33,18
618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	5 175,33	5 635,00	-459,67	-8,16
618310 ENGAGEMENT CLUB FEH	33 743,72	28 370,00	5 373,72	18,94
618500 FRAIS FORMATIONS	6 210,60	915,34	5 295,26	578,50
621200 INDEMNITÉS SERVICES CIVIQUES	13 209,79	15 753,78	-2 543,99	-16,15
622000 PRESTATIONS DE SERVICES EXTÉRIEURS	175 853,10	156 055,74	19 797,36	12,69
622100 VACATIONS MÉDICALES	49 981,75	120 095,00	-70 113,25	-58,38
622200 COMMIS&COURT.S/VENTE	7 150,00	6 500,00	650,00	10,00
622210 HONORAIRES	195 147,92	171 713,31	23 434,61	13,65
623400 CADEAUX A LA CLIENTE	41 875,36	313,80	41 561,56	13 244,60
625000 TRANSPORTS DES COLLECTIFS	225 819,67	221 593,44	4 226,23	1,91
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT	253 762,28	260 592,97	-6 830,69	-2,62
625110 FRAIS DEPLACEMENTS ÉLUS	12 459,35	22 706,81	-10 247,46	-45,13
625200 HÉBERGEMENTS ET RESTAURATION	426 783,14	551 880,66	-125 097,52	-22,67

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
625700 RECEPTIONS	14 161,62	5 200,00	8 961,62	172,34
626100 AFFRANCHISSEMENT	1 296,66	1 523,62	-226,96	-14,90
626200 TÉLÉPHONE	1 623,44	1 979,35	-355,91	-17,98
626300 CVF SITE INTERNET	152,97		152,97	
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	6 131,92	6 300,33	-168,41	-2,67
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 923,08	1 224,12	-4 147,20	-338,79
631300 PART.FORM.CONTINUE(TAXES)	-6 573,47	1 224,12	-7 797,59	-637,00
633300 PART.FORM.CONTINUE(ORGANISMES)	3 650,39		3 650,39	
Salaires et traitements	328 315,12	307 781,49	20 533,63	6,67
641100 SALAIRES APPOINT.COM	330 358,30	305 363,29	24 995,01	8,19
641200 CONGES PAYES	1 244,96	-581,80	1 826,76	313,98
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	-3 288,14	3 000,00	-6 288,14	-209,60
Charges sociales	89 064,74	70 712,78	18 351,96	25,95
645100 COTISATIONS A L URSSAF	37 865,38	32 377,87	5 487,51	16,95
645200 MUTUELLE	6 715,23	4 184,42	2 530,81	60,48
645300 RETRAITES MEDERIC	10 668,46	8 948,16	1 720,30	19,23
645400 COTIS. AUX ASSEDIC	9 495,91	7 997,65	1 498,26	18,73
645800 TICKETS RESTAURANTS	14 017,58	6 585,00	7 432,58	112,87
645810 CARTES DE TRANSPORT	8 852,16	6 919,76	1 932,40	27,93
645900 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 159,26	1 905,00	-745,74	-39,15
647500 MÉDECINE DU TRAVAIL		1 680,00	-1 680,00	-100,00
648000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		300,00	-300,00	-100,00
648200 CHARGES SOCIALES SUR CP	290,76	-185,08	475,84	257,10
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 660,35	20 633,44	-3 973,09	-19,26
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCOR		250,17	-250,17	-100,00
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	16 660,35	20 383,27	-3 722,92	-18,26
Dotations aux provisions	90 002,00	85 284,00	4 718,00	5,53
681700 Dot aux provisions actifs circulant	28 336,00		28 336,00	
681740 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	61 666,00		61 666,00	
685000 PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES		85 284,00	-85 284,00	-100,00
Reports des fonds dédiés	78 361,84	37 000,00	41 361,84	111,79
689500 REPORTS EN FONDS DÉDIÉS	78 361,84	37 000,00	41 361,84	111,79
Autres charges	467 238,46	379 751,94	87 486,52	23,04
654000 PERTES S/ CREANCES IR	69 251,22		69 251,22	
656100 PERTE DE CHANGE	1 958,31	7 169,68	-5 211,37	-72,69
658000 CHARGES DIV.GEST.COUP	397,34	3 448,94	-3 051,60	-88,48
658001 PART REGIONALE LICENCES	74 265,00	79 188,00	-4 923,00	-6,22
658010 PART RÉGIONALE DROIT ADHÉSION	54 960,00	51 575,00	3 385,00	6,56
658019 FFH AIDE AUX CLUBS-LIGUES	28 186,60	17 500,00	10 686,60	61,07

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
658100 ORGANISATION CHAMPIONNAT DE ZONE	5 250,00	1 236,79	4 013,21	324,49
658500 PENSION CHATENAY	232 969,99		232 969,99	
658600 PENSION WATTIGNIES		219 633,40	-219 633,40	-100,00
658800 PERTES GESTION COURANTE		0,13	-0,13	-100,00
Total des charges d'exploitations (II)	2 980 307,89	3 383 772,77	-403 464,88	-11,92
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-83 181,61	121 469,41	-204 651,02	-168,48
Produits Financiers				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	-0,08	5,00	-5,08	-101,60
763000 REVENUS DES AUTRES CRÉANCES		5,00	-5,00	-100,00
768800 ECART DE CONVERSION EURO - PRODUIT	-0,08		-0,08	
Total des produits financiers (III)	-0,08	5,00	-5,08	-101,60
Charges Financières				
Intérêts et charges assimilées (6)	774,52	949,63	-175,11	-18,44
661000 CHARGES D'INTÉRÊTS	773,77	949,63	-175,86	-18,52
668800 ECART DE CONVERSION EURO - CHARGE	0,75		0,75	
Total des charges financières (IV)	774,52	949,63	-175,11	-18,44
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-774,60	-944,63	170,03	18,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-83 956,21	120 524,78	-204 480,99	-169,66
Produits Exceptionnels				
Total des produits Exceptionnels (V)				
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	411,80	1 800,00	-1 388,20	-77,12
671100 PÉNALITÉS DE RETARD	411,80	1 800,00	-1 388,20	-77,12
Total des charges exceptionnelles (VI)	411,80	1 800,00	-1 388,20	-77,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-411,80	-1 800,00	1 388,20	77,12
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 948,00	21 584,00	-14 636,00	-67,81
695000 IMPOTS S/LES BENEFICES	6 948,00	21 584,00	-14 636,00	-67,81
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 897 126,20	3 505 247,18	-608 120,98	-17,35
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 988 442,21	3 408 106,40	-419 664,19	-12,31
EXCEDENT OU DEFICIT	-91 316,01	97 140,78	-188 456,79	-194,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Prestations en nature	122 700,00	193 935,00	-71 235,00	-36,73

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -



FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
871000 CONTRIBUTION EN NATURE	122 700,00	193 935,00	-71 235,00	-36,73
Bénévolat	729 766,00	791 351,00	-61 585,00	-7,78
875000 BENEVOLAT	729 766,00	791 351,00	-61 585,00	-7,78
TOTAL	852 466,00	985 286,00	-132 820,00	-13,48
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Mise à disposition gratuite	122 700,00	193 935,00	-71 235,00	-36,73
861000 MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	122 700,00	193 935,00	-71 235,00	-36,73
Personnel bénévole	729 766,00	791 351,00	-61 585,00	-7,78
864000 PERSONNEL BENEVOLE	729 766,00	791 351,00	-61 585,00	-7,78
TOTAL	852 466,00	985 286,00	-132 820,00	-13,48

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GAZON

Association

Siège social : Stade départemental Yves-du-Manoir

12 rue François Faber – 92700 Colombes

RCS 784 406 100

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GAZON

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la Fédération Française de hockey sur gazon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de hockey sur gazon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant les événements significatifs postérieurs à la clôture relatifs à la situation de trésorerie de la Fédération.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 25 avril 2025

Le commissaire aux comptes

ORFIS

Benoit NOWACZYK

- BILAN ACTIF ASSOCIATION -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	105 363	105 363		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 681	18 137	8 544	
Autres immobilisations corporelles	119 214	101 444	17 770	31 519
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 598		11 598	11 044
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	262 870	224 944	37 926	42 578
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours	13 500		13 500	13 218
Avances et acomptes versés sur commandes	5 745		5 745	22 288
Créances				
Clients et comptes rattachés	451 627	90 002	361 625	440 814
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	125 314		125 314	148 406
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	55 376		55 376	230 683
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	207 694		207 694	107 706
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	859 255	90 002	769 253	963 114
TOTAL ACTIF	1 122 126	314 946	807 179	1 005 692

- BILAN PASSIF ASSOCIATION -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-280 569	-377 710
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-91 316	97 141
Situation Nette (sous-total)	-371 885	-280 570
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	-371 885	-280 570
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	162 955	37 000
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	162 955	37 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 259	80 296
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 563	312 566
Dettes fiscales et sociales	64 166	97 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 944	76 815
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	502 178	681 995
TOTAL DETTES	1 016 110	1 249 262
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	807 179	1 005 692

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 704 411	1 672 348
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 132 472	1 081 499
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	85 284	28 780
Utilisations des fonds dédiés	37 000	699 175
Autres produits	22 552	23 440
Total des produits d'exploitation (I)	2 981 719	3 505 242
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 090	2 209
Variation de stock (marchandises)	-282	-4 311
Autres achats et charges externes (3)	1 912 781	2 483 487
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 923	1 224
Salaires et traitements	328 315	307 781
Charges sociales	89 065	70 713
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 660	20 633
Dotations aux provisions	90 002	85 284
Reports des fonds dédiés	162 955	37 000
Autres charges	467 238	379 752
Total des charges d'exploitations (II)	3 064 901	3 383 773
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-83 181	121 469
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		5
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)		5

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	775	950
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	775	950
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-775	-945
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-83 956	120 525
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	412	1 800
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)	412	1 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-412	-1 800
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 948	21 584
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 981 719	3 505 247
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 073 035	3 408 106
EXCEDENT OU DEFICIT	-91 316	97 141
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	122 700	193 935
Bénévolat	782 547	791 351
TOTAL	905 247	985 286
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	122 700	193 935
Prestations en nature		
Personnel bénévole	782 547	791 351
TOTAL	905 247	985 286

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fédération Française de Hockey (FFH).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 807 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 91 316 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 27 mars 2025 par le Comité Directeur de la Fédération.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : 3 ans

- * Site internet : 2 à 3 ans
- * Matériel : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport et de manutention.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est prise en compte lors que la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation. Compte tenu de la faible valeur des stocks, la dépréciation est intégrée dans la valeur brute comptabilisée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entité.

Faits caractéristiques

- Au cours de l'exercice :
Néant
- Postérieur à la clôture :

Sans remettre en question la continuité d'exploitation, la configuration économique actuelle de la Fédération génère des décalages significatifs entre les flux d'encaissements et de décaissements. Parallèlement, la Fédération engage une réorganisation stratégique de son pôle recherche et développement de partenariats, visant à sécuriser des ressources pérennes. Cette dynamique, bien que prometteuse à moyen terme, n'exclut pas la possibilité d'une tension de trésorerie sur la période de juin à octobre 2025.

Dans ce contexte, des mesures de pilotage renforcé de la trésorerie ont été mises en œuvre, assorties de démarches actives de sécurisation financière auprès de partenaires identifiés qui ont déjà permis un étalement d'une dette sur la durée de la mandature (4 ans).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 363			105 363
Immobilisations incorporelles	105 363			105 363
Matériel	16 060	10 621		26 681
Installations et agencements	15 953			15 953
Matériel de bureau et informatique	98 583	834		99 417
Mobilier	3 834			3 834
Immobilisations corporelles	134 430	11 455		145 885
Autres titres immobilisés	15			15
Près et autres immobilisations financières	11 044	553		11 598
Immobilisations financières	11 059	553		11 613
Actif immobilisé	250 852	12 008		262 860

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 363			105 363
Site internet	-			-
Immobilisations incorporelles	105 363	-	-	105 363
Matériel	16 060	2 077		18 137
Installations et agencements	15 724	229		15 953
Matériel de bureau et informatique	67 302	14 354		81 656
Mobilier	3 834			3 834
Immobilisations corporelles	102 920	16 660		119 580
Actif immobilisé	208 283	16 660		224 943

Actif circulant

<u>Etat des créances</u>			
	Montant	Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant	480 087	480 087	-
Créances clients et Comptes rattachés	364 982	364 982	
Autres	86 093	86 093	
Charges constatées d'avance	29 012	29 012	
Total	480 087	480 087	

<u>Stocks</u>				
	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Stocks DTN	-			-
Stocks communication	3 334	3 405	3 334	3 405
Stocks développement	9 884	10 095	9 884	10 095
Total	13 218	13 500	13 218	13 500

Provisions

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Sur Clients	85 284	90 002	85 284	90 002

Les provisions portées sur les soldes clients concernent principalement les amendes des saisons précédentes et des risques sur des partenaires.

Fonds propres

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Fonds propres	- 377 710	93 505		- 284 206
Résultat	97 141	- 40 058	97 141	- 40 058
Total capitaux propres	- 280 570	53 446	54 110	- 324 264

Fonds dédiés

	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Subvention Transformation numérique	12 000		12 000	-
Subvention Terrains de proximité		162 955		162 955
Subvention Hockey DATA	25 000		25 000	-
Total fonds dédiés	37 000	162 955	37 000	162 955

Etat des dettes

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum		-		
- à plus de 1 an à l'origine	50 259	30 102	20 157	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 035	295 035		
Dettes fiscales et sociales	60 197	60 197		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	55 944	55 944		
Produits constatés d'avance	502 178	502 178		
Total	963 613	943 457	20 157	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 037			

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	207 694		

Produits constatés d'avance			
	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Avance sur stage / Subvention	4 500		
Licences	217 935		
Droits d'adhésion	127 249		
Engagements	30 330		
Pensions	98 449		
Cotisations arbitrage	23 715		
Partenariat			

Notes sur le compte de résultat

Produits d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Cotisations	89 500	66 980
- Dont fédérale	36 640	34 200
- Dont arbitrage	52 860	32 780
Ventes de biens et services	458 339	347 153
- Boutiques		1 023
- Formations	29 573	14 799
- Partenariat	428 767	331 331

Commentaires

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement définitif.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Produits de tiers financeurs

	Etat	Collectivité territoriales	Autres
Concours publics			
Subvention d'exploitation	1 132 472		
Subvention d'investissement			

Commentaire

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Les principales subventions sont accordées par l'Agence Nationale des Sports (ANS) pour :

- Le développement à hauteur de 160 000 €
- La performance à hauteur de 779 000 €

Autres produits

	31/12/2024	31/12/2023
Dons	69 600	131 601
- Abandon de frais	31 669	42 251
- Dons financiers	35 291	41 000
- Dons en nature	2 640	48 350
Autres produits	1 086 649	1 150 055
- Droit adhésion	246 066	251 142
- Licences	490 443	536 084
- Surclassement	7 980	6 460
- Droit d'engagements	76 358	85 845
- Amendes	47 270	25 390
- Cotisations logiciels	20 672	20 704
- Participation stagiaire	157 704	128 749
- Divers	40 157	95 682

Commentaires

Le poste « dons » comprend notamment :

- Les dons manuels dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte
- Les abandons de frais par les bénévoles
- Les abandons en nature par les prestataires, principalement prestataires médicaux (médecins, kinés).

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels	-	-
- Sur opération de gestion (771)	-	-
- Sur exercice antérieur (772)	-	-
- Cession d'immobilisations (775)	-	-
Charges exceptionnelles	412	1 800
- Sur opération de gestion (671)	-	-
- Pénalités de retard (6711)	412	1 800
- Amendes routières (6712)	-	-
- Sur exercice antérieur (672)	0	0
Résultat exceptionnel	- 412	- 1 800

Charges et produits financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers	-	-
- Intérêts sur livret		
- Gains de change		
Charges financières	775	950
- Provisions pour créances douteuses		
- Charges d'intérêts	774	950
- Perte frais de change	1	
Résultat financier	- 775	- 950

Contributions volontaires en nature

Conformément aux articles 211-1 du règlement ANC n°2018-06, la Fédération Française de Hockey sur Gazon valorise à compter de l'exercice clos les contributions volontaires en nature. Les valorisations sont effectuées selon les modalités suivantes :

- Bénévolat : application d'un coefficient au SMIC en fonction de la fonction des bénévoles identifiées.
- Contributions en nature : cout de revient

	31/12/2024	31/12/2023
Bénévolat	782 547	791 351
Contribution en nature	122 700	193 935

Autres informations significatives**Effectif moyen**

- Personnel Siège : 5 Permanents et 1 personne en alternance en contrat d'apprentissage jusqu'à mi-septembre,
- Personnel DTN : 12 personnes en temps plein et 2 personnes à temps partiel
- Personnel médical : 3 personnes à temps partiel.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit au 31/12/2024 s'élèvent à 7 800 €.

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GAZON

Association

Siège social : Stade départemental Yves-du-Manoir

12 rue François Faber – 92700 Colombes

RCS 784 406 100

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GAZON

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale de la Fédération Française de Hockey sur gazon,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 25 avril 2025

Le commissaire aux comptes

ORFIS

Benoit NOWACZYK



Tarif licences Fédération Française de Hockey sur gazon

	Saison 2024-2025				
	Total (Assurance individuelle Accident incluse)	Part assurance individuelle accident	sous total part régionale + part Fédérale	Part fédérale dont 2 € dédies FAE	Part régionale dont 15% dédiés à la féminisation
Droit d'adhésion	22,00 €		22,00 €	17,00 €	5,00 €
Licences Club/individuelle					
Compétition gazon Club					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
-14 / -17 / -19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	26,00 €	6,00 €
adhérent +19 ans	37,46 €	1,46 €	36,00 €	30,00 €	6,00 €
adhérent +35 ans	47,46 €	1,46 €	46,00 €	38,00 €	8,00 €
Compétition gazon individuelle					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
-14 / -17 / -19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	- €
adhérent +19 ans	37,46 €	1,46 €	36,00 €	36,00 €	- €
adhérent +35 ans	47,46 €	1,46 €	46,00 €	46,00 €	- €
Compétition salle Club					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
-14 / -17 / -19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
adhérent +19 ans	26,46 €	1,46 €	25,00 €	20,00 €	5,00 €
adhérent +35 ans	29,46 €	1,46 €	28,00 €	22,00 €	6,00 €
Compétition salle individuelle					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
-14 / -17 / -19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
adhérent +19 ans	26,46 €	1,46 €	25,00 €	25,00 €	- €
adhérent +35 ans	29,46 €	1,46 €	28,00 €	28,00 €	- €
Licence loisir club					
-12	11,46 €	1,46 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €
-14 / -16 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	10,00 €	5,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	21,46 €	1,46 €	20,00 €	15,00 €	5,00 €
Jeune hockeyeur -8 / -10 club (licence unique)	11,46 €	1,46 €	10,00 €	7,00 €	3,00 €
Jeune hockeyeur -8 / -10 individuelle (licence unique)	11,46 €	1,46 €	10,00 €	10,00 €	- €
Licences loisir Individuelle					
-12	11,46 €	1,46 €	10,00 €	10,00 €	- €
-14 / -16 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	15,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	21,46 €	1,46 €	20,00 €	20,00 €	- €
Licences arbitre individuels					
-19 ans et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	- €
Licences arbitre club					
-19 ans et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Licences Entraîneurs club					
-19 ans et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Licences Entraîneurs individuels					
-19 ans et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	- €
Services club (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)					
-19 ans et inférieurs	12,46 €	1,46 €	11,00 €	8,00 €	3,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
Services individuelle (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)					
-19 ans et inférieurs	12,46 €	1,46 €	11,00 €	11,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	- €
Pas de droit d'adhésion					
Licences loisirs Découverte, chaque année valable du 1/04 au 30/06	6,46 €	2,46 €	4,00 €	3,00 €	1,00 €
Licences sport adapté (hockey marché, Handi hockey)	27,46 €	2,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Parents accompagnateurs	27,46 €	2,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €

	Saison 2025-2026				
	Total (Assurance individuelle Accident incluse)	Part assurance individuelle accident	sous total part régionale + part Fédérale	Part fédérale dont 2 € dédies FAE	Part régionale dont 15% dédiés à la féminisation
Droit d'adhésion	25,00 €		25,00 €	19,00 €	6,00 €
Licences Club/individuelle					
Compétition gazon Club					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
-14 / -17 / -19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	26,00 €	6,00 €
adhérent +19 ans	37,46 €	1,46 €	36,00 €	30,00 €	6,00 €
adhérent +35 ans	47,46 €	1,46 €	46,00 €	40,00 €	6,00 €
Compétition gazon individuelle					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
-14 / -17 / -19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	- €
adhérent +19 ans	37,46 €	1,46 €	36,00 €	36,00 €	- €
adhérent +35 ans	47,46 €	1,46 €	46,00 €	46,00 €	- €
Compétition salle Club					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
-14 / -17 / -19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
adhérent +19 ans	26,46 €	1,46 €	25,00 €	20,00 €	5,00 €
adhérent +35 ans	29,46 €	1,46 €	28,00 €	22,00 €	6,00 €
Compétition salle individuelle					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
-14 / -17 / -19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
adhérent +19 ans	26,46 €	1,46 €	25,00 €	25,00 €	- €
adhérent +35 ans	29,46 €	1,46 €	28,00 €	28,00 €	- €
Licence loisir club					
-12	13,46 €	1,46 €	12,00 €	10,00 €	2,00 €
-14 / -17 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	10,00 €	5,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	21,46 €	1,46 €	20,00 €	15,00 €	5,00 €
Jeune hockeyeur club -8 / -10 (licence unique)	13,46 €	1,46 €	12,00 €	8,00 €	4,00 €
Jeune hockeyeur individuelle -8 / -10 (licence unique)	11,46 €	1,46 €	12,00 €	12,00 €	- €
Licences loisir Individuelle					
-12	13,46 €	1,46 €	12,00 €	12,00 €	- €
-14 / -16 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	15,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	21,46 €	1,46 €	20,00 €	20,00 €	- €
Licences arbitre individuels					
-19 ans et inférieurs	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	- €
Licences arbitre club					
-19 ans et inférieurs	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Licences Entraîneurs club					
-19 ans et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Licences Entraîneurs individuels					
-19 ans et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	- €
Services club (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)					
-19 ans et inférieurs	12,46 €	1,46 €	11,00 €	8,00 €	3,00 €
adhérent +19 ans / +35 ans	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
Services individuelle service (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)					
-19 ans et inférieurs	12,46 €	1,46 €	11,00 €	11,00 €	- €
adhérent +19 ans / +35 ans	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	- €
Pas de droit d'adhésion					
Licences loisirs Découverte, chaque année valable du 1/04 au 30/06	6,46 €	1,46 €	5,00 €	4,00 €	1,00 €
Hockey Marché	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Hockey adapté	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Hockey santé	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Parents accompagnateurs	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €

Proposition tarif 2025-2026

Tarifs cotisations et droits engagements

ces droits n'ont pas évolu  depuis la saison 2018-2019, augmentation en 2022-2023, rien en 2023 2024
Inflation en 2024 2025 (3,5%)

Cotisation f d rale

Proposition 2025 2026, Hausse moyenne de 3,50%				
	depuis 01/07/2018	22-23	24 25	25 26
moins 30 licenci�s	70,00 �	75,00 �	80,00 �	80,00 �
31 � 60 licenci�s	140,00 �	150,00 �	160,00 �	160,00 �
61 � 90 licenci�s	210,00 �	225,00 �	240,00 �	240,00 �
91 � 120 licenci�s	280,00 �	300,00 �	320,00 �	320,00 �
121 � 150 licenci�s	350,00 �	375,00 �	400,00 �	400,00 �
151 � 180	420,00 �	450,00 �	480,00 �	480,00 �
181 � 210	490,00 �	525,00 �	560,00 �	560,00 �
211 � 240	560,00 �	600,00 �	640,00 �	640,00 �
241 � 270	630,00 �	675,00 �	720,00 �	720,00 �
271 � 300	700,00 �	750,00 �	800,00 �	800,00 �
301 � 330	770,00 �	825,00 �	880,00 �	880,00 �
331 � 360	840,00 �	900,00 �	960,00 �	960,00 �
361 � 390	910,00 �	975,00 �	1 040,00 �	1 040,00 �
391 � 420	980,00 �	1 050,00 �	1 120,00 �	1 120,00 �
421 � 450	1 050,00 �	1 125,00 �	1 200,00 �	1 200,00 �
451 � 480	1 120,00 �	1 200,00 �	1 280,00 �	1 280,00 �
481 � 510	1 190,00 �	1 275,00 �	1 360,00 �	1 360,00 �
511 � 540	1 190,00 �	1 350,00 �	1 440,00 �	1 440,00 �

541 et plus, +80  par tranche de 50 licenci 

en ann e pleine cela repr sente pour 12000 licenci s une hausse d'environ 0,10  / licence

Droits engagement gazon

	Saison 24 25	PART ffh	Tarifs Saison 25 26	Hausse en �	PART ffh
Elite H	785,00 �	100%	812,00 �	27,00 �	100%
Elite D	785,00 �	100%	812,00 �	27,00 �	100%
N1H	660,00 �	100%	683,00 �	23,00 �	100%
N1D	660,00 �	100%	683,00 �	23,00 �	100%
N2D	135,00 �	100%	140,00 �	5,00 �	100%
N2H	135,00 �	100%	140,00 �	5,00 �	100%
N3H	135,00 �	100%	140,00 �	5,00 �	100%
Jeunes toutes cat�gories	110,00 �	100%	114,00 �	4,00 �	100%

les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones
les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones
les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones

Droits engagement salle

	Saison 24 25	PART ffh	Tarifs Saison 25 26	Hausse en �	PART ffh
Elite H	785,00 �	100%	812,00 �	27,00 �	100%
Elite D	785,00 �	100%	812,00 �	27,00 �	100%
N1H	660,00 �	100%	683,00 �	23,00 �	100%
N1D	660,00 �	100%	683,00 �	23,00 �	100%
N2D ?	130,00 �	100%	140,00 �	10,00 �	100%
N2H	130,00 �	100%	140,00 �	10,00 �	100%
Jeunes toutes cat�gories	110,00 �	100%	140,00 �	30,00 �	100%

les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones
les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones

Cotisations arbitrage gazon

	Saison 24 25	PART ffh	Tarifs Saison 25 26	Hausse en �	PART ffh
Elite H	880,00 �	100%	980,00 �	100,00 �	100%
Elite D	880,00 �	100%	980,00 �	100,00 �	100%
N1H	880,00 �	100%	980,00 �	100,00 �	100%
N1D	730,00 �	25%	790,00 �	60,00 �	25%
N2D	200,00 �	25%	240,00 �	40,00 �	25%
N2H	60,00 �	100%	80,00 �	20,00 �	100%
N3H	60,00 �	100%	80,00 �	20,00 �	100%

la part regionale est rembours e   l'aligue d'appartenance du club
la part regionale est rembours e   l'aligue d'appartenance du club
les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones
les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones

Cotisations arbitrage salle

	Saison 24 25	PART ffh	Tarifs Saison 25 26	Hausse en �	PART ffh
Elite H	315,00 �	100%	330,00 �	15,00 �	100%
Elite D	315,00 �	100%	330,00 �	15,00 �	100%
N1H	315,00 �	100%	330,00 �	15,00 �	100%
N1D	315,00 �	100%	330,00 �	15,00 �	100%
N2D	60,00 �	100%	70,00 �	10,00 �	100%
N2H	60,00 �	100%	70,00 �	10,00 �	100%

les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones
les parts r gionales sont g r es par les ligues et zones

Divers
Mutations

		Saison 24-25	Saison 25-26	Hausse en �
35+	E/N1	130,00 �	135,00 �	- 5,00 �
	autres	63,00 �	65,00 �	- 2,00 �
19+	E/N1	310,00 �	321,00 �	- 11,00 �
	autres	153,00 �	158,00 �	- 5,00 �
19-	E/N1	270,00 �	279,00 �	- 9,00 �
	autres	132,00 �	137,00 �	- 5,00 �
16-	E/N1	132,00 �	137,00 �	- 5,00 �
	autres	63,00 �	65,00 �	- 2,00 �
Athl�tes class�s				
16+	Vers E/N1	350,00 �	400,00 �	- 50,00 �
	autres	178,00 �		
16-	Vers E/N1	250,00 �	280,00 �	- 30,00 �
	autres	121,00 �		
CNO		22,00 �	23,00 �	- 1,00 �
Surclassement sup�rieur		22,00 �	23,00 �	- 1,00 �



Budget 2025

	DEPENSES		B25 vs R2024	
	Réel 2024	Budget 2025 V2	€	% var
Collectifs nationaux	1 203 426	1 063 522	- 139 904	-12%
Senior A Hommes	414 198	383 700	- 30 498	-7%
Senior A Dames	317 665	239 620	- 78 045	-25%
Collectifs jeunes	256 776	264 355	7 579	3%
Hockey DATA	120 812	142 863	22 051	18%
DTN	93 975	32 984	- 60 991	-65%
Pôles	248 279	294 055	45 776	18%
Médical-Paramédical-SMR	152 948	125 000	- 27 948	-18%
Détection (U15)	4 807		- 4 807	-100%
Championnats	188 258	160 759	- 27 499	-15%
CSN	34 652	26 292	- 8 360	-24%
CNJA	153 606	134 467	- 19 139	-12%
Développement	167 474	175 958	8 484	5%
Formation	15 209	48 642	33 433	220%
International	5 099		- 5 099	-100%
Partenariat-Communication	269 134	182 923	- 86 210	-32%
Support et Administration	488 897	453 258	- 35 639	-7%
Total hors terrains de proximité	2 743 530	2 504 117	- 239 413	-9%
Terrains de proximité	41 889	65 290	23 401	56%
TOTAL	2 785 419	2 569 407	- 216 012	-8%

x²

	Réel 2024	Budget V2
Résultat	- 92 043	81 970

RECETTES		B25 vs R2024	
Réel 2024	Budget 2025 V2	€	% var
732 800	749 100	16 300	2%
292 500	115 000	- 177 500	-56%
210 034	2 500	- 207 534	-116%
121 360	25 800	- 95 560	-95%
98 000	800	- 97 200	-117%
10 906	605 000	594 094	762%
272 869	331 670	58 801	19%
67 955		- 67 955	-62%
4 000		- 4 000	-250%
198 643	130 961	- 67 682	-59%
76 738	62 561	- 14 177	-22%
121 905	68 400	- 53 505	-105%
179 350	198 000	18 650	8%
29 763	19 600	- 10 163	-68%
8 397		- 8 397	#DIV/0!
328 201	360 792	32 591	7%
814 848	799 594	- 15 253	-2%
2 636 825	2 589 717	- 47 108	-2%
56 550	61 660	5 110	2%
2 693 375	2 651 377	- 41 998	-1%

Procès verbal

Fédération Française de Hockey

Résultats des votes de l'AG du 17 mai 2025

Ouverture de la séance à 12h12 / Fermeture à 12h21

La procédure des votes a été gérée par la Fédération et la société VOXALY – Résultats détaillés sur demande

Résolution 1 **Approbation du rapport moral 2024**

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 157 voix - 23%

Nombre de voix obtenues :

Favorable 157 voix

Défavorable 0 voix

Abstention 0 voix

Résolution 2 **Approbation du PV de l'AG ordinaire du 4 mai 2024**

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 157 voix - 23%

Nombre de voix obtenues :

Favorable 139 voix

Défavorable 0 voix

Abstention 19 voix

Résolution 3 Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 168 voix - 25%

Nombre de voix obtenues :

Favorable 165 voix

Défavorable 0 voix

Abstention 3 voix

**Résolution 4 Approbation des tarifs des cotisations et des droits
d'engagement pour la saison 2025-2026**

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 157 voix - 23%

Nombre de voix obtenues :

Favorable 115 voix

Défavorable 42 voix

Abstention 0 voix

Résolution 5 Approbation du budget prévisionnel 2025

Nombre de voix inscrites : 671

Suffrages exprimés : 170 voix - 23%

Nombre de voix obtenues :

Favorable 147 voix

Défavorable 0 voix

Abstention 23 voix

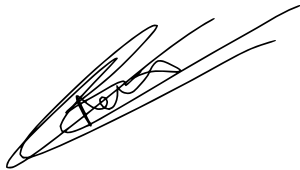
Validé par Eric Delemazure

Président de la Commission de Surveillance des Opérations électorales
Colombes, 17 mai 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ED' or similar initials, written in a cursive style.

Mathilde PETRIAUX

Secrétaire Général - Vice présidente exécutive

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MP' or similar initials, written in a cursive style.



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

Samedi 17 mai 2025

Visio-conférence

9h15 : Accueil des participants

9h30 : Discours du Président de la FFH et Rapport moral – Henri-Claude LAMBERT

9h45 : P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2024

9h50 : Présentation des rapports d'activité et projets

- 9h50 : CSN, CNJA Alain RENAUD – Cécile DAGOSTINO – Gregory MAYA-PEREZ
- 10h00 : Pôle Communication Marketing – Nathalie SANTONI
- 10h10 : Pôle Partenariats – Mathilde PETRIAUX
- 10h20 : Pôle développement – Sophie RAFFY
- 10h30 : Pôle Sportif – Jean-Christophe PLAISANT
- 10h40 Directeur Technique National - Benoît GALLET

10h50 : Rapport Financier par le Trésorier – Louis-Emmanuel LAGRANGE (clôture des comptes de l'exercice 2024)

11h00 : Rapport du Commissaire aux Comptes

11h10 : Présentation des tarifs et droits d'engagement – Mathilde PETRIAUX

11h20 : Présentation du budget prévisionnel 2025 – Louis-Emmanuel LAGRANGE

11h30 : Présentation des modalités de vote

11h35 : Ouverture du scrutin de vote

11h55 : Présentation des résultats

12h00 : Clôture

Projet de résolutions soumises au vote :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1 - Approbation du P.V de l'Assemblées Générales Ordinaire du 4 mai 2024
- 2 - Approbation du rapport Moral 2024
- 3 - Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024
- 4 - Approbation des tarifs des cotisations et droits d'engagement pour la saison 2025-2026
- 5 - Approbation du budget prévisionnel 2025